



association des
amis de l'université
de liège

sous la présidence d'honneur de sa majesté le roi

bulletin trimestriel

36^e année — n^o 4 — 1964

L'Association des Amis de l'Université de Liège

« Les Amis de l'Université de Liège » sont groupés en une Association sans but lucratif, qui fut fondée le 13 mars 1929. Elle a pour objet, en dehors de toutes confessions religieuses et opinions politiques, « de contribuer à la prospérité et au renom scientifique de l'Université de Liège ». Elle agit « en vue d'assurer, par tous moyens appropriés, le développement le plus complet de l'enseignement et de la mission sociale de l'Université de Liège ».

L'Association fait le service de son bulletin trimestriel à tous ses membres.

Elle comprend des membres effectifs dont la cotisation annuelle est fixée à 100 fr. au moins et des membres protecteurs dont la cotisation annuelle est fixée à 1000 fr. au moins. Le Bulletin publie chaque année la liste de ceux dont la cotisation s'élève à 500 fr. au moins. Les cotisations peuvent être versées au C. Ch. P. n° 1507.13 de l'« Association des Amis de l'Université de Liège », rue Charles Magnette, 2, à Liège.

Conseil d'Administration :

Président Honoraire : † M. A. DEWANDRE, Ingénieur A. I. Lg.

Président : M. A. LEROUX, Ingénieur A. I. Lg., Administrateur-Directeur Général de la Société belge de l'Azote et des Produits chimiques du Marly.

Vice-Président : M. L. GRAULICH, Recteur honoraire de l'Université.

Administrateurs-Secrétaires : MM. R. CLEMENS, J. DEMBOUR et L. DABIN, Professeurs à la Faculté de Droit;
E. VIEUJEAN, Chargé de cours associé à la Faculté de Droit.

Administrateur-Trésorier : M. A. FETTWEIS, Professeur à la Faculté de Droit.

Administrateurs : MM. M. ALBERT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; P. CLERDENT, Gouverneur de la Province de Liège; J. DELCHEVALERIE, Docteur en droit, Directeur du Cabinet de Monsieur le Recteur; E. DELEIXHE, Docteur en médecine; R. DEPREZ, Ingénieur A. I. Lg., Secrétaire général de l'A. I. Lg.; N. DESSARD, Ingénieur A. I. Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; E. FRENAY, Professeur à la Faculté des Sciences Appliquées; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; G. GUEBEN, Professeur à la Faculté des Sciences; P. HARSIN, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'Administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale d'Armes de Guerre; E. MASQUELIER, Régent de la Banque Nationale de Belgique; E. MERSCH, Directeur du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; J. NAGELMACKERS, Banquier à Liège; A. NEEF de SAINVAL, Président du Comité permanent de la S. A. Cockerill-Ougrée; A. RINGLEY, Docteur en médecine, Président de l'Association namuroise des Anciens de l'Université de Liège; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SEVERYNS, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres; A. WILEUR, Secrétaire Général de la S. A. Le Grand-Bazar de la Place Saint-Lambert; le Président de l'Union Générale des Etudiants.

Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur à l'Université, et P. MARTIN, Président du Tribunal de Première Instance de Liège.

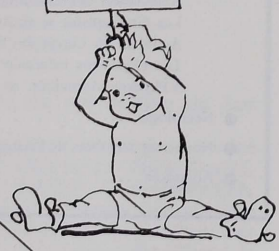


AMIS DE L'U.Lg

rue Charles Magnette

~ EFFECTIFS ~
1950 - 1000
1961 - 2000
1963 - 3000
Aujourd'hui 3700
Demain ?

3700
MEMBRES



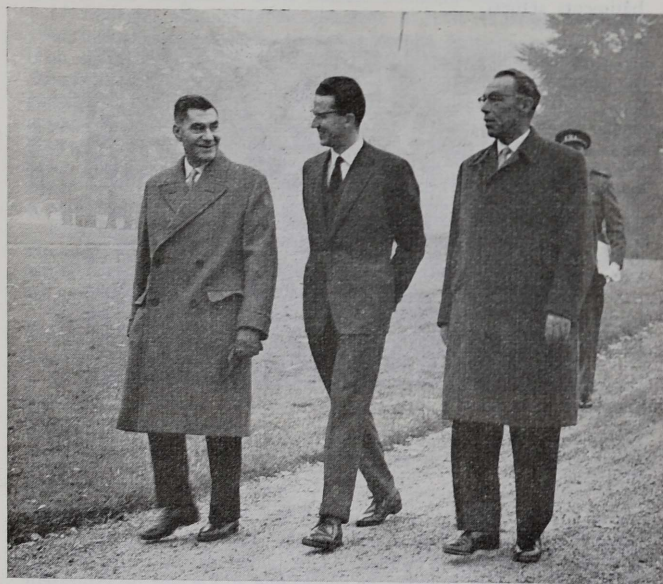
Avec nos meilleurs
vœux de croissance
pour 1965

M.P.

S O M M A I R E

	Pages
● Visite royale à l'Université de Liège	3
● A l'agenda de 1965	6
● Le nouveau régime d'accès aux études universitaires, par M. J. M. Teheux, secrétaire d'administration de l'Association	7
● Collaboration entre l'Université de Liège et l'Enseignement secondaire	22
● Une expérience de correction automatique d'exercices latins au Laboratoire d'Analyse statistique des Langues anciennes, par M. A. Bodson, assistant à la Faculté de Philosophie et Lettres	30
● Carrières universitaires : Journée d'études des Ingénieurs-Conseils liégeois, par M. L. Stenne, ingénieur civil 1948	41
● Anniversaires de promotions	46
● Répartition des étudiants de l'Université de Liège en 1963-1964	51
● Les résultats des examens à l'Université de Liège en 1964	52
● Au fil des jours	63
Réunion du Conseil d'administration	63
Hommage à M. Campus	63
Un ancien nous revient	64
Deux Amis de Grenoble nous rendent visite	64
Les Anciens à Bruxelles	64
« Liège en l'an 2000 »	65
Inauguration à l'U. G. des étudiants	65
Protection des titres universitaires	66
Les universitaires dans l'industrie des Fabrications métalliques	67
Association des Classiques	67
Les Germanistes se réunissent	68
Activités du Cercle des Pharmaciens	68
Les Physiciens informent les jeunes	69
« Physique-Actualités, n° 4 »	72
● Nécrologie	73
● Nouveaux membres de l'Association	74
● Annonces	81

Visite royale à l'Université de Liège



Dans le parc du chateau de Colonster
Entourant Sa Majesté le Roi, M. le Recteur M. Dubuisson
et M. le Vice-Président C. Renard

Le jeudi 29 octobre, le Roi visite le site universitaire du Sart Tilman.

Le Souverain, accompagné du Bourgmestre de Liège, est salué à l'entrée du domaine par MM. Marcel Dubuisson et Claude Renard, Recteur-Président et Vice-Président du Conseil d'Administration.

Dans un salon du château de Colonster, diverses personnalités sont présentées au Roi : MM. les bourgmestres des quatre communes — Embourg, Tilff, Angleur et Ougrée — sur lesquelles s'étend le

domaine universitaire, M. Paul Horion, Commissaire du gouvernement, MM. les doyens des cinq Facultés, MM. les représentants facultaires au Conseil d'administration, les membres de la Commission Administrative du Patrimoine ainsi que les techniciens et experts chargés de l'élaboration du plan d'implantation. Monsieur le Recteur fait un exposé introductif et souligne la vétusté et l'exigüité des bâtiments actuels.



La visite des chantiers

On reconnaît de g. à d. M. le Recteur, M. le Professeur Rozet, S. M. le Roi, M. le Bâtonnier Billon, M. le Professeur Massonnet et M. Leroux, Président des Amis de l'Université.

Devant le perron du château, une file de quinze véhicules tout-terrain aimablement prêtés par l'armée attendent les visiteurs. Le Roi prend place dans la voiture de tête, pilotée par M. Gathy, conservateur-régisseur du domaine, en compagnie du Recteur, du Professeur Louis et de M. Strebelle, architecte-coordonateur. La caravane entreprend un circuit d'une heure dans un magnifique paysage automnal. Elle traverse le parc du château, fait le tour du futur jardin botanique, longe le chantier de l'Institut botanique, suit la route du Condroz et, au delà du terrain de golf, gagne l'emplacement du futur hôpital qui bénéficiera d'une échappée admirable sur la vallée de l'Ourthe. En cours de route, le convoi s'arrête aux chantiers des Instituts de Chimie et de Physique, où le Roi se fait présenter le personnel des entreprises chargées de la construction. Une délégation d'étudiants acclame le Souverain qui s'entretient un long moment avec eux et avec les ouvriers au travail.

Au château, une réception réunit un moment encore professeurs et architectes autour du visiteur royal.

Au Val-Benoît.

L'après-midi, le Roi se rend au laboratoire du Génie Civil. A sa descente de voiture, le Souverain, entouré par un groupe d'étudiants qui l'applaudissent chaleureusement, est accueilli par MM. Dubuisson, Renard, Horion, ainsi que par des professeurs de l'Institut et une délégation de la Société Cockerill-Ougrée.

M. Malague, administrateur-directeur de la S. A. Belgo-Nucléaire salue le Roi et présente les travaux entrepris pour la mise au point d'un « pressuriseur », c'est-à-dire d'un organe du circuit primaire du réacteur « Vulcain ». M. Delvaux, chargé de cours, expose les principes physiques intervenant dans le fonctionnement du « pressuriseur ». Plusieurs essais sont dirigés et commentés par M. Lamproye, ingénieur responsable du groupe de travail « Vulcain » de notre *Alma Mater*. M. Delvaux évoque ensuite la mémoire de feu M. le Professeur Danze, qui, jusqu'à l'an dernier, consacra ses efforts à cette entreprise.

Dans le hall d'essai récemment érigé, M. Deliège, ingénieur des études et des recherches d'engineering « Vulcain », décrit l'installation destinée à éprouver le « pressuriseur » qui fonctionnera dans les conditions normales d'une centrale nucléaire.

M. Malague remercie le Roi de sa bienveillance et le Souverain se fait présenter tous les responsables et réalisateurs du matériel expérimental.

Le royal visiteur gagne alors le Centre National de Recherches Métallurgiques pour inaugurer les nouveaux laboratoires et assister à quelques expériences.

Cette visite et l'intérêt que Sa Majesté le Roi, Président d'honneur de notre Association, a bien voulu manifester au cours de différents entretiens pour les problèmes de l'expansion de notre *Alma Mater* doivent réjouir tous les Anciens et les Amis de l'Université de Liège.

A l'heure où les premiers bâtiments de la nouvelle université apparaissent dans le magnifique site du Sart Tilman, ils peuvent être fiers de cette grande réalisation qui contribuera au développement de la région liégeoise et du pays tout entier.

A l'agenda de 1965

DEUX DATES A RETENIR

- Jeudi 18 mars, à 20 heures :

Assemblée générale

avec, en première vision, le nouveau film sur
L'Université de Liège au Sart Tilman

- Samedi 22 mai :

Visite du site et des chantiers du Sart Tilman



*Tous les Amis et les Anciens de l'Université sont
dès à présent cordialement invités à ces deux grandes
manifestations.*

Le nouveau régime d'accès aux études universitaires

Au cours de l'année 1964, la législation sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires a été substantiellement modifiée à deux reprises.

Tout d'abord, la loi du 21 mars 1964 (1) a accru l'autonomie des universités d'une manière considérable, notamment en ce qui concerne les matières d'examen et les programmes d'enseignement. Nous sommes heureux de rappeler que cette loi, dont les applications prochaines éclaireront certainement la portée, a été inspirée par des propositions émanant des autorités académiques de l'Université de Liège (2).

Notre propos se limite aujourd'hui à présenter, sous ses principaux aspects, la seconde transformation, celle qui a été apportée par la loi du 8 juin 1964 (3) déterminant, à partir du 1^{er} janvier 1965, les nouvelles conditions d'admission aux études universitaires (4).

* * *

Le nouveau régime d'accès aux études universitaires est fondé essentiellement sur deux principes :

(1) Loi modifiant, notamment en ce qui concerne les matières d'examen et les programmes d'enseignement, les lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, et la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les universités de l'Etat, publiée au *Moniteur belge* du 9 avril 1964.

(2) Voy. dans *Ouverture solennelle des cours, 30 septembre 1961*, le discours prononcé par M. le Recteur M. DUBUISSON sur le thème : « Approprions les études universitaires à notre temps ».

(3) Loi modifiant, en ce qui concerne les conditions d'admission aux examens des grades académiques, les lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, publiée au *Moniteur belge* du 2 juillet 1964.

(4) Les références aux dispositions de la nouvelle législation figurent dans notre texte sous une forme abrégée :

1^o (L. coord...) renvoie au chapitre 2 nouveau du titre 1^{er} des lois sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires, coordonnées par l'Arrêté du Régent du 31 décembre 1949, tel qu'il a été remplacé par l'article 1^{er} de la loi du 8 juin 1964;

2^o (L. 1964...) renvoie aux autres articles de la même loi.

1. les diplômes du cycle supérieur de l'enseignement secondaire (moyen, normal, technique et éventuellement artistique) sont reconnus *omnivalems*. Les porteurs de ces différents titres bénéficieront désormais de droits pratiquement égaux;
2. en contrepartie, une épreuve supplémentaire, dite *examen de maturité*, est instituée. Seule la réussite de cet examen permettra d'obtenir un *diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur*. De ce fait, les certificats d'humanités ne permettent plus d'accéder directement aux études universitaires ⁽¹⁾.

La loi du 8 juin 1964 prévoit également d'autres possibilités d'admission et comporte de nombreuses caractéristiques que nous rencontrerons en examinant successivement : le champ d'application du nouveau régime (I), l'admission aux études universitaires (II), l'examen de maturité (III), les examens d'admission (IV). Nous exposerons ensuite brièvement certaines dispositions transitoires (V) ou spéciales (VI) de la nouvelle loi, pour terminer par quelques remarques générales sur le nouveau régime. Un tableau, reproduit en annexe, résume enfin les conditions d'admission aux études organisées à l'Université de Liège.

I.

LE CHAMP D'APPLICATION DU NOUVEAU REGIME

La loi du 8 juin 1964 ne vise que les études entreprises en vue de l'obtention d'un *grade légal*. Elle ne concerne pas l'admission aux études entreprises en vue d'obtenir un *grade scientifique*, qui est soumise à des conditions plus larges ⁽²⁾. Aucune différence ne doit être faite, à cet égard, entre les études qui conduisent à l'obtention d'un

(1) A ces certificats sanctionnant les études secondaires, continuent d'être attachés différents droits, tels qu'entreprendre des études supérieures non-universitaires ou participer aux concours organisés par les administrations publiques pour les emplois de 2^e catégorie.

(2) Il y a lieu de distinguer, en ce domaine, les universités de l'Etat des autres établissements d'enseignement supérieur :

— Pour les premières, l'Arrêté royal du 30 septembre 1964, fixant les conditions générales de délivrance des diplômes scientifiques et honorifiques dans les *universités de l'Etat*, soumet l'admission aux études entreprises au titre scientifique à l'une des conditions suivantes :

- a) posséder un des titres prévus dans le nouveau régime d'accès aux études universitaires entreprises en vue d'obtenir un grade légal;
- b) être reçu à un examen d'admission organisé par l'université;
- c) justifier avoir fait avec succès des études jugées équivalentes et avoir été dispensé par l'université des titres d'admission prévus dans le nouveau régime d'accès aux études universitaires (grades légaux).

— Les autres établissements fixent librement, comme par le passé, les conditions d'admission à ces études.

grade scientifique correspondant à un grade légal et celles qui ne peuvent mener qu'à l'obtention d'un grade scientifique (1).

D'autre part, cette loi tient compte d'un certain nombre de situations. Les titulaires d'un certificat d'humanités antérieur au 1^{er} janvier 1965, les élèves qui suivent actuellement les cours de dernière année des enseignements moyen ou normal primaire, ainsi que les porteurs d'un diplôme universitaire de candidat, bénéficient de mesures transitoires que nous examinerons plus loin.

II.

L'ADMISSION AUX ETUDES UNIVERSITAIRES

Dans les limites que nous venons d'énoncer, l'accès à la plupart des études universitaires est subordonné à de nouvelles conditions. D'un côté, la création d'un *diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur*, délivré à la suite d'un *examen de maturité*, constitue la principale innovation, tandis que les certificats d'humanités n'ouvrent plus désormais un accès direct aux études universitaires. D'autre part, le système d'admission aux études d'ingénieur demeure inchangé.

La réussite d'un examen d'admission reste la *seule* voie d'accès aux études d'ingénieur (L. coord., art. 5, par. 2). Toutefois, le maintien de ce régime spécial a fait l'objet de sérieuses controverses et serait remis prochainement en question (2).

Les autres études sont accessibles aux porteurs d'un des titres suivants :

1. — **Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur**, attestant la réussite d'un examen de maturité.

Le diplôme d'aptitude délivré par un établissement d'enseignement devra être homologué (L. coord., art. 5, par. 1, 1^o et 2^o).

2. — **Diplôme attestant la réussite d'un examen d'admission** aux études d'ingénieur, de sciences mathématiques et physiques ou d'ingénieur agronome (L. coord., art. 5, par. 1, 3^o).

Les conditions d'obtention de ces diplômes sont exposées sous les points III et IV.

(1) Voy. le tableau reproduit en annexe.

(2) Voy. la déclaration du Ministre JANNE au Sénat, reprise dans le *Compte rendu analytique* (session ordinaire 1963-1964, p. 553) : « ... Le gouvernement n'ignore pas que le problème de l'admission à la faculté des sciences appliquées reste posé et il s'engage à le faire étudier par le conseil national de la politique scientifique... la situation actuelle n'est pas rationnelle et elle sera réexaminée. »

3. — **Diplôme ou certificat, reconnu équivalent** par le Roi au diplôme d'aptitude précité et obtenu dans un établissement d'enseignement secondaire qui est situé à l'étranger ou qui est situé en Belgique en application d'une convention internationale (L. coord., art. 14) ⁽¹⁾.

III.

L'EXAMEN DE MATURITE

Cet examen constitue la pièce maîtresse du nouveau régime. Il est accessible d'une manière extrêmement large. Son organisation et la fonction qu'il est appelé à exercer sont entièrement nouvelles dans le système belge d'enseignement.

A. — Qui peut présenter l'examen de maturité ?

L'examen de maturité est ouvert aux porteurs d'un des titres suivants :

1. — **Nouveau certificat d'études moyennes supérieures** délivré soit par un établissement d'enseignement moyen supérieur ou une école normale primaire, soit par le jury d'Etat de l'enseignement moyen supérieur (L. coord., art. 6, par. 1^{er}, 1^o et 3^o).

Ce certificat, qui correspond à l'ancien certificat d'humanités, est délivré *par l'établissement ou l'école* aux élèves qui ont suivi avec fruit un cycle complet de six années d'études moyennes ou assimilées⁽²⁾, qui ont accompli les deux dernières années dans la même section⁽³⁾ et qui ont obtenu au moins 50 % du total des points aux épreuves et travaux de la dernière année.

Le même certificat est délivré *par le jury d'Etat* aux conditions fixées par le Roi (L. coord., art. 11).

(1) Sous l'empire de l'ancienne législation, l'équivalence n'était admise que si les étudiants belges bénéficiaient de la réciprocité dans les pays d'où émanaient ces diplômes ou certificats. Cette exigence a été abandonnée.

(2) L'assimilation s'établit sur les bases suivantes (L. coord., art. 7) :

— Pour les trois premières années : équivalence entre le cycle inférieur des études moyennes, le cycle inférieur des études techniques et le certificat délivré à la suite d'un examen organisé par le jury d'Etat de l'enseignement secondaire inférieur.

— Pour les trois dernières années : équivalence entre le cycle supérieur des études moyennes et les années d'études correspondantes de l'enseignement normal primaire, à condition :

a) que le programme de cet enseignement soit équivalent à celui de l'enseignement moyen;

b) que les trois dernières années d'enseignement normal aient été accomplies dans la même section.

Ces assimilations existaient sous le régime ancien, à des conditions à peu près semblables.

(3) Le régime ancien exigeait que les trois dernières années aient été accomplies dans la même section.

2. — **Ancien certificat homologué d'humanités** ⁽¹⁾ ou attestation de la réussite d'une épreuve correspondante présentée devant le jury central.
3. — **Diplôme d'école technique secondaire supérieure** délivré soit par un établissement d'enseignement technique, soit par le jury d'Etat de l'enseignement technique secondaire supérieur (L. coord., art. 6, par. 1^{er}, 2^o et 4^o).

Ce diplôme est délivré *par l'établissement*, notamment aux élèves de la section scientifique industrielle qui ont suivi avec fruit un cycle complet de six années d'études techniques ou assimilées ⁽²⁾, qui ont accompli les deux dernières années dans la section scientifique industrielle et qui ont obtenu au moins 60 % du total des points aux épreuves et travaux de la dernière année ⁽³⁾.

Le même diplôme est délivré *par le jury d'Etat* aux conditions fixées par le Roi (L. coord., art. 11).

4. — **Diplôme** délivré par un établissement **d'enseignement artistique** dont le niveau est reconnu équivalent à celui de l'école technique secondaire supérieure.

Ce diplôme est délivré aux conditions fixées par le Roi (L. coord., art. 6, par. 1^{er}, 4^o).

5. — **Diplôme équivalent** à l'un des titres précités et délivré à l'étranger ou en application d'une convention internationale (L. coord., art. 14).

B. — Où se passe l'examen de maturité ?

1. — **Dans les établissements d'enseignement** (L. coord., art. 6, par. 1^{er}, 1^o et 2^o et L. 1964, art. 8).

Les établissements d'enseignement moyen supérieur (athénées, collèges, etc.), les écoles normales primaires et les établissements d'enseignement technique organisent l'examen de maturité pour les *élèves* auxquels ils viennent de conférer soit le certificat d'études moyennes supérieures, soit le diplôme d'école technique secondaire supérieure (section scientifique industrielle) et pour les *anciens élèves* titulaires d'un certificat homologué d'humanités (ancien régime) qui a été délivré depuis moins de trois ans.

Les *élèves* pourront présenter l'examen de maturité, organisé en une ou plusieurs sessions, à la fin de leur dernière année d'études

(1) Voy. V. Dispositions transitoires.

(2) Voy. note 2, page 10.

(3) Cette dernière exigence ne fait que reprendre le régime en vigueur, depuis 1957, dans l'enseignement technique.

exclusivement. En cas d'échec, il leur restera la seule possibilité de se présenter devant le jury d'Etat, examinée en 2. ci-dessous.

2. — **Devant les jurys d'Etat** (L. coord., art. 6, par. 1^{er}, 3^o et 4^o et L. 1964, art. 8).

Tout qui a le droit de se présenter à l'examen de maturité peut le passer devant le jury d'Etat compétent soit pour l'enseignement moyen, soit pour l'enseignement technique.

Ceux qui ont le droit de s'y présenter dans leur actuel ou ancien établissement peuvent donc également le passer devant le jury d'Etat.

D'autre part, cette voie est la *seule possible* pour les titulaires d'un certificat homologué d'humanités (ancien régime) délivré depuis plus de trois ans, d'un diplôme d'école technique (sections autres que la section scientifique industrielle), d'un diplôme de l'enseignement artistique, d'un diplôme étranger ou délivré en application d'une convention internationale, ainsi que pour ceux qui ont échoué à l'examen de maturité organisé dans leur établissement.

En cas d'échec, de même que pour l'ancien jury central, on pourra se représenter indéfiniment devant le jury d'Etat.

C. — **Comment se passe l'examen de maturité et quel est son programme ?**

1. — **Dans les établissements d'enseignement** (L. coord., art. 8).

a) *Sessions.*

« L'examen a lieu chaque année au terme de la dernière année du cycle complet d'études. Le Roi fixe les sessions de l'examen » (1).

b) *Programme.*

« L'examen comprend deux parties :

1^o une *dissertation* dans la langue de l'enseignement complétée éventuellement par une conversation portant sur le sujet de la dissertation;

2^o une *interrogation orale*, au choix du récipiendaire, sur une matière principale ou sur deux matières secondaires figurant au programme de la dernière année. Le Roi détermine ce qu'il faut entendre par matière principale et par matière secondaire. »

D'autre part, lors de la délibération finale, il sera également tenu compte des résultats obtenus par le récipiendaire au cours des deux dernières années d'études.

(1) Lors des travaux parlementaires, le Ministre a déclaré son intention d'organiser deux sessions par an.

c) *Jury.*

Le jury est composé :

- 1^o de *membres à voix délibérative* : le chef d'établissement et les professeurs de la dernière année d'études;
- 2^o de *membres qui n'ont pas voix délibérative* :
 - des interrogateurs étrangers à l'établissement (professeurs ou non) désignés par le pouvoir organisateur et dont le nombre ne peut être inférieur au tiers du total des membres à voix délibérative;
 - éventuellement d'autres professeurs de l'établissement.

« L'examen est subi pour chaque matière devant au moins deux membres du jury dont l'un sera, de préférence, un des interrogateurs étrangers à l'établissement. »

2. — **Devant les jurys d'Etat** (L. coord., art. 11).

Le Roi règle l'organisation et le fonctionnement des jurys.

« Il détermine les matières des examens et le niveau des connaissances exigées. Il peut accorder des dispenses d'interrogation sur certaines matières aux titulaires d'un diplôme ou certificat belge permettant d'inférer qu'ils ont suivi avec fruit sur les dites matières un enseignement équivalent ».

IV.

LES EXAMENS D'ADMISSION

La loi maintient l'organisation de l'examen d'admission aux études d'ingénieur qui reste, rappelons-le, la *seule* voie d'accès à ces études (L. coord., art. 5, par. 2).

Elle établit, d'autre part, de nouveaux examens d'admission aux études de sciences mathématiques et physiques, et d'ingénieur agronome (L. coord., art. 5, par. 1^{er}, 3^o). Contrairement à l'examen d'admission aux études d'ingénieur, ces épreuves ne sont pas obligatoires pour les titulaires d'un *diplôme d'aptitude*.

Les diplômes obtenus par la réussite des examens d'admission ne se bornent pas à ouvrir l'accès des études pour lesquelles ils sont organisés. Comme nous l'avons dit plus haut, ces diplômes produisent des effets au moins *équivalents* à ceux du diplôme d'aptitude.

Exemples :

- Celui qui réussit l'examen d'admission aux études d'ingénieur peut entreprendre *toutes* les études universitaires.
- Celui qui réussit un examen d'admission aux études de sciences mathématiques, physiques ou d'ingénieur agronome, a le droit de s'inscrire dans les autres sections des Sciences, ainsi qu'en Philosophie et Lettres. Seules les études d'ingénieur lui seront fermées.

A. — Qui peut présenter l'un des examens d'admission ?

Aucun titre préalable n'est requis pour l'inscription aux examens d'admission. Les autodidactes, ceux qui n'ont pas suivi un cycle régulier d'études secondaires auront le droit de s'y présenter, tout comme les porteurs d'un des certificats préalables à l'examen de maturité.

Cependant, comme par le passé, le Roi « peut accorder des dispenses d'interrogations sur certaines matières aux titulaires d'un diplôme ou certificat belge permettant d'inférer qu'ils ont suivi avec fruit sur les dites matières un enseignement équivalent » (L. coord., art. 11 et 12).

B. — Où se passent les examens d'admission ?

1. — Dans les universités (L. coord., art. 5, par. 1^{er}, 3^o et par. 2)

Les universités ou les établissements assimilés organisent les examens d'admission, si du moins leurs programmes comportent les études en vue desquelles ces examens sont établis.

Ainsi, dans la répartition actuelle, les examens d'admission aux études d'ingénieur, de sciences mathématiques et de sciences physiques pourront se passer à l'Université de Liège, tandis que l'organisation de l'examen d'admission aux études d'ingénieur agronome dépendra de l'Institut agronomique de Gembloux.

La réussite d'un examen d'admission, organisé par une université ou un établissement assimilé, confère le droit de poursuivre éventuellement des études dans une *autre* université ou un autre établissement. Ce n'était pas toujours le cas sous le régime antérieur de l'examen d'admission aux études d'ingénieur. En effet l'ancien article 12 stipulait que l'épreuve était subie devant un jury composé de professeurs de l'université « dont l'étudiant suivra les cours ».

2. — Devant le jury d'Etat de l'enseignement moyen supérieur (L. coord., art. 5, par. 2).

Ce jury reprend les prérogatives de l'ancien jury central, sans aucune extension. Il procédera donc à l'examen d'admission aux études d'ingénieur seulement, à l'exclusion des examens d'admission aux études de sciences mathématiques et physiques, et d'ingénieur agronome.

C. — Comment se passent les examens d'admission et quel est leur programme ?

Les matières des examens et le niveau des connaissances exigées sont déterminés par le Roi.

L'organisation et le fonctionnement des examens sont réglés par le pouvoir organisateur (L. coord., art. 11 et 12).

V.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

D'une manière générale, la loi du 8 juin 1964 confère de nouveaux droits et formule de nouvelles exigences. Elle comporte également des mesures transitoires en faveur de trois catégories de personnes :

1. Les titulaires d'un certificat d'humanités antérieur au 1^{er} janvier 1965 *continuent* à bénéficier des droits attachés avant cette date à ce certificat (1). *En outre*, ils sont admis à bénéficier du nouveau régime, moyennant la réussite d'une des épreuves qu'il établit (L. 1964, art. 8, par. 1^{er}).

Exemples :

- Un certificat homologué d'humanités gréco-latines, obtenu avant le 1^{er} janvier 1965, permet l'accès de plein droit à toutes les études universitaires, à l'exception des études de sciences mathématiques et physiques, et d'ingénieur.
- Un certificat homologué d'humanités modernes scientifiques, obtenu avant le 1^{er} janvier 1965, permet l'accès de plein droit aux seules études de sciences mathématiques et physiques, et d'ingénieur agronome. Toutefois l'accès des autres sections sera ouvert à son titulaire, s'il se soumet avec succès à l'une des épreuves prévues par le nouveau régime.

2. Les élèves qui, durant l'année scolaire 1964-1965, suivent les cours de dernière année des enseignements moyen ou normal primaire pourront obtenir *à leur choix* : soit le bénéfice du nouveau régime, soit l'ancien certificat, conféré suivant le régime antérieur. Dans ce cas ils acquièrent les droits prévus au 1. ci-dessus, y compris celui de bénéficier par la suite, s'ils le désirent, du nouveau régime (L. 1964, art. 8, par. 2) (2).

3. Les titulaires d'un certificat homologué d'humanités antérieur au 1^{er} janvier 1965, qui ont obtenu ou obtiendront un grade légal ou scientifique de candidat, bénéficient de plein droit, donc sans épreuve nouvelle, du nouveau régime (L. 1964, art. 9). Ceci dit sous réserve de l'accès aux études d'ingénieur.

(1) Voy. le tableau reproduit en annexe.

(2) Le bénéfice de ce choix sera vraisemblablement étendu aux personnes qui se présenteront en 1965 aux examens organisés par le jury d'Etat de l'enseignement moyen supérieur. En effet, la Commission de l'Education nationale de la Chambre a approuvé récemment une proposition de loi modifiant en ce sens la loi du 8 juin 1964.

VI.

DISPOSITIONS SPECIALES

A. — Jurys d'Etat et Commission d'homologation
(L. coord., art. 9 à 11)

Les règles que nous avons décrites plus haut font état de différents jurys d'Etat, ainsi que de l'homologation de divers diplômes et certificats.

Les prérogatives cumulées par l'ancien jury d'homologation (ou jury central) sont désormais scindées :

1. L'*homologation* des diplômes et certificats délivrés par les établissements d'enseignement moyen, normal, technique ou artistique, dépend d'un organe nouveau : la Commission d'homologation;
2. Les *examens* organisés en dehors des établissements d'enseignement se passent, suivant le cas, devant l'un des trois jurys institués par la loi : 1^o le jury d'Etat de l'enseignement moyen supérieur; 2^o le jury d'Etat de l'enseignement technique secondaire supérieur; 3^o le jury d'Etat de l'enseignement secondaire inférieur.

L'appellation *jury d'Etat* a été retenue, de préférence à celle de jury central. En effet, le jury d'Etat pourrait être amené à fonctionner d'une manière *décentralisée*, dans les chefs-lieux de province par exemple.

B. — L'examen de maturité dans les établissements
d'enseignement technique. Commission spéciale (L. 1964, art. 4)

Nous avons vu plus haut que, pour l'enseignement technique, seuls les diplômés de la section scientifique industrielle avaient le droit de passer l'examen de maturité dans leur établissement d'enseignement.

La loi permet au Roi *d'étendre* ce privilège aux autres diplômés de l'enseignement technique, sur avis conforme d'une Commission composée en nombre égal de représentants de l'enseignement universitaire et de l'enseignement technique.

C. — Cours complémentaires préparatoires
aux études universitaires (L. 1964, art. 5)

L'accès de droit aux études universitaires par les titulaires d'un diplôme d'aptitude ou d'admission ne supprime pas pour autant les *exigences de fait* propres à un bon nombre d'études. Celles-ci peuvent requérir des connaissances plus ou moins approfondies en certaines matières, absentes ou insuffisamment développées dans telle section d'enseignement secondaire. Ainsi, les connaissances de latin et de grec pour les études de philologie classique.

C'est pourquoi on a prévu l'organisation éventuelle de cours complémentaires destinés à combler une importante lacune. Ces cours joueraient un rôle comparable à celui des classes de scientifique spéciale pour la formation mathématique.

EN GUISE DE CONCLUSION...

Le problème de l'admission aux études universitaires est depuis longtemps débattu et a fait l'objet de prises de position nombreuses et souvent passionnées. La nécessité d'une réforme était généralement reconnue, pour deux raisons distinctes.

Sensibilisées par le nombre des échecs enregistrés lors des premières années d'études universitaires, de larges couches de l'opinion publique souhaitaient la mise en œuvre de remèdes appropriés. Pouvait-on compter uniquement sur les moyens nouveaux que les universités envisagent en vue d'aider les jeunes étudiants à franchir plus aisément une période de transition difficile (?) ? Il faut, disait-on, une sélection plus rigoureuse dès avant l'entrée à l'université.

D'un autre côté, suivant de multiples avis, les anciennes conditions d'accès aux études supérieures devaient être aménagées. Un certain nombre de discriminations entre les diplômes d'humanités paraissaient inadaptées à notre temps. Elles avaient d'ailleurs été abandonnées dans les pays voisins.

Les mesures adoptées par la loi du 8 juin 1964, c'est-à-dire essentiellement l'omnivalence des études secondaires et l'examen de maturité, répondent-elles à cette double préoccupation ?

Nous n'entendons pas prendre position sur une question aussi étendue que complexe, mais bien relever quelques points qui nous semblent laisser une place trop grande à l'incertitude ou qui sont à notre avis franchement inquiétants.

L'omnivalence, prise dans son vrai sens qui est la mise sur un pied d'égalité des diplômés d'études secondaires en face d'un examen de maturité efficace, est non seulement défendable, mais correspond à une élémentaire justice.

De nombreux psychologues ont mis en lumière la possibilité d'acquérir une même maturité par des voies différentes. Il serait injuste d'écarter des études supérieures des éléments excellents qui ont suivi l'une ou l'autre de ces voies. Il serait de plus regrettable de priver le pays d'universitaires de qualité.

(?) Voy. sur ce sujet « L'Université de Liège et les exigences de la société contemporaine », discours prononcé par M. Claude RENARD, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université, au Congrès de Namur des 12 et 13 septembre 1964 (*Bulletin*, 1964, n° 3, pp. 10-22);

Voy. également dans le présent *Bulletin*, pp. 23-29, le Rapport de la Commission de contact entre l'Université de Liège et l'Enseignement secondaire.

On ne peut ignorer cependant que les divers types d'enseignement secondaire conservent des finalités différentes et que ces enseignements comportent, en fait, toute une gamme de sections « fortes » et de sections « faibles ». Il ne semble pas possible de faire table rase de ces distinctions sans aboutir au nivellement des études secondaires ou à un renforcement des exigences, incompatible avec la finalité propre de certaines sections.

Comment la réforme de l'enseignement secondaire, qui est actuellement entreprise, pourrait-elle apporter une réelle homogénéité entre les différents enseignements tout en échappant à ces deux écueils ? Déjà, à cet égard, la possibilité reconnue par la loi du 8 juin 1964 de changer de section pendant les quatre premières années d'études moyennes, semble mal se concilier avec la continuité requise pour une véritable formation. Nous avons vu que les humanités s'appelleront désormais les études moyennes supérieures. Au-delà de ce changement malheureux d'« étiquette », n'y a-t-il pas lieu de craindre que ces études ne soient vidées de leur substance ?

Quant à l'examen de maturité, permettra-t-il d'opérer une sélection efficace ? Telle est certainement l'intention des promoteurs de la nouvelle loi. Une déclaration prononcée à la Chambre des Représentants par le Ministre Van Elslande permet de l'affirmer : « Selon certains, 5 % et d'autres, 8 % seulement des jeunes gens seraient à même de suivre un enseignement universitaire. Qui oserait supposer que le gouvernement ne tiendra pas compte de ces statistiques ? Son objectif est de permettre à tous les élèves capables d'avoir accès aux études universitaires, mais de refouler les incapables ».

Cependant, comme l'organisation de l'examen sera décentralisée à l'extrême, on ne voit pas comment cet objectif pourra être atteint ? Il est à craindre au contraire que, telle qu'elle est conçue, l'épreuve ne soit pas déterminante et que la référence aux résultats scolaires, ainsi qu'elle est prévue par la loi, ne soit pas plus concluante.

D'une part, la maturité, prise dans le sens d'une formation humaine que chaque type d'enseignement secondaire peut et doit assurer, risque d'être confondue avec la maturité intellectuelle proprement dite, celle qui est requise pour l'acquisition d'une formation universitaire, axée sur la recherche désintéressée.

D'autre part, de nombreux résultats scolaires, considérés comme favorables compte tenu des objectifs particuliers de tel type d'enseignement secondaire, risquent de conduire à une appréciation fautive de l'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur.

La responsabilité des jurys de l'examen de maturité sera particulièrement lourde. De plus, comme le diplôme d'aptitude permettra d'entreprendre des études sans y avoir été préparé d'une manière adéquate, les étudiants et leurs parents seront appelés, plus encore que par le passé, à faire preuve d'un grand discernement.

La plupart de ces observations et de ces craintes ont été formulées à maintes reprises et depuis de longs mois. Maintenant que le nouveau régime d'accès aux études universitaires est entré en vigueur, l'avenir seul permettra de juger l'œuvre accomplie par la loi du 8 juin 1964.

Jean-Marie TEHEUX,

Docteur en droit,

Secrétaire d'administration
des Amis de l'Université de Liège.

ANNEXE :
Admission aux études organisées
à l'Université de Liège (Candidatures)

Ancien Régime						Régime de la loi du 8 juin 1964 (applicable à partir de l'année académique 1965-1966)					
Latin-Grec	Latin- Mathématiques	Latin - Sciences	Modernes scien- tifiques A et B	Certificat homologué d'hu- manités ou réussite au jury central de l'épreuve prépara- toire correspondante	Certificat homologué d'hu- manités modernes économiques	Réussite d'un examen d'ad- mission aux études d'ingénieur	Autres possibilités (*)	Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur	Diplôme d'admission aux études d'ingénieur	Diplôme d'admission aux études de sciences mathé- matiques, physiques ou d'ingénieur autonome	Autres possibilités
×	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×	(7)
—	×	—	—	—	—	—	—	×	×	×	(7)
—	—	×	—	—	—	—	—	×	×	×	(7)
—	—	—	×	—	—	—	(3)	×	×	×	(7)
—	—	—	—	—	—	—	—	×	×	×	(7)

A. — Au Titre Légal (1)

- Candidature en Philosophie et Lettres.
Section préparatoire au Droit et au Notariat; sections de Philo-
sophie, Histoire, Philologie classique, romane ou germanique
- Candidature en Sciences.
— Sections de Sciences mathématiques et physiques
— Sections de Sciences chimiques, géologiques et minéralogiques,
biologiques (préparatoire aux Sciences zoologiques et botani-
ques, à la Pharmacie et à la Médecine vétérinaire)
— Sections des ingénieurs (préparatoires aux différents grades
légaux et scientifiques d'ingénieur)
- Candidature en Sciences naturelles et médicales.
(préparatoire à la Médecine et à la Science dentaire)

B. — Au Titre Scientifique

	Ancien Régime				Nouveau Régime (A. R. du 30 septembre 1964)			
	×	—	×	—	(4)	×	×	(7-8)
Candidature en Histoire de l'Art et Archéologie	×	—	—	—	(4)	×	×	(7-8)
Candidature en Psychologie. (préparatoire aux licences en Psychologie et en Sciences de l'Éducation)	×	×	×	—	(4)	×	×	(7-8)
Candidature en Sciences politiques et sociales. (préparatoire aux licences en Sciences politiques, sociales, diplo- matiques, administratives, économiques et financières, écono- miques et fiscales)	×	×	×	×	(5)	×	×	(7-8)
Candidature en Sciences commerciales. (préparatoire aux licences en Sciences économiques, commer- ciales et financières, consulaires ou appliquées aux pays en voie de développement)	×	×	×	×	(6)	×	×	(7-8)
Candidature en Sciences physico-chimiques	—	—	—	—	(3)	×	×	(7-8)
Candidature en Éducation physique	×	×	×	×	—	×	×	(7-8)
Candidature Conducteur civil	—	—	—	—	—	×	×	(7-8)

(¹) Les mêmes études pouvaient et pourront encore être entreprises, en dehors des conditions légales d'admission, en vue d'obtenir les grades scienti-
fiques correspondants. Cependant l'Arrêté royal du 30 septembre 1964 a fixé de nouvelles conditions générales d'admission, identiques à celles requises
pour entreprendre les études organisées uniquement au titre scientifique (B. ci-dessus).

(²) Auxquelles s'ajoutaient les équivalences accordées par arrêté royal à différents porteurs de certificats étrangers.

(³) Certificat homologué d'humanités gréco-latines ou latin-sciences, plus le cours de mathématiques de la première moderne scientifique; b) Réussite
de l'épreuve préparatoire correspondante devant le jury universitaire d'admission à l'examen de candidat ingénieur civil.

(⁴) Autorisation accordée par l'Université au récipientaire qui justifiait avoir fait avec succès des études en rapport avec le programme de cette épreuve.
(⁵) Réussite de l'examen d'admission à l'École royale militaire; b) Admissibilité à l'École de guerre; c) Réussite de l'épreuve littéraire et scientifique
de l'examen de sous-lieutenant par la voie du cadre; d) Réussite d'une épreuve d'admission spéciale organisée par l'Université.

(⁶) Diplôme de professeur agrégé de l'enseignement secondaire inférieur ou de régente.
(⁷) Diplôme ou certificat délivré soit à l'étranger, soit en application d'une convention internationale, et reconnu équivalent par le Roi.

(⁸) Réussite d'un examen d'admission organisé par l'Université; b) Justifier avoir fait avec succès des études équivalentes et avoir été dispensé, par
l'Université, d'un des titres requis dans le nouveau régime d'accès aux études universitaires (grades légaux).

Collaboration entre l'Université de Liège et l'Enseignement secondaire

Le 20 février 1962, notre Association organisait, à l'intention des dirigeants de l'Enseignement moyen, une journée d'étude consacrée aux « problèmes de collaboration entre l'Université et l'Enseignement secondaire » (1).

Répondant au voeu unanime de l'assemblée, le Bureau de l'Association constitua une « Commission de contact » qui se réunit dès le mois d'octobre et examina les problèmes soulevés lors du colloque. C'est le rapport de cette commission que nous avons le plaisir de publier.

L'Association des Amis de l'Université de Liège est heureuse de présenter l'expression de sa vive gratitude à M. François Duyckaerts, président, et à tous les membres de la Commission, pour le dévouement avec lequel ils ont participé à cette entreprise d'envergure.

Faisaient partie de la « Commission de Contact » :

- Mlle Boulanger, directrice de l'École normale moyenne et du Lycée d'Etat, à Liège;
- M. H. Brasseur, doyen de la Faculté des Sciences;
- M. A. Clausse, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres;
- M. P. Cuypers, professeur au Collège St-Servais, à Liège;
- M. L. Delatte, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres;
- M. F. Duyckaerts, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres;
- M. R. Foballe, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, président de l'Institut de Psychologie et des Sciences de l'Éducation;
- M. le Chanoine Lambrette, directeur du Collège St-Barthélemy, à Liège;
- M. R. Maréchal, directeur du Département des Affaires Culturelles, de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Liège;
- M. E. Renier, inspecteur général de l'Enseignement normal;
- M. B. Rosen, professeur associé à la Faculté des Sciences;
- M. J. Tromme, professeur à l'Athénée Royal de Liège;
- M. R. Van Santbergen, inspecteur de l'Enseignement moyen et normal.

(1) Le compte rendu de cette journée d'étude, les discours et les débats ont été publiés dans le *Bulletin* 1962, n° 3.

Le Groupe Permanent de Travail, dont la Commission de Contact souhaitait la création, a été constitué par notre Association. Il se réunira très prochainement.

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTACT ENTRE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE ET L'ENSEIGNEMENT MOYEN

La Journée d'étude des problèmes de collaboration entre l'Université et l'Enseignement secondaire, organisée à l'initiative de l'Association des Amis de l'Université de Liège le 20 février 1962, constituait une amorce de dialogue entre les deux réseaux d'Enseignement.

La participation importante des dirigeants et des professeurs de l'Enseignement moyen à ce colloque, ainsi que l'animation de ses débats, avait démontré une fois de plus la nécessité d'une coopération accrue en vue d'assurer le succès d'une mission commune : la formation des élites intellectuelles et ce, en face de l'évolution du monde moderne et dans le respect de la finalité de chaque type d'Enseignement.

La Commission constituée à la suite de l'Assemblée du 29 février 1962, dans le but d'étudier les modalités d'une coopération permanente entre les deux Enseignements, s'est réunie à six reprises dans le courant de l'année 1963.

En faisaient partie : M. F. Duyckaerts, professeur à l'Université président, Mlle E. Boulanger, directrice de l'École normale moyenne et du Lycée d'État à Liège, MM. H. Brasseur, doyen de la Faculté des Sciences, A. Clause, professeur à l'Université, P. Cuyppers, professeur au Collège St-Servais à Liège, L. Delatte, professeur à l'Université, R. Fohalle, professeur à l'Université, M. le Chanoine Lambrette, directeur de l'École normale moyenne St-Barthélemy à Liège, MM. R. Maréchal, inspecteur de l'Enseignement moyen et normal, E. Renier, inspecteur général de l'Enseignement normal, B. Rosen, chargé de cours associé à l'Université, J. Tromme, professeur à l'Athénée royal de Liège, R. Van Santbergen, inspecteur de l'Enseignement moyen et normal.

Ses travaux l'ont conduit à circonscrire un certain nombre de problèmes pour lesquels elle était en mesure de proposer des solutions concrètes.

Les propositions qui en sont l'aboutissement concernent :

- I. L'aide à apporter aux étudiants de première candidature;
- II. L'assistance aux étudiants de l'Enseignement moyen qui se destinent à l'Université;
- III. La préparation des étudiants de licence à leur carrière de professeur d'Enseignement moyen;
- IV. L'établissement de contacts périodiques entre les professeurs d'Enseignement moyen et la recherche universitaire;

V. La mise en œuvre et le développement des contacts entre l'Université et l'Enseignement moyen.

Ces différents points ont fait l'objet de cinq conclusions séparées.

I. — Aide à apporter aux étudiants de première candidature

Considérant que toute initiative concernant les rapports entre l'Enseignement secondaire et l'Université restera sans effet appréciable tant que la première candidature, année de transition où s'opère un changement radical des méthodes de travail, n'aura pu voir s'établir un rapprochement entre les professeurs et les membres du personnel scientifique d'une part et les étudiants d'autre part,

Considérant qu'une amélioration dans le sens d'un enseignement plus individualisé et d'un travail plus personnel des étudiants est la condition essentielle d'un passage harmonieux du niveau secondaire au niveau supérieur,

La Commission exprime le vœu que l'Université envisage la possibilité d'étendre un système d'étude par unités de travail, tout au moins en première candidature.

En attendant la réalisation de cette réforme, elle estime nécessaire et urgente l'organisation de répétitions à l'intention des étudiants de première candidature.

La conduite de ces séances de travail pourrait être confiée :

- a) soit à des étudiants des dernières années;
- b) soit à des étudiants de post-graduat;
- c) soit à des assistants spécialement recrutés dans ce but;
- d) soit enfin à des professeurs d'Enseignement secondaire détachés, par exemple pour un an, de leur établissement ou déchargés d'une partie de leur enseignement.

Condition *sine qua non*, ces collaborateurs auraient pour mission d'aider les étudiants dans l'apprentissage de méthodes de travail *sans les surcharger de matières nouvelles*.

Persuadée de l'urgence de cette amélioration d'ordre pédagogique, la Commission souhaite vivement que l'Association des Amis de l'Université de Liège se fasse son interprète auprès des Autorités académiques afin que celles-ci veuillent bien chercher la manière dont elles pourraient, rapidement et concrètement, organiser ce système de répétitions au bénéfice des étudiants de première candidature.

II. — Organisation de séances d'information à l'intention des élèves de l'Enseignement moyen avec la participation d'étudiants universitaires

Consciente des difficultés intellectuelles et morales que rencontre la jeunesse dans le passage de l'Enseignement secondaire à l'Université,

Considérant, d'une part, qu'elle peut et doit être avertie en temps utile des difficultés qui l'attendent,

Considérant, d'autre part, que les étudiants qui viennent de réussir les épreuves de première candidature sont ceux qui ont l'expérience la plus fraîche des difficultés de passage entre les deux réseaux d'enseignement, qu'ils sont par le fait même aptes à informer leurs jeunes condisciples sur ces difficultés, dans un dialogue sans contraintes,

La Commission propose à l'Association des Amis de l'Université de Liège d'organiser des contacts annuels entre les élèves des deux dernières années de l'Enseignement secondaire et les étudiants de seconde candidature.

Pour organiser ces contacts dans les meilleures conditions, la Commission se permet de suggérer les modalités d'exécution qui suivent :

1. Chaque année, l'Association écrirait aux Chefs d'établissement d'Enseignement secondaire pour leur signaler qu'elle se met à leur disposition en vue de l'organisation, au cours du second trimestre, d'une ou de deux rencontres où des étudiants de seconde candidature entretiendraient leurs élèves des difficultés qu'ils ont rencontrées dans l'adaptation à la vie et au travail universitaires, ainsi que des solutions et des méthodes qu'ils ont appliquées pour surmonter ces difficultés.

2. Pour le choix des étudiants de seconde candidature qui seraient envoyés dans les établissements d'Enseignement secondaire, l'Association laisserait aux Chefs d'établissement le soin de choisir entre les deux formules suivantes, tout en marquant sa préférence pour la première :

- a) choisir eux-mêmes, parmi les anciens de leur établissement se trouvant actuellement en seconde candidature à l'Université de Liège, ceux qu'ils souhaitent voir participer à la séance d'information;
- b) confier à l'Association la sélection des étudiants disposés à participer à cette séance.

3. Quelle que soit la formule employée, l'Association devra se préoccuper :

- a) de constituer des groupes d'informateurs où, dans la mesure du possible, chaque Faculté et chaque Institut seraient représentés;
- b) de ne pas sélectionner les étudiants exclusivement d'après le critère des résultats d'examens, mais également, autant que possible, d'après leur capacité de donner des informations précises et utiles.

4. Dans le cas où le Chef d'établissement d'Enseignement secondaire choisirait la première formule, l'Association lui indiquerait les critères énoncés à l'article 3 ci-dessus, puis se chargerait, au nom du Chef d'établissement, d'inviter, de réunir et de guider les étudiants désignés par lui.

5. Dans le cas où le choix serait laissé à l'Association, celle-ci se chargerait de constituer elle-même des groupes d'informateurs, en s'inspirant des critères énoncés à l'article 3.

6. Dans les deux cas, l'Association se mettrait en rapport avec les Doyens des Facultés et les Présidents des Instituts pour les mettre au courant de son initiative, pour leur soumettre la liste des étudiants invités par les Chefs d'établissement (1^{re} formule) ou pour leur demander de lui désigner (2^e formule) des étudiants de seconde candidature qui accepteraient la tâche d'information en faveur des établissements n'ayant pas marqué de préférences.

7. Ces réunions de contact se feraient en étroite collaboration avec le délégué de l'Association chargé de documenter les établissements d'Enseignement secondaire sur les études et les carrières universitaires.

8. Ces réunions de contact devraient comporter deux parties :

a) exposé à l'ensemble des rhétoriciens par un ou plusieurs étudiants ;
b) discussion par groupes, selon les disciplines vers lesquelles désirent s'orienter les rhétoriciens.

9. Il serait souhaitable que l'Association puisse se charger des frais de déplacement et l'Établissement du repas qui serait éventuellement prévu sur place.

10. Chaque année, l'Association inviterait les Chefs d'établissement à lui transmettre un rapport sur la portée des réunions de contact qu'ils auront organisées dans leur établissement. Ce rapport serait transmis par l'Association aux Doyens des Facultés et Présidents des Instituts.

Se fondant sur les expériences réalisées par certains de ses membres dans leur propre établissement, la Commission est convaincue de l'utilité et du succès de pareille action d'information.

III. — Organisation de séances de contact entre professeurs de l'Enseignement moyen et étudiants de licence

Considérant que le passage entre l'Université et la carrière d'enseignement dans le cycle d'études secondaires présente de grandes difficultés d'adaptation pour la plupart des licenciés,

Considérant que les étudiants des différentes licences méritent d'être informés le plus tôt possible des conditions concrètes dans lesquelles ils auront à dispenser leurs connaissances et à jouer leur rôle d'éducateur,

Considérant que l'Université tirerait un grand bénéfice du retour périodique dans ses murs des professeurs qu'elle a formés et qui viendraient entretenir les étudiants de licence de leur expérience de l'enseignement,

La Commission propose à l'Association des Amis de l'Université d'organiser, en collaboration avec les Associations de diplômés de l'Université de Liège intéressées, des réunions de contact entre les étudiants de licence et des professeurs de l'Enseignement moyen sortis de l'Université de Liège.

Pour organiser ces contacts dans les meilleures conditions, la Commission se permet de suggérer les modalités d'exécution suivantes :

1. Chaque année, l'Association se mettrait à la disposition des Doyens des Facultés et des Présidents des Instituts pour organiser une réunion des étudiants de dernière licence de chaque discipline, où des professeurs viendraient parler de leur expérience de l'enseignement.

2. L'Association constituerait, pour chaque licence, un groupe de 4 ou 5 professeurs de cette discipline.

3. Il serait souhaitable que ces professeurs soient choisis parmi ceux qui ont le plus de goût de l'enseignement et qui en possèdent une certaine expérience.

4. L'Association se mettrait en rapport avec les Chefs d'établissement d'Enseignement secondaire et avec les Inspecteurs de la discipline envisagée, pour leur demander la désignation d'un ou de plusieurs professeurs, selon le critère mentionné à l'article 3.

5. L'Association soumettrait alors la liste des professeurs ainsi désignés à l'avis du Doyen de la Faculté ou du Président de l'Institut et à celui du professeur de méthodologie.

6. Il appartiendrait au professeur de méthodologie de fixer le lieu et la date de la réunion de contact.

7. Il serait souhaitable que le délégué de l'Association chargé de documenter les établissements d'Enseignement secondaire sur les études et les carrières universitaires, puisse assister à ces réunions qui constitueront pour lui une source précieuse d'informations.

8. Il serait nécessaire de prévoir une indemnisation des professeurs d'Enseignement moyen pour frais de déplacement. Etant donné le caractère éminemment formatif de ces séances, une demande de subside pourrait être adressée par l'Association au Ministère de l'Education nationale et de la Culture, ainsi qu'à la Commission administrative du Patrimoine de l'Université.

Se fondant sur une expérience réalisée à l'initiative d'un de ses membres, la Commission est persuadée du grand intérêt présenté par cette action d'information.

IV. — Etablissement de contacts périodiques entre les professeurs d'Enseignement moyen et la recherche universitaire

Consciente de la corrélation étroite qui existe entre l'esprit de recherche scientifique et la qualité de l'enseignement,

Considérant l'intérêt majeur pour les professeurs d'Enseignement moyen à demeurer en contact suivi avec la recherche universitaire,

Considérant qu'il est également nécessaire à l'Université de conserver des relations continues avec les diplômés qu'elle a formés,

Considérant l'utilité d'une information continue sur l'évolution des sciences et de leur méthodologie,

Considérant qu'il y aurait lieu de réaliser ces contacts dans une ambiance sereine et amicale pour laquelle le fait de passer quelques jours ensemble serait irremplaçable,

La Commission propose à l'Association des Amis de l'Université l'organisation, en collaboration avec les différentes associations de diplômés intéressés, de séminaires résidentiels permettant une reprise de contact périodique entre les professeurs de l'Enseignement moyen de quelque Université qu'ils soient diplômés et la recherche universitaire.

Pour la réalisation de ce programme dans les meilleures conditions, la Commission se permet d'émettre les suggestions suivantes :

1. Il serait souhaitable que l'Association se mette en rapport avec le Ministère de l'Education nationale et de la Culture et lui demande d'étudier la possibilité d'un détachement des professeurs d'Enseignement moyen pour leur permettre de participer à des séminaires résidentiels.
2. Pour assurer le succès de cette démarche, il y aurait lieu d'établir le programme des séminaires un an à l'avance.
3. Les séminaires ne devraient pas être organisés pendant la période des vacances, ni constituer d'aucune manière une charge supplémentaire pour les participants. Ils devraient être considérés comme un supplément de formation rentrant dans le cadre de leurs activités normales, comme l'industrie et l'administration en donnent l'exemple depuis longtemps.
4. Il conviendrait que le nombre des participants à une même session ne dépasse pas la cinquantaine.
5. Les importants problèmes de personnel et de moyens matériels nécessaires à la réalisation de ce programme devraient faire l'objet d'une demande de subside auprès du Ministère et de l'Université.
6. L'Association pourrait suggérer à l'Université la création d'une Maison universitaire. Cette Maison rendrait d'éminents services et sa rentabilité serait assurée par de multiples utilisations : colloques, séminaires....

Se fondant sur les succès remportés par cette formule dans différents pays et divers domaines d'activité, la Commission est persuadée de l'intérêt éminent d'une semblable action.

Tout en estimant que l'organisation de séminaires résidentiels représente la meilleure solution, la Commission préconise aussi l'extension et le généralisation de cours de perfectionnement organisés par les différentes associations de diplômés.

V. — Mise en œuvre et développement des contacts entre l'Université et l'Enseignement moyen

La Commission a également dressé un inventaire des questions qui nécessitent une étude plus poussée et n'ont pu faire l'objet de propositions pratiques dans le cadre fixé à la présente Commission.

Ce sont, en ordre principal, les problèmes posés par la réforme de l'agrégation de l'Enseignement secondaire supérieur — les difficultés d'accès aux bibliothèques et collections scientifiques — l'instauration de congés d'études qui devraient permettre aux professeurs de l'Enseignement moyen de participer activement à la recherche universitaire — la rédaction en collaboration de manuels par des professeurs d'Université et des professeurs d'Enseignement moyen, éventuellement détachés temporairement de leur enseignement — la diffusion de conférences posts-universitaire par la télévision — l'organisation de cours de vacances par l'Université.

Consciente de la nécessité de poursuivre l'étude de ces questions et de toutes autres relevant de la collaboration entre l'Université et l'Enseignement moyen,

Considérant d'autre part, que les points II, III et IV développés ci-dessus exigent une étude continue de leurs modalités d'application,

La Commission se permet de suggérer la constitution d'un Groupe de travail permanent composé de représentants des deux réseaux d'enseignement.

Pour former ce groupe de travail, l'Association des Amis de l'Université pourrait inviter chacune des Associations de diplômés intéressées à désigner deux de ses membres, l'un, du corps enseignant de l'Université, l'autre, représentant l'Enseignement moyen.

Les Anciens des Sections d'études qui ne sont pas constituées en Association seraient incités à se regrouper.

* * *

La Commission de contact entre l'Université et l'Enseignement moyen considère que sa mission s'est terminée avec le dépôt du présent rapport.

Elle remercie l'Association des Amis de l'Université de Liège de la confiance qu'elle lui a témoignée en la chargeant de cette mission.

Elle est persuadée que les conclusions auxquelles elle est arrivée peuvent constituer la base d'une collaboration permanente entre l'Université et l'Enseignement moyen.

Une expérience de correction automatique d'exercices latins au Laboratoire d'Analyse statistique des Langues anciennes ⁽¹⁾

Un des problèmes les plus graves que pose dans l'Enseignement Supérieur l'accroissement considérable du nombre des étudiants est celui de la correction des exercices faits en cours d'année, des examens partiels et des épreuves écrites de fin d'année. Comment, avec un personnel scientifique qui ne croit pas au rythme de la population étudiante, assurer la vérification des connaissances, contrôle nécessaire au développement harmonieux de l'enseignement ? Peut-on, par exemple, exiger des assistants qu'ils corrigent chaque année de nombreuses épreuves dont chacune leur apporte des centaines de copies demandant un examen attentif ? Ce serait mettre toute une partie du personnel scientifique dans l'impossibilité de se livrer normalement à son travail de recherche. De plus, tout le monde s'accorde sur la nécessité d'un encadrement de plus en plus étroit des jeunes étudiants, ce qui postule une augmentation du nombre des exercices. Cette dernière exigence ne fait que multiplier les tâches.

Ce problème a retenu l'attention de l'équipe du L. A. S. L. A. ⁽²⁾. Elle est convaincue qu'il est possible d'alléger considérablement la correction de certains exercices auxquels sont soumis les étudiants en Philologie classique. Elle a réorganisé ces exercices en fonction des possibilités des machines électroniques dont elle dispose et a soumis environ soixante-quinze étudiants de candidature à une première expérience. Cette expérience est en cours ; elle est décrite dans les pages qui suivent.

* * *

⁽¹⁾ Le Laboratoire d'Analyse statistique des Langues anciennes (L. A. S. L. A.) a fait l'objet d'un article de M. le Professeur LOUIS DELATTE, paru dans ce *Bulletin* (36^e année, n^o 1, 1964, pp. 5-34). Le lecteur aura intérêt à s'y reporter pour mieux situer le travail dont il est question ici.

⁽²⁾ Comme la plupart des travaux menés au Laboratoire, l'expérience décrite ici est le fruit d'un effort collectif. J'ai simplement été chargé d'en organiser partiellement l'exécution. M. le Professeur DELATTE et M. Et. EVRARD, chef de travaux, ont pris et prendront une part importante à sa réalisation méthodologique et technique. Je les remercie de m'avoir choisi pour associé et porte-parole.

Si l'on réfléchit aux processus mentaux qui assurent la correction d'une épreuve quelconque, on s'aperçoit que la démarche essentielle consiste à comparer des données : le correcteur connaît la réponse exacte à chaque question; lorsqu'il prend connaissance d'une réponse, il la compare mentalement à la réponse correcte et réagit différemment selon le résultat de cette comparaison (identité ou différence). Après examen complet d'une copie, il totalise le nombre d'erreurs, c'est-à-dire de différences, et attribue une note générale.

Or les outils que la technique moderne a forgés pour le traitement de l'Information — qu'il s'agisse de machines mécaniques ou, à un stade plus noble, d'ordinateurs — ont pour fonction essentielle de comparer; ils le font avec rapidité et sûreté, aussi bien sur des données alphabétiques que numériques. Celles-ci doivent simplement être traduites en perforations dans des cartes mécanographiques⁽¹⁾. Si les données figurent dans deux cartes différentes, celles-ci sont lues simultanément par la machine; il arrive aussi que l'une des données soit confiée à un organe appelé mémoire tandis que l'autre est lue; ce dernier procédé est utilisé lorsque l'on veut comparer plusieurs cartes à un modèle unique. Quoi qu'il en soit, les impulsions électriques résultant de la lecture des cartes ou du contenu de la mémoire sont conduites à des électro-aimants qui se positionnent différemment selon qu'il y a identité ou non. En utilisant les réactions de ces électro-aimants, il est possible de commander à la machine un comportement lié au résultat de la comparaison. On pourra, par exemple, en cas de non-identité, commander à la machine de s'arrêter ou de porter une perforation spéciale sur la carte non conforme à ce qu'a enregistré la mémoire. Capable de détecter une différence et de réagir en fonction de cette découverte, la machine peut également, si la comparaison porte sur des données numériques, indiquer si l'une des données est supérieure ou inférieure à l'autre, et de combien. Enfin, si la comparaison porte sur deux séries de données parallèles, elle est encore capable, après avoir repéré toutes les différences entre les deux séries, d'indiquer le nombre de différences constatées.

Il est séduisant de songer à exploiter ces possibilités pour la correction de certains exercices ou interrogations. Comme on vient de le voir, les machines sont en effet capables des mêmes opérations que le correcteur. On peut donc envisager de remplacer celui-ci ou d'alléger son travail par le recours aux appareils électroniques. Les avantages d'une telle substitution sont évidents : gain de temps, sûreté égale, sinon supérieure, et surtout économie d'énergie humaine.

(1) Pour rappel, la carte mécanographique comporte quatre-vingts colonnes susceptibles de recevoir des perforations. Il est possible de représenter dans chaque colonne un chiffre ou une lettre. Ces perforations sont « lues » par les machines grâce à quatre-vingts balais de lecture; en défilant sous ces balais, la carte les isole d'une source d'énergie électrique. Dès qu'une perforation passe sous un balai, celui-ci entre en contact avec la source de courant et capte une impulsion qu'il transmet aux différents organes de la machine.

L'idée n'est pas neuve; elle est née et s'est développée parallèlement aux techniques de traitement automatique de l'Information. Elle est notamment mise en application dans les tests psychométriques de masse et dans certaines épreuves fort en vogue aux Etats-Unis : après chaque question figure une série de réponses codifiées 1, 2, 3, etc., entre lesquelles la personne interrogée doit choisir. Son choix fait, elle porte sur une feuille ou une carte *ad hoc* le numéro-code de la réponse choisie. Le document-réponse, auquel nous reviendrons, est confié à une machine capable de le lire, de le comparer à la réponse-type qu'elle a en mémoire, de dénombrer les différences et de coter l'épreuve. Cette méthode n'est pas aussi sommaire qu'on pourrait le croire, car il est possible que certaines questions en recourent d'autres, ce que le candidat, limité par le temps et placé devant un questionnaire fort long, ne peut apercevoir. Dans ce cas, le contrôle portera non seulement sur l'exactitude de chaque réponse mais encore sur la cohérence entre certaines réponses.

En Belgique, cette technique de correction n'est pas ou n'est guère utilisée dans l'enseignement en général et en particulier dans l'enseignement universitaire (1). On pourrait donner de cela bien des raisons; les principales sont le manque d'équipement et d'information technique et la crainte de voir se dégrader les épreuves. En effet, les questionnaires décrits ci-dessus, où le candidat doit choisir entre des réponses qui lui sont soumises, limitent considérablement la part essentielle de tout examen : la recherche mentale de la réponse correcte parmi l'ensemble des connaissances contrôlées. D'autre part, on peut craindre que des impératifs techniques n'imposent des bornes à la liberté méthodologique de l'examinateur. Nous croyons cependant qu'en dépit de ses limites, la correction automatique ouvre des perspectives intéressantes, même au niveau de l'Enseignement Supérieur, car il est possible de l'assouplir et de la nuancer, comme le montre notre expérience.

* * *

Les étudiants en Philologie classique suivent en candidature un cours d'Exercices philologiques sur la langue latine, où l'étude approfondie de la syntaxe tient une très large place. Aujourd'hui,

(1) Il faut toutefois signaler que le Centre de Calcul et de Traitement de l'Information de l'Université de Liège, dirigé par M. le Professeur LINSMAN, n'est pas resté indifférent à ces problèmes. M. M.-O. HOUZIAUX, assistant, y poursuit notamment des expériences fort intéressantes dans le domaine de l'enseignement par machines, en vue d'aboutir à une mise au point d'une machine à enseigner. Nous remercions MM. LINSMAN et HOUZIAUX d'avoir bien voulu nous faire part de quelques aspects de leur travail. Nous renvoyons le lecteur curieux de ces questions à deux articles de M. HOUZIAUX :

a) *A propos de l'enseignement de la grammaire*, dans *Education*, 77 et 78, septembre et novembre 1962, pp. 87-100 et 65-81.

b) *L'instruction programmée*, dans *Education*, 88, juin 1964, pp. 21-38.

ce cours est d'autant plus indispensable aux futurs philologues que les connaissances grammaticales précises leur font cruellement défaut au terme des humanités. De plus, les réformes et les réductions successives de l'étude des langues anciennes dans les écoles secondaires ont éliminé l'utilisation systématique de certains ouvrages de référence élémentaires. C'est ainsi qu'à leur entrée en Classique, les étudiants sont généralement incapables de manier un traité de grammaire latine, car ils en ignorent et l'organisation et le contenu. Il est donc urgent de remédier à ces insuffisances par un entraînement intensif.

Un des exercices les plus profitables est l'étude personnelle de la syntaxe d'un texte classique de longueur moyenne (1.000 à 2.000 mots). L'étudiant est invité à examiner minutieusement ce texte et à relever les cas d'application des diverses règles. Ce relevé ne doit pas être exhaustif : l'étudiant se limitera aux cas les plus intéressants, négligeant les applications des règles banales; il sera par exemple dispensé de mentionner les exemples de sujets au nominatif ou de compléments d'objet à l'accusatif. Jusqu'à présent, l'élève constituait un fichier; dès qu'une application digne d'être mentionnée lui apparaissait, il notait sur une fiche :

- a) la référence à son traité de grammaire ⁽¹⁾;
- b) la référence précise du passage exploité;
- c) la tranche de texte nécessaire à l'illustration de la règle, en soulignant le ou les mots significatifs.

L'exécution et la correction d'un tel travail absorbaient évidemment un temps considérable, au point que l'exercice fut abandonné peu à peu, à fur et à mesure de l'augmentation des effectifs étudiants; pourtant sa nécessité devenait d'année en année plus évidente. Nous avons tenté, en utilisant l'équipement du L. A. S. L. A., d'en alléger l'exécution et la correction sans en altérer les vertus et la rigueur.

Nous avons choisi de faire porter le premier exercice sur la quatrième *Philippique* de Cicéron. Le classicisme du texte et ses dimensions (environ douze cents mots) ont déterminé ce choix.

Chaque étudiant a reçu une copie du texte, où les mille premiers mots sont numérotés de 000 à 999; ils forment la matière du travail. Les élèves disposent en outre d'un stock de cartes mécanographiques (voir figure), sur lesquelles ils porteront les résultats de leurs investigations. Un crayon mécanographique, dont la mine magnétique trace des traits conducteurs d'électricité, complète ce matériel.

Il n'est sans doute pas inutile d'expliquer brièvement le rôle des cartes utilisées. Les machines comptables sont conçues pour opérer à partir de cartes perforées. Les perforations, qui représentent soit des chiffres, soit des lettres, y sont portées au moyen d'une perforatrice. Or tous ceux qui doivent confier des informations à des cartes

(1) G. FRANÇOIS, *Grammaire latine*, Liège, Dessain, 1961.

— c'est le cas de nos étudiants — ne peuvent disposer d'une telle machine, en raison de son prix, de son volume et des difficultés de programmation et d'utilisation qu'elle présente. Cet obstacle a conduit les spécialistes à prévoir, entre l'écriture traditionnelle (alphabétique et numérique) et le langage des machines (perforations), une écriture intermédiaire qui fût à la fois aisément maniable pour l'homme et, pour les machines, lisible et traduisible en perforations. Cette écriture est appelée *mark-sensing*. Son rôle technique est schématiquement le suivant : sur les cartes *mark-sensing*, l'utilisateur trace au crayon magnétique des traits horizontaux représentant les perforations qu'il veut obtenir. La carte figurée en page 34 comporte vingt-sept colonnes pour le *mark-sensing*; on peut y lire, sous forme de marques, les indications suivantes : 1 en colonne 1, 7 en colonne 2, etc. La constitution d'une carte ne présente, on le voit, guère de difficulté; cette simplicité de maniement est précieuse, car il importe que les élèves ne rencontrent pas d'obstacles matériels.

Lorsqu'un fichier a été constitué, les cartes sont confiées à une machine dite traductrice, qui traduit les marques en perforations : la carte marquée passe dans une station de lecture constituée par une série de vingt-sept balais métalliques (un par colonne). Chaque balai, composé de trois faisceaux de filaments, a l'apparence d'un minuscule trident. Il fait fonction d'interrupteur : les deux faisceaux extérieurs, connectés et chargés d'électricité, forment une des bornes de l'interrupteur; le faisceau central, isolé des deux autres, en constitue l'autre borne. Au moment où le balai passe sur un trait de crayon magnétique, le contact est établi entre les deux bornes : une impulsion est délivrée au faisceau central et utilisée pour commander une perforation. Celle-ci s'opère dans la carte même où figurent les marques. Cette carte n'est en effet qu'une carte mécanographique ordinaire (les numéros des quatre-vingts colonnes susceptibles de recevoir des perforations sont imprimées au bas de la carte). En se reportant à la figure, on verra que les indications marquées dans les colonnes 1 à 5 et 11 à 17 ont été respectivement traduites dans les colonnes-perforations 16 à 20 et 23 à 29.

On pourrait s'étonner de la disproportion entre le nombre des colonnes disponibles pour le marquage (27) et celui des colonnes disponibles pour la perforation (80). Cette différence s'explique évidemment par la nécessité de ménager au « marqueur » un espace suffisant pour la commodité de son travail. Mais en fait, vingt-sept autres colonnes de marquage sont disponibles au verso de la carte et leur contenu éventuel peut également être perforé dans la carte elle-même par un second passage en traductrice. Si le *mark-sensing* est utilisé à plein, le nombre des colonnes-perforation n'excède donc que de vingt-six le nombre des colonnes-marquage.

Revenons à l'exercice qui nous occupe pour suivre l'étudiant en cours de travail. Examinant le texte, il estime qu'un mot constitue

une bonne illustration d'une règle de syntaxe. Il prend alors une carte et y marque trois indications (voir figure) :

- a) Colonnes 1 et 2 : le numéro de l'étudiant (Ex. : 17);
Chaque étudiant a reçu un numéro-code personnel. Il le fait figurer sur chacune de ses cartes, en colonnes 1 et 2; ainsi, chaque carte porte la signature de son auteur.
- b) Colonnes 3-6 : le numéro du mot (Ex. : 349);
- c) Colonnes 11-17 : le numéro de la règle de grammaire (Ex. : 252 3 1 00).

Dans le langage normal, la longueur de cette référence varie suivant que la règle comporte des subdivisions, des remarques, etc. Ici, pour des raisons techniques, chaque colonne du champ 11-17 doit recevoir une marque. Si la référence normale ne comporte que cinq chiffres, on marque d'un zéro les colonnes 16 et 17.

L'étudiant procède ainsi pour chaque application qu'il relève. Si un mot lui paraît illustrer plusieurs règles de grammaire (temps, mode, voix d'une forme verbale), il constitue une carte pour chaque application. Par contre, il ne constitue pas de carte pour les mots qu'il trouve dépourvus d'intérêt dans l'illustration de la syntaxe. Les étudiants disposent de plusieurs semaines pour accomplir ce travail. Ensuite, chacun remet son fichier au correcteur, qui commence par faire passer les cartes en traductrice. Il obtient ainsi des cartes analogues à celle que nous avons reproduite et peut entamer la correction sur machines : le rôle des marques est terminé.

Les fichiers individuels sont fondus en un seul fichier qu'un tri sur les références à la grammaire et les numéros de mots ordonne de la manière suivante : toutes les cartes ayant trait à un mot du texte sont groupées; ces groupes se succèdent dans l'ordre du texte. Au sein de chaque groupe, on trouve réunies les cartes portant la même référence à la grammaire. Si, par exemple, cinquante élèves ont été soumis à l'exercice, on peut imaginer qu'une partie du fichier se présente comme suit :

Mot 397 : 50 cartes identiques (tous les élèves ont donné de ce mot la même justification).

Mot 398 : 2 cartes identiques.
48 élèves ont négligé de justifier ce mot.

Mot 399 : 47 cartes avec référence A;
3 cartes avec référence B.
Tous les élèves ont voulu justifier le mot mais trois d'entre eux se séparent de leurs condisciples.

Mot 400 et 401 : aucune carte.

Mot 402 : 43 cartes avec référence A ;
19 cartes avec référence B ;
4 cartes avec référence C.

On peut imaginer que certains élèves ont vu dans ce mot une application de plusieurs règles, d'autres d'une seule; certains ne se sont pas intéressés à ce mot.

Rangé dans cet ordre, le fichier passe en tabulatrice. Cette machine peut, sur papier, traduire en clair le contenu des cartes qui lui sont confiées et effectuer des comptages. Lorsqu'elle traite un fichier dont beaucoup de cartes portent les mêmes données, elle peut n'imprimer qu'une seule fois ces données en indiquant le nombre de cartes identiques.

Pour reprendre l'extrait de fichier donné en exemple ci-dessus, la tabulatrice livrera au correcteur un tableau de ce type :

Mot	Règle	Total
397	2273400	50
398	3417000	2
399	2330000	47
	2462100	3
402	1881400	43
	2220000	19
	2985100	4

En possession de ce *listing*, le correcteur distingue :

1. les références exactes et intéressantes;
2. les références exactes mais dépourvues d'intérêt (Ex. : renvoi à la règle du sujet au nominatif);
3. les références erronées.

Après avoir ainsi jugé toutes les réponses données, il examine le texte et relève les omissions, c'est-à-dire les justifications qu'il convenait de donner, mais qu'aucun étudiant n'a portées sur carte.

Le correcteur constitue alors deux fichiers :

- a) *le fichier idéal*, c'est-à-dire le fichier individuel modèle; il comporte un exemplaire de toutes les justifications exactes et intéressantes, aussi bien de celles que les étudiants ont données que de celles qu'ils ont omises.
- b) *le fichier correcteur*: celui-ci comporte un exemplaire de toutes les justifications numérotées ci-dessus 1, 2 et 3, c'est-à-dire de *toutes* les réponses fournies. Elles se différencient par une perforation spéciale (par exemple, une perforation 1, 2 ou 3 dans une colonne

quelconque). Chacune des cartes de ce fichier va assurer une partie de la correction automatique; c'est pourquoi nous les appelons *cartes maîtresses*.

En trieuse, on introduit ces cartes maîtresses dans le fichier des réponses de manière qu'en tête de chaque groupe de cartes semblables se trouve la carte maîtresse correspondante indiquant, par sa perforation spéciale, la valeur de ce groupe. Le travail de correction proprement dit peut commencer.

Une calculatrice traite le fichier. Après chaque lecture d'une perforation 1, 2 ou 3 dans une carte maîtresse, elle porte la même perforation dans toutes les cartes qui suivent, jusqu'à ce qu'elle rencontre une nouvelle carte maîtresse; la perforation spéciale de celle-ci est à son tour reproduite dans tout le groupe qui suit et ainsi de suite. Au terme de cette opération chaque carte est donc « jugée ».

Ensuite, le fichier est à nouveau divisé en fichiers individuels. Un comptage en machine permet de savoir combien de cartes 1, 2 et 3 comporte chacun de ceux-ci. Le travail peut être noté. Il est encore possible, en tabulatrice, de « lister » les fichiers individuels et le fichier idéal, de manière à faire connaître à chacun les imperfections de son travail et notamment les omissions qu'il a commises.

Après cette description technique de la méthode utilisée, nous voudrions terminer ce bref article par quelques considérations plus générales.

Nous avons dit qu'il était possible de nuancer la correction automatique malgré sa rigidité apparente. L'exemple du travail de grammaire le montre bien; on parvient en effet à distinguer pour chaque élève le nombre de réponses *exactes, inutiles, erronées et omises*. Ce mode de correction n'est donc pas qualitativement inférieur au mode traditionnel. Il est en outre beaucoup plus rapide, d'une sûreté au moins égale et n'exige l'intervention d'un spécialiste du latin que pour une phase de la correction : l'établissement du fichier correcteur et du fichier idéal.

Il convient peut-être d'expliquer pourquoi cette intervention de type traditionnel est nécessaire ici. Il importait que l'exercice de grammaire renouvelé ne présente, quant au fond, aucune différence qualitative avec l'exercice traditionnel et que l'étudiant se trouve aux prises avec les mêmes difficultés que jadis; seule la notation des résultats de sa recherche devait être modifiée. Il fallait donc que l'élève garde la liberté de *choisir* les mots qu'il justifie. La valeur de l'exercice est d'ailleurs liée à cette liberté, car l'une des difficultés essentielles est d'apercevoir les problèmes. Mais en même temps, cette liberté de choix diversifie les risques d'erreur. Si les mots à justifier étaient désignés d'avance, les réponses exactes seraient prévisibles. Il suffirait donc d'établir un *fichier idéal qui serait en même temps fichier correcteur*, de l'interclasser au fichier-réponse et de provo-

quer une comparaison entre chaque carte maîtresse et les cartes-réponses qui lui font suite, la machine gardant en mémoire le contenu d'une carte maîtresse jusqu'à la lecture d'une nouvelle carte maîtresse. En cas de différence entre les données portées en mémoire et une carte-réponse, une perforation sanctionnerait la carte non-conforme. En pareil cas la machine se substituerait davantage au correcteur. Dans notre exercice, au contraire, l'élève peut, comme on l'a vu, prendre devant chaque mot quatre attitudes, dont certaines sont imprévisibles. Après l'exécution du travail par les étudiants, il est donc indispensable de porter un jugement sur toutes les réponses figurant au fichier, de manière à établir un fichier correcteur complet.

On pourrait aussi se demander si, malgré le recours aux machines, la correction d'un tel exercice ne reste pas un travail très lourd (mise au point du texte, passages successifs des réponses en machines différentes, etc.). Quelques remarques préviendront cette objection.

- a) Nous utilisons les machines mécanographiques classiques dont nous disposons : trieuse statistique, calculatrice, tabulatrice. Il est évident qu'en traitant les réponses au moyen d'un ordinateur, dont la souplesse est infiniment plus grande, on pourrait alléger considérablement le travail matériel de correction. Toutefois, même dans le cas présent, on aura remarqué que la plupart des étapes du travail peuvent se dérouler sans l'intervention d'un spécialiste de la branche sur laquelle porte l'épreuve.
- b) La correction de ce travail de grammaire constitue une expérience pour laquelle tout était à faire. Si, dans les années à venir, le même texte était à nouveau soumis à une classe, la préparation de la correction serait fortement réduite.
- c) L'intérêt de ces méthodes est directement proportionnel au nombre d'étudiants soumis à l'épreuve et au nombre de réponses demandées. Il est évident qu'en dessous de certains seuils quantitatifs, il serait inutile d'y recourir. Pratiquées avec un grand nombre d'étudiants, non seulement elles permettent une correction très satisfaisante et suffisamment nuancée des réponses individuelles, mais encore elles fournissent de précieuses indications d'ensemble sur la fréquence relative des imperfections et des erreurs. Ces données statistiques montreront au correcteur les lacunes les plus importantes de la classe interrogée et orienteront, mieux qu'une correction morcelée, son enseignement ultérieur.

Nous espérons avoir montré, par l'exemple décrit, quelques-unes des possibilités qu'offrent les machines électroniques dans le domaine de la correction. Il y a intérêt, croyons-nous, à y recourir pour de nombreux contrôles : maniement d'un ouvrage de référence, connaissance de notions de forme fixe (formules, dates, termino-

logie ⁽¹⁾, capacité de choix entre diverses solutions d'un problème, etc. ⁽²⁾. Peut-être pourront-elles aider à faire face aux tâches écrasantes qu'impose la situation nouvelle que nous exposons en commençant.

Arthur BODSON,
Assistant à la Faculté de
Philosophie et Lettres.

⁽¹⁾ L'exercice que nous avons décrit ne demande que des réponses numériques; rappelons toutefois qu'il est également possible de marquer et de faire perforer des lettres en utilisant le procédé *mark-sensing*. La seule différence est que chaque lettre sera représentée dans la même colonne par deux marques, qui donneront lieu à deux perforations. Dans ce cas, l'étudiant devra disposer d'un code alphabétique indiquant pour chaque lettre l'emplacement des deux perforations.

⁽²⁾ Il va sans dire que cette méthode d'interrogation ne pourra jamais se substituer entièrement à l'examen oral ou écrit de forme libre, qui seul permet de contrôler la progression et les nuances de la pensée.

Carrières Universitaires

Journée d'études des Ingénieurs-Conseils liégeois

Dans une précédente chronique (voy. le Bulletin, n° 1, 1964), nous avons eu l'occasion, grâce à la collaboration du Groupement des Ingénieurs-conseils Liégeois, de souligner les aspects originaux d'une profession trop peu connue.

La plupart de nos lecteurs seront intéressés, croyons-nous, par les initiatives de cette association professionnelle composée exclusivement d'ingénieurs, sortis de l'Ecole de Liège, auxquelles d'éminentes personnalités ont apporté un appui mérité.

Le Groupement des Ingénieurs-conseils Liégeois a organisé, dans le cadre de la dernière Foire Internationale de Liège et sous le patronage de l'A. I. Lg., une journée au cours de laquelle ses représentants ont pu définir son programme et ses buts, tandis que d'éminents professeurs exposaient quelques problèmes techniques importants intéressant l'activité professionnelle de ses membres.

Cette journée, qui a eu lieu le 6 juin 1964, a réuni près de 70 participants.

Après la réception des invités, parmi lesquels on remarquait de nombreuses personnalités de diverses administrations publiques et du monde industriel liégeois, la séance de la matinée débuta vers 10 h. 30 à la salle des conférences du Hall de la Métallurgie.

C'est tout d'abord l'ingénieur-conseil G. Lesage qui prit la parole au nom du Groupement pour remercier les personnalités présentes et tous les assistants; il définit ensuite le rôle important de l'ingénieur-conseil dans le cadre économique et industriel, ainsi que les buts et les aspirations du Groupement Liégeois.

M. Lesage souligna particulièrement l'intérêt, pour le maître de l'ouvrage, de contracter directement avec l'ingénieur-conseil dans tous les projets où son intervention est nécessaire, ce qui, à notre époque, est le cas pour la plupart des constructions importantes. L'ingénieur-conseil ne doit pas être considéré comme un sous-traitant plus ou moins anonyme, mais bien comme un collaborateur de première heure, dont les avis sont précieux dès la genèse du projet.

Il ne doit pas non plus intervenir comme un calculateur de structures, prédéterminées par un empirisme plus ou moins traditionnel, mais comme un élément de base dans l'équipe appelée à concevoir un projet sain et rationnel.

Après avoir vivement regretté l'absence de M. le Pro-Recteur Campus, qui avait bien voulu accepter de présider la séance mais en avait été empêché inopinément, M. Lesage, en terminant, rappela à l'auditoire les nombreux et grands mérites des orateurs de la journée.

M. Louis, professeur à l'Université de Liège, « ouvrit le feu », en exposant le « Calcul du béton armé à la rupture ».

C'est à dessein que l'on peut employer l'expression, car c'est avec une fougue croissante que M. Louis fit le point des développements d'une question qui est actuellement à l'ordre du jour dans la pratique du bureau d'études. Il examina successivement les nombreux aspects de cette nouvelle théorie, en dégageant clairement pour chacun d'eux les directives générales nécessaires à son application, et attirant spécialement l'attention sur les caractéristiques d'une section en rupture par insuffisance de béton ou d'acier, sur la résistance à la fissuration, sur le choix d'un type d'armature, sur les différents modes de calcul des déformations, et enfin sur le rapport entre la résistance à la rupture d'une pièce et son endurance (résistance aux efforts de fatigue).

C'est après avoir réellement captivé ses auditeurs, que M. Louis donna la parole à son collègue M. le Professeur Paduart de l'Université de Bruxelles.

Celui-ci traitait le sujet dont il est spécialiste « La Résistance du béton armé à l'effort tranchant ».

Après avoir rappelé les théories générales classiques de l'effort tranchant, M. Paduart présenta aux assistants un panorama international, logiquement documenté, des recherches expérimentales américaines ainsi que des diverses tendances au sein de la Commission de travail du C. E. B. (Comité Européen du Béton) dans ce domaine. Il exposa l'essentiel des théories de Chambaud (France), de Borichansky (U. R. S. S.), de Paez (Espagne), de Giangreco (Italie) et Saillard (France), et enfin de Walther (Suisse). Aucune d'entre elles n'a encore rencontré l'adhésion unanime, et pour terminer M. Paduart définit les recommandations pratiques provisoires du C. E. B. à ce sujet, en soulignant malicieusement que si l'on avait cherché vainement depuis 50 ans à définir une théorie élastique satisfaisante de l'effort tranchant dans le béton armé, il n'était guère étonnant qu'un travail de moins de 10 ans dans le nouveau domaine de la rupture n'ait pas encore permis au C. E. B. de dégager cette théorie.

Après ces deux brillants exposés, aussi différents que complémentaires, les participants se rendirent à la Rôtisserie pour prendre part au déjeuner qui était généreusement offert par la Direction de la Foire Internationale.

Nous voudrions ici remercier les hôtes de marque qui, avec tous les orateurs de la journée, firent au Groupement des Ingénieurs-

conseils Liégeois l'honneur de participer à cette manifestation, et qui étaient entourés à la table d'honneur par les membres du Groupement :

MM. M. Destenay, bourgmestre de la Ville de Liège, président du Conseil d'Administration de la Foire Internationale.

J. Nyst, président du Comité Exécutif de la Foire Internationale.

R. Deprez, secrétaire général de l'A. I. Lg. et administrateur de l'Association des Amis de l'Université de Liège.

E. Dehan, ingénieur en chef-directeur des Ponts et Chaussées.

L. Cassiman, ingénieur principal - chef de service au Ministère des Travaux Publics.

P. Thys, ingénieur en chef-directeur du Service de la Meuse.

R. D'Have, directeur du Bureau S. E. C. O.

Au cours de la journée, on a pu aussi remarquer la présence de MM. : H. Santilman, inspecteur général e. r. des Ponts et Chaussées, ingénieur-conseil; H. Chapelle, architecte en chef-directeur du Service Provincial des Bâtiments; R. Fraiture, directeur de l'Association pour le Démergement; H. Van Russelt, ingénieur du Service Technique Provincial; R. Fostroy, vice-président de la Chambre des Ingénieurs-conseils de Belgique; N. Vanopdenbosch, administrateur de la C. A. D. I. C.

Le déjeuner se termina par deux adresses : la première de M. J. Ch. Soubre, au nom du Groupement, et la seconde de M. le Bourgmestre Destenay, qui avait voulu honorer le déjeuner de sa présence pour marquer l'importance qu'il attachait à cette journée et à la qualité de ses promoteurs.

Ayant tout d'abord salué chaleureusement la présence de notre maître, puis à nouveau remercié tous les assistants au nom de ses amis du Groupement, M. Soubre dit en termes choisis son optimisme quant aux perspectives d'avenir sur tous les plans de la vie économique liégeoise, et souligna tout particulièrement que l'union des Ingénieurs-conseils liégeois sur le plan professionnel vient à son heure pour les aider à prendre et tenir la place qui leur est dévolue dans la constante évolution actuelle de l'industrie, à Liège et dans le pays.

M. le Bourgmestre Destenay prit enfin la parole; après avoir évoqué le rôle nécessaire de l'Ingénieur-conseil dans tous les domaines de l'activité économique, il prôna très éloquemment une féconde collaboration entre les Ingénieurs-conseils et les Autorités Publiques, en insistant plus particulièrement sur les grands travaux qui, dans le domaine routier notamment, devront transformer l'aspect du pays et plus particulièrement celui de la Cité Ardente; celle-ci sera sans doute, par exemple, la première ville en Europe à voir, dans un avenir espéré proche, aboutir en son centre une auto-route à huit bandes. Dans ce domaine, comme dans tous les autres qui préoccu-

pent les autorités urbaines, M. Destenay souhaite une collaboration très étroite entre les Ingénieurs-conseils d'une part, appelés à discuter les problèmes, les analyser et en préparer les solutions, et les hommes politiques d'autre part, dont la tâche est de trouver les moyens — particulièrement financiers — pour réaliser les solutions proposées.

Ces interventions clôturaient brillamment un remarquable déjeuner.

Les participants prirent alors le chemin du Val-Benoît où se déroulait la seconde partie de la journée. Ils se rejoignirent dans un des auditorios de l'Institut de Mathématiques récemment inauguré, pour y entendre diverses communications relatives à l'emploi des ordinateurs électroniques.

M. le Professeur Massonnet ouvrit la séance par un exposé très vivant sur « Le rôle des Ordinateurs dans l'activité de l'Ingénieur-conseil ». Il se dit convaincu que dans ce domaine les nations européennes vont suivre une évolution parallèle à celle des Etats-Unis d'Amérique où, en 1961 déjà, plus de 10.000 ordinateurs étaient en service. Il souligna l'amélioration continue de la puissance des machines, dont la capacité actuelle est plus de 25 fois supérieure à celle des premiers ordinateurs apparus sur le marché.

Dans l'optique plus particulière de l'Ingénieur-conseil, M. Massonnet démontra l'aide précieuse que celui-ci peut recevoir des machines électroniques, à condition qu'il ait établi parfaitement les programmes et assimilé les diverses possibilités de contrôle.

A ce jour, de nombreux centres de calculs ont été créés partout dans le monde et plus particulièrement en Europe où l'Allemagne, par exemple, est déjà très en avance. Le Professeur Massonnet fit remarquer à ce propos que cet essor doit retenir l'attention de l'industrie belge, sous peine de se voir distancer dans la concurrence internationale qui résultera du Marché Commun. De nombreux centres indépendants disposent d'ailleurs de leurs propres machines : c'est ainsi que le C. E. P. O. C. (Centre pour la promotion de l'emploi des ordinateurs dans le domaine de la Construction, dirigé par le Professeur Massonnet) dispose de celles qui sont installées au Centre de Calcul Interfacultaire.

Successivement ensuite, M. Fonder, aspirant au F. N. R. S., et MM. Bombaerts et Cornelis, ingénieurs au Centre C. E. P. O. C., ont présenté à l'auditoire deux problèmes techniques ardues et actuelles (Calcul des toits plissés et cubature des terrassements pour autoroutes), dont la résolution est rendue plus aisée et sûre par l'emploi des ordinateurs. Ces orateurs exposèrent à la fois les méthodes de résolution et leur programmation pour le passage à la machine.

La journée se terminait par la visite du « domaine » de M. le Professeur Linsman, directeur du Centre de Calcul, et par la démonstration en fonctionnement de l'ordinateur IBM 7040 récemment acquis par le Centre.

Dans le même temps, une charmante réception était offerte par MM. Massonnet et Linsman, pour servir de cadre aux commentaires et discussions des nombreux rescapés, très satisfaits de cette journée.

Ainsi c'est dans une ambiance détendue et cordiale que ceux-ci purent, entre autres, admirer l'esthétique accueillante et le parachèvement soigné du nouvel Institut de Mathématiques, œuvre due au Service d'Etudes Techniques de l'Université, sous la direction du Professeur Louis.

Il était près de 19 heures quand s'achevait cette journée emplie de technique, de camaraderie, et de... soleil. Son grand succès avait été assuré par tous les participants, par le double patronage de la Foire et de l'A. I. Lg., et surtout par le particulier dévouement de tous les orateurs qui acceptèrent d'y apporter leur concours : que tous en soient encore ici très vivement remerciés !

Cette journée, en servant le prestige de notre Université, permit au Groupement des Ingénieurs-conseils Liégeois de prendre mieux conscience de son existence, peut-être même de son importance. C'est, en tout cas, une initiative qui doit normalement trouver des prolongements utiles et fructueux.

Léon STENNE,
Ingénieur A. I. Lg., 1948.

Anniversaires de promotions

Une association comme la nôtre qui poursuit l'ambition d'entretenir des liens d'amitié et de solidarité ne saurait oublier ceux qui ont la très grande joie de fêter un anniversaire de leur promotion. Récemment, nous publions la liste des docteurs en droit et des notaires de 1934 et nous demandions aux animateurs d'autres promotions de se faire connaître. Nous sommes heureux de constater que notre appel a été entendu. Le docteur J. Nihoul, membre de notre association, a bien voulu nous communiquer la liste de ses compagnons, diplômés en 1924 dont près d'une vingtaine sont hélas déjà disparus. Un autre membre, M. Demonceau, nous adresse le compte rendu d'une réunion des pharmaciens diplômés en 1943.

Ces premières réactions qui seront suivies d'autres, du moins nous l'espérons, nous réjouissent d'autant plus que nous avons inscrit à notre programme de publication la reproduction systématique des noms de ceux qui se réunissent ou désirent se réunir pour célébrer dignement des anniversaires chers à tous les diplômés.

Rappelons que chaque promotion intéressée peut recevoir l'accueil de ce *Bulletin* ⁽¹⁾.

A partir de notre prochain numéro, on trouvera donc dans une chronique spéciale la liste de diplômés par faculté ou section de faculté qui comptent un certain nombre d'années de sortie, liste obtenue soit grâce au concours des promotions elles-mêmes, soit par l'intermédiaire des appariteurs de l'Université.

De notre côté, nous prendrons soin d'envoyer gracieusement aux personnes dont on nous aura fait connaître l'adresse, l'exemplaire du *Bulletin* qui est susceptible de les intéresser. Peut-être aurons-nous ainsi le plaisir de rassembler ceux parmi les anciens qui ne sont pas encore membres de notre Association.

I. — Réunions de promotions

Quarantième anniversaire.

Le dimanche 13 décembre 1964, les docteurs en médecine sortis en 1924 de l'Université de Liège ont fêté le 40^e anniversaire de leur promotion.

(1) Les responsables des différentes promotions peuvent s'adresser au secrétariat de l'Association s'ils souhaitent organiser une visite des installations universitaires.

La réunion débuta à 11 heures par une visite de l'aquarium de l'Institut de Zoologie. Cette intéressante visite, organisée grâce à l'aimable intervention de Mme Dubuisson et conduite par Mme Desaiwe, fut très appréciée des participants. Une courte réception suivit, dans la salle des professeurs de l'Institut. La journée se clôtura par un banquet fraternel au Restaurant « Le Clou Doré ». Des mets choisis arrosés de vins des meilleurs crus, discussions, discours et chansons contribuèrent à faire régner une ambiance de tonnerre jusqu'à 18 h. 30.

Sur 40 invités, 11 s'étaient fait excuser et 21 avaient répondu à l'appel. Il s'agit de : Mme A. Wirtz-Balau, MM. F. Bonhomme, A. Buytaert, G. Deffet, J. de Leval, E. Delfosse, E. Dony, L. Gillis, J. Hotton, H. Houard, F. Humble, P. Huwart, A. Jacquemotte, R. Kirsch, E. Laduron, A. Laoureux, S. Lapière, A. Lemaitre, J. Nihoul, A. Van Den Broeck, J. Wéry.

Vingtième anniversaire.

Quelques pharmaciens de la promotion 1943, se retrouvant habituellement à l'occasion des Conférences d'hiver organisées par le Cercle scientifique des Anciens de l'Institut Gilkinet et par l'Union des Pharmaciens de Liège, avaient souvent regretté l'absence de la plupart de leurs compagnons d'étude et de laboratoire.

Le vingtième anniversaire de leur promotion fut l'occasion d'une réunion pour 25 pharmaciens et leur conjoint (soit la moitié des diplômés de Liège en 1943); parmi eux nous avons eu la grande joie de retrouver la plupart de nos camarades de l'ULB. Ils n'avaient pourtant passé que trois semaines à notre Institut (les trois semaines de rappel de stage) mais ils ont gardé une gratitude très vive pour l'accueil que les professeurs et les étudiants de Liège leur avaient réservé lorsque les Allemands avaient fermé leur *Alma Mater*.

La journée commença par une promenade en autocar à travers les Ardennes liégeoises.

Le dîner fut servi à la Gleize. Il se prolongea jusqu'à 17 heures dans l'atmosphère la plus cordiale et la plus joyeuse. Nous sommes ensuite revenus à l'Institut Gilkinet où nous étions attendus par nos anciens professeurs et par d'autres promus qui n'avaient pas réussi à se libérer dès le matin. MM. Stainier, Denoël et Fouassin ne cachèrent pas la joie qu'ils éprouvaient en nous recevant. Nous ne cachions pas davantage la nôtre de les revoir. Ce n'est pas sans quelque émotion non plus que nous avons retrouvé des laboratoires toujours familiers en dépit des années et des agrandissements.

Après le vin de l'amitié, un banquet fut organisé à la Maison Havart. Il se prolongea tard dans la nuit. On se quitta bien à regret et en se promettant de recommencer dans cinq ans pour un 25^e anniversaire.

2. — Liste de promotions (1)

Docteurs en médecine 1924.

- MM. †Balsacq, Nestor, décédé;
*Bonhomme, Firmin, président de la Commission Médicale Provinciale, Remouchamps;
Brouha Lucien, RDI Kennett Square, Pennsylvania 19348, U. S. A.;
Brull, Lucien, professeur à la Faculté de Médecine, décédé en 1959;
*Buytaert, André, rue de Campine, 396, Liège;
Cajot, Paul, avenue de l'Observatoire, 6, Liège;
Chauvaux, Victor, 3, rue Hanoteau, Gilly;
Cuypers, Marcel, 9, Statiestraat, Neerpelt;
†De Bast, Yves, décédé;
De Brouwer, Armand, 12, boulevard Piercot, Liège;
Defret, Gaston, Fexhe-le-Haut-Clocher;
†De Jace, Jean, décédé en 1959;
de Leval, Joseph, 64, voie de Liège, Embourg;
Delfosse, Émile, 18, rue Saint-Roch, Pervez;
Demagnet, Marc, rue Vandervelde, 87, Falisolle;
†Devillez, Achille, décédé;
Docquier, André, 6, rue de la Station, Marche;
Dony, Eugène, 97, route de Deron, Forville;
Elens, Etienne, 38, Maestrichterstraat, Hasselt;
†Feyt, Joseph, décédé;
†Fanael, Robert, décédé;
Geradon, Louis, 10, rue Xhovémont, Liège;
*Gillis, Léon, 187, avenue Brugmann, Bruxelles 6.
†Grignard, Paul, décédé;
†Grossar, Joseph, décédé;
Guillot, Lucien, 198, rue Victor Hugo, Bruxelles 4.
†Halleux, Joseph, décédé;
Hermans, Jules, 37, rue des Canadiens, Seneffe;
†Heylen, Alphonse, décédé;
Hotton, Jean, 3, rue Charles Magnette, Liège;
*Houard, Hubert, 146, rue de la Verrierie, Seraing;
Humble, Frans, 11, Oude God, Rekem;
Huwart, Paul, 38, rue Cayauderie, Charleroi;
Jacquemotte, Adolphe, 3, quai du Condroz, Liège;
Kirsch, Raymond, 292, Les Trixhes, Gives-Ben-Ahin;

(1) Nous nous excusons des erreurs ou omissions éventuelles en priant le lecteur de bien vouloir nous signaler ses observations.

Comme dans la première édition de l'*Annuaire général des diplômés de l'Université de Liège* (1963), la qualité de membre est indiquée par le signe * placé devant le nom du diplômé.

- MM. Laduron, Edouard, 14, place Wiertz, Namur;
*Laoureux, Albert, 9, quai de Gaulle, Liège;
*Lapière, Spartacus, professeur à la Faculté de Médecine,
1, quai Marcellis, Liège;
†Lefebvre, Alphonse, décédé en 1948;
Leloup, Adolphe, 23, rue des Martyrs, Verviers;
Lemaitre, Achille, 11, rue de la Bonté, Bruxelles 5.
Libert, Jean, 8, place Coromeuse, Herstal;
†Lombard, Maurice, décédé dans un camp de concentration
(guerre 40/45);
Martens, Edmond, 440, rue de Herve, Bois-de-Breux;
*Nihoul, Jacques, 4, rue Eugène Ysaye, Liège;
Penning, Alfred, 405, boulevard de Smet de Nayer, Jette-
Bruxelles;
†Pierret, Fernand, décédé;
†Pirrotte, Hubert, décédé;
†Ponthot, Fernand, décédé en 1954;
Rademaeckers, Clément, 67, St-Jozefsiaan, Balen;
†Saint-Viteux, Joseph, décédé en 1960;
Schwers, Gustave, 41, boulevard Louis Schmidt, Bruxelles 4;
Simon, Louis, 31, rue Auguste Ponson, Jupille;
†Simon, Raphael, décédé en 1947;
Streignart, Eugène, 14, rue Dartois, Liège;
Tielsen, Clément, 20, place du Congrès, Liège;
Van Den Broeck, Albert, 21, Bergstraat, Heist-op-den-Berg;
Wéry, Jean, 54, rue Albin Body, Spa;
Wygarts, Paul, 197, avenue d'Italie, Anvers.

Pharmaciens 1943.

- MM. Auvray, Joseph, pharmacien à Vivegnis;
Baudon, pharmacien d'industrie aux Laboratoires Optima
à Bruxelles;
Bonami, Adhémar, pharmacien à Edeghem (Anvers);
Boechstyns, Géo, pharmacien à Anvers;
Bourdouxhe, Clément, pharmacien à Stockay-St-Georges;
Bourdouxhe, Denise, épouse Corthouts, pharmacien à Bruxelles;
Boutet, Georges, pharmacien à Theux;
Brabant, Gustave, pharmacien à Naninne;
*Cappeliez, Charles, pharmacien à Elouges;
Chandelle, Hélène, épouse Chateau, pharmacien à Verviers;
Collard, Jean, pharmacien à Fraigneux (Nandrin);
Coumont, Henri, pharmacien à l'Office de tarification de
l'Association pharmaceutique de la Province de Liège;
Courbet, Marie-José, épouse Baudon, 27, avenue Bel Air à
Bruxelles 18.
*Crepin, Gilbert, pharmacien à Ivoz-Ramet;
Dassy, Victor, pharmacien à Ans;

- MM. De Buck, Raymond, pharmacien à Bruxelles 3, 68, rue de l'Est;
- Defaqz, Jean, pharmacien à Enghien;
- Delatte, Marcel, pharmacien à Soignies;
- Delaux, Jean, pharmacien à Lasne-Chapelle-St-Lambert;
- Demaret, Andrée, épouse Michel, pharmacien à Nivelles;
- Demonceau, Joseph, pharmacien à l'Hôpital de Bavière à Liège;
- Dujardin, Suzanne, épouse Bindelle, pharmacien à Fléron;
- Ferard, Daniel, pharmacien à Wasmes;
- Ferte, Nicolas, pharmacien à Gosselies;
- Gilissen, Prosper, pharmacien à Liège;
- Goulard, Pierre, pharmacien à Piéton;
- Grosjean, Lucien, délégué médical à la S. A. Ciba;
- Henin, Jean, pharmacien à Liège;
- Henrard, Jean, pharmacien à Mont-sur-Marchienne;
- †Lachambre, épouse Tellier, décédée;
- Lardinois, Thérèse, épouse Leblois, pharmacien à Bressoux;
- Leduc, René, pharmacien à Couillet;
- Lovens, Jules, pharmacien à Wegnez-Ensival;
- Martin, François, pharmacien à l'Hôpital Brugmann à Bruxelles;
- Michel, André, pharmacien à Nivelles;
- Milz, Jeanne, pharmacien à Liège;
- Moreau, Paul, pharmacien à Liège;
- Nysten, Joseph, pharmacien à Liège;
- Pauwen, Joseph, pharmacien à St-Nicolas-lez-Liège;
- Rems, Albert, pharmacien à Ramillies;
- Sequaris, Jean, pharmacien à Barchon;
- Smeets, Jean, pharmacien à Cornesse-Pépinster;
- Sottiaux, Joseph, pharmacien à Warnant-Dreye;
- Stevenot, André, pharmacien à Seraing;
- Stroeken, Albert, pharmacien à Vivegnis;
- Tellier, Jean, pharmacien à Courcelles;
- Thiry, Gilberte, pharmacien à Crisnée;
- Trekels, Henri, pharmacien à Liège;
- Van De Vorst, André, pharmacien à Anvers;
- Verstraeten, Raymond, pharmacien à l'Hôpital St-Pierre à Bruxelles;
- Wankenne, Georgette, épouse Wéry, pharmacien à Pépinster;
- Winand, Maurice, pharmacien à Boëlhe-Corswarem.
-

Répartition des étudiants de l'Université de Liège en 1963-1964 ⁽¹⁾

	Belges			Etrangers			Tot.
	H	F	T	H	F	T	
Faculté de Philosophie et Lettres							
Faculté :							
Cand. prép. au Droit et au							
Notariat	122	27	149	9	—	9	158
Autres sections	436	361	797	14	14	28	825
Inst. sup. Hist. Art. et Arch.	26	32	58	4	—	4	62
Inst. sup. Hist. Litt. orient.	4	3	7	—	—	—	7
Inst. Psychol. et Sc. Education ..	126	84	210	11	2	13	223
	714	507	1.221	38	16	54	1.275
Faculté de Droit.							
Faculté	289	57	346	83	5	88	434
Ecole de Criminologie	4	2	6	1	—	1	7
Ecole sup. de Sc. comm. et écon.	187	34	221	56	5	61	282
	480	93	573	140	10	150	723
Faculté des Sciences.							
Cand. en Sc. nat. et méd.	201	40	241	38	2	40	281
Cand. ingénieur	402	6	408	146	2	148	556
Autres sections	764	293	1.057	74	10	84	1.141
	1.367	339	1.706	258	14	272	1.978
Faculté de Médecine.							
Faculté	488	162	650	65	5	70	720
Inst. sup. Educ. physique	40	24	64	2	1	3	67
	528	186	714	67	6	73	787
Faculté des Sciences appliquées.	434	10	444	94	—	94	538
Centres interfacultaires.							
Centre int. du Travail	5	1	6	—	—	—	6
Centre int. des Pays en voie de développement	2	—	2	1	—	1	3
Centre int. Sc. nucléaires	21	4	25	1	—	1	26
	28	5	33	2	—	2	35
TOTAUX GENERAUX	3.551	1.140	4.691	599	46	645	5.336

(1) Ces chiffres sont définitifs. Dans le *Bulletin* 1964, n° 2, pp. 24-35, nous avons publié la répartition des inscriptions arrêtée au 20 mars 1964.

Les résultats des examens à l'Université de Liège en 1964

Comme les années précédentes, nous avons jugé intéressant de communiquer les résultats obtenus par les étudiants aux examens des deux sessions de l'année académique révolue.

Par souci de précision et pour répondre au désir de chacun, nous donnerons ci-après les résultats pour les différentes sections regroupées sous le titre de la Faculté qui délivre le diplôme final. Les études prises en considération dans ce tableau sont celles qui aboutissent à un titre universitaire sanctionnant un cycle complet d'études. Nous en avons donc exclus les agrégations, les doctorats de même que les études complémentaires et post-graduées.

Le pourcentage des réussites basé sur les inscriptions aux cours n'est indiqué que lorsque ces inscriptions dépassent la dizaine.

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	1 ^{re} session			2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Réussites avec grade		Inscriptions aux examens	Réussites avec grade		Inscriptions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	
		Total des réussites	avec grade		Total des réussites	avec grade		% de réussites	
A. Faculté de Philosophie et Lettres									
1. Philosophie									
C. (1) 1 ^{re} ép.	3	1	—	1	—	—	3	2	
2 ^e ép.	3	1	—	3	—	—	3	3	
L. (1) 1 ^{re} ép.	—	—	—	—	—	—	—	—	
2 ^e ép.	1	1	1	3	2	2	3	3	
2. Histoire de l'antiquité									
C. 1 ^{re} ép.	30	3	1	18	7	1	30	10	33
2 ^e ép.	18	8	4	11	8	—	19	16	84
L. 1 ^{re} ép.	10	8	2	2	1	1	10	9	
2 ^e ép.	2	2	1	6	6	3	11	8	72
3. Histoire médiévale, moderne et contemporaine									
C. 1 ^{re} ép.	32	8	1	21	4	—	32	12	37
2 ^e ép.	9	4	1	8	5	—	10	9	
L. 1 ^{re} ép.	4	3	1	—	—	—	4	3	
2 ^e ép.	2	2	1	3	2	2	8	4	
4. Philologie classique									
C. 1 ^{re} ép.	53	9	2	27	7	—	57	16	28
2 ^e ép.	35	10	4	21	9	—	37	19	51
L. 1 ^{re} ép.	19	7	2	11	4	2	19	11	57
2 ^e ép.	6	6	2	16	15	7	23	20	87

TABLEAU (suite)

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	1 ^{re} session			2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscrip- tions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscrip- tions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	% de réussites
5. Philologie romane									
C.	105	31	8	72	21	1	127	52	41
2 ^e ép.	68	25	8	40	17	—	72	42	58
L.	52	44	15	7	6	—	52	50	96
2 ^e ép.	14	14	8	28	23	10	41	37	90
6. Philologie germanique									
C.	63	10	3	35	5	—	75	15	20
2 ^e ép.	30	20	1	10	2	—	30	22	73
L.	13	12	5	1	1	—	14	13	93
2 ^e ép.	13	10	2	18	17	2	28	27	96
B. Faculté de Droit									
1. Droit									
C.	78	32	7	44	21	1	85	43	50
2 ^e ép.	68	32	8	34	19	—	72	51	71
D. (1)	65	35	3	27	14	1	68	49	72
2 ^e ép.	36	17	6	20	12	2	40	29	72
3 ^e ép.	34	16	5	18	10	—	37	26	70
2. Notariat									
Ep. unique	—	—	—	1	1	—	1	1	—

TABLEAU (suite)

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	1 ^{re} session			2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	% de réussites
C. Faculté des Sciences									
1. Sciences mathématiques									
C.	115	31	7	52	16	1	131	47	35
1 ^{re} ép.	51	27	11	24	13	1	52	40	77
2 ^e ép.	45	21	10	21	7	1	46	28	60
L.	35	30	15	5	3	1	37	33	89
2. Sciences physiques									
C.	47	6	2	29	5	2	62	11	18
1 ^{re} ép.	26	8	1	13	2	1	28	10	36
2 ^e ép.	28	10	9	18	9	1	29	19	65
L.	18	12	9	6	6	3	20	18	90
3. Sciences chimiques									
C.	89	25	6	43	8	—	99	51	51
1 ^{re} ép.	47	12	5	32	12	2	49	24	49
2 ^e ép.	49	20	10	27	8	3	55	28	50
L.	2	2	—	33	31	15	35	33	94
4. Sciences géologiques et minéralogiques									
C.	4	1	1	4	1	—	6	2	—
1 ^{re} ép.	1	—	—	—	—	—	1	—	—
2 ^e ép.	5	3	—	2	1	—	5	4	—
L.	—	—	—	1	1	1	1	1	—

TABLEAU (suite)

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	1 ^{re} session				2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscrip- tions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscrip- tions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	% de réussites	
4. Pharmacie	C. 1 ^{re} ép.	87	28	7	47	13	—	82	41	50
	2 ^e ép.	58	22	7	35	12	1	55	34	62
	Ph. (1) 1 ^{re} ép.	65	23	3	37	9	—	68	32	49
	2 ^e ép.	39	20	4	19	14	—	39	34	87
	3 ^e ép.	25	25	13	9	9	3	35	34	97
	C. (2) 1 ^{re} ép.	297	156	37	130	46	—	297	202	68
E. Faculté de Sciences appliquées	2 ^e ép.	211	134	35	76	44	3	214	178	83
	Ing. (1) (2) 1 ^{re} ép.	145	92	48	44	25	4	156	117	75
	2 ^e ép.	132	101	54	31	25	6	139	126	90
	3 ^e ép.	152	125	58	37	28	7	170	153	90
Par sections :										
1. Mines										
1 ^{re} ép.	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—
2 ^e ép.	5	—	1	1	1	—	1	5	—	—
3 ^e ép.	2	—	—	2	2	—	3	2	—	—
2. Géologues										
1 ^{re} ép.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 ^e ép.	1	—	—	1	1	—	1	1	—	—
3 ^e ép.	3	—	3	—	—	—	4	3	—	—
	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—

3. Constructions	1 ^{re} ép.	22	11	5	10	6	1	22	17	79
	2 ^e ép.	21	8	3	11	8	1	20	16	80
	3 ^e ép.	21	19	8	2	2	—	23	21	91
4. Architectes	1 ^{re} ép.	4	4	3	—	—	—	4	4	
	2 ^e ép.	2	2	1	—	—	—	2	2	
	3 ^e ép.	2	2	—	1	1	1	4	3	
5. Constructions navales	1 ^{re} ép.	—	—	—	—	—	—	1	—	
	2 ^e ép.	3	3	1	—	—	—	3	3	
	3 ^e ép.	1	1	—	—	—	—	1	1	
6. Chimistes	1 ^{re} ép.	13	11	9	2	1	—	15	12	80
	2 ^e ép.	13	12	11	1	1	—	13	13	100
	3 ^e ép.	6	6	4	—	—	—	6	6	
7. Métallurgistes	1 ^{re} ép.	15	10	5	5	4	—	16	14	89
	2 ^e ép.	9	7	4	1	1	—	10	8	96
	3 ^e ép.	26	25	12	1	—	—	26	25	
8. Mécaniciens	1 ^{re} ép.	5	3	1	—	—	—	5	3	
	2 ^e ép.	13	9	4	3	3	1	13	12	92
	3 ^e ép.	23	18	7	5	5	—	26	23	88
9. Electriciens	1 ^{re} ép.	36	13	4	17	7	1	38	20	52
	2 ^e ép.	36	32	18	9	7	1	42	39	92
	3 ^e ép.	44	31	12	18	13	4	48	44	91
10. Electriciens-mécaniciens	1 ^{re} ép.	27	20	13	6	5	2	30	25	83
	2 ^e ép.	12	11	5	1	1	—	12	12	100
	3 ^e ép.	17	15	10	2	2	—	17	17	100

TABLEAU (suite)

Etudes conduisant à un diplôme délivré par :	1 ^{re} session			2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	% de réussites
11. Médecins									
1 ^{re} ép.	23	20	8	3	1	—	23	21	90
2 ^e ép.	15	10	3	4	3	3	15	13	86
3 ^e ép.	10	8	5	3	3	—	14	11	78
Conducteurs civils									
C. Ep. unique ...	5	4	—	2	—	—	6	4	4
Cond. (°) 1 ^{re} ép.	2	2	—	2	—	—	4	4	4
2 ^e ép.	4	4	2	—	—	—	4	4	4
F. Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie									
C. 1 ^{re} ép.	10	5	2	3	1	—	12	6	50
2 ^e ép.	15	12	8	3	1	—	15	13	89
L. 1 ^{re} ép.	8	7	6	2	1	—	9	8	8
2 ^e ép.	3	3	2	6	6	4	14	9	64
G. Institut supérieur d'Histoire et de Litté- ratures orientales									
C. Ep. unique ...	1	1	1	1	1	1	8	2	25
1 ^{re} ép.	1	1	1	—	—	—	4	1	25
2 ^e ép.	1	1	1	—	—	—	1	1	100

H. Institut de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

1. Psychologie (nouveau régime)										
C.	73	28	6	31	14	—	86	42	49	
2 ^e ép.	42	24	7	19	9	1	46	33	71	
2. Sciences pédagogiques (ancien régime)										
C.	9	5	1	4	4	—	11	9	82	
1 ^{re} ép.	16	10	4	11	10	1	22	20	91	
2 ^e ép.	8	8	7	6	3	2	19	11	58	
3. Orientation et sélection professionnelles (ancien régime)										
L.	20	18	13	2	1	—	24	20	83	
2 ^e ép.	3	3	3	16	15	11	21	18	86	
I. Institut supérieur des Sciences commerciales et économiques										
C. (°)										
1 ^{re} ép.	102	48	16	45	19	1	106	67	63	
2 ^e ép.	70	43	13	28	7	—	68	50	73	
L. (°)	63	22	6	40	19	1	69	41	59	
2 ^e ép.	30	18	4	28	22	2	50	40	80	
Par sections :										
1. Sciences économiques										
L.	32	13	4	18	5	—	32	18	56	
2 ^e ép.	13	9	3	11	7	1	20	16	80	
2. Sciences commerciales et financières										
L.	27	8	2	18	11	1	31	19	61	
2 ^e ép.	14	8	—	15	14	1	26	22	88	
3. Sciences commerciales et consulaires										
L.	3	1	—	3	3	—	5	4	4	
2 ^e ép.	3	1	1	2	1	—	4	2	2	

TABLEAU (suite)

	1 ^{re} session			2 ^e session			Année académique		
	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux examens	Total des réussites	Réussites avec grade	Inscriptions aux cours	Réussites pour les 2 sessions	% de réussites
Etudes conduisant à un diplôme délivré par :									
4. Sciences commerciales appliquées aux pays en voie de développement									
L.	1	—	—	1	—	—	1	—	—
2 ^e ép.	—	—	—	—	—	—	—	—	—
J. Institut supérieur d'Education physique									
C.	17	2	—	13	5	1	20	7	35
1 ^{re} ép.	9	4	—	5	3	—	10	7	
2 ^e ép.	8	—	—	1	—	—	9	9	
L.	9	8	2	1	1	—	9	9	
1 ^{re} ép.	14	10	3	4	4	—	14	14	100
2 ^e ép.									
K. Ecole de Criminologie									
L.	2	—	—	2	2	1	3	2	
2 ^e ép.	1	—	—	2	1	—	3	1	

(¹) C = candidature; L = licence; D. = doctorat; Ph. = grade de pharmacien; Ing. = grade d'ingénieur; Cond. = grade de conducteur.
 (²) Candidature commune à toutes les sections.
 (³) Total pour les différentes sections.

Au fil des jours...

Réunion du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Association des Amis de l'Université s'est réuni le 24 novembre dernier.

M. A. Leroux, président, ouvre la séance en rappelant la mémoire de M. A. Dewandre, président honoraire de l'Association, décédé depuis la précédente réunion.

Il informe le Conseil de certains changements au sein du bureau de l'Association sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale prochaine.

Monsieur le Président fait part également de l'entrée au service de l'Association de M. Dols, docteur en droit, appelé à s'occuper particulièrement du Service des études et de la collaboration avec l'enseignement secondaire.

La réunion se poursuit par l'examen des différents points de l'ordre du jour : prix des Amis de l'Université — campagne de recrutement — projet de création d'une commission de contact entre les associations de diplômés — visite des rhétoriciens à l'Université — problème des cotisations doubles.

Un échange de vue animé permet de prendre plusieurs décisions importantes.

Hommage à M. Campus

Depuis le mois d'octobre 1964, M. F. Campus, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées et Pro-Recteur de l'Université, a atteint le terme de son activité académique en accédant à l'éméritat.

Le 5 novembre, ses collègues, ses collaborateurs anciens et actuels et ses amis se sont réunis pour le fêter et lui remettre le volume publié à cette occasion.

En participant à cet ouvrage, des professeurs d'université, des directeurs de centres de recherches, des hauts fonctionnaires et d'éminents praticiens ont voulu rendre au fondateur de la section du Génie Civil de l'Université de Liège, un témoignage de haute estime mérité par de remarquables contributions à la science, à la technique et à l'enseignement.

L'Association des Amis de l'Université s'associe de tout cœur à l'hommage rendu à l'un de ses membres et lui souhaite une heureuse et féconde retraite.

Un ancien nous revient

C'est avec fierté que l'Association a appris la désignation de S. E. M. Fuat Bayramoglu comme nouvel ambassadeur de Turquie en Belgique.

Diplômé de la Faculté des sciences politiques de Turquie en 1935 et de la section de sciences politiques de la Faculté de Droit de notre Université en 1938, M. Fuat Bayramoglu entra en service au Ministère des Affaires Etrangères de Turquie en 1939.

Après avoir occupé diverses fonctions administratives sur le plan de la politique étrangère et du commerce extérieur, le nouvel ambassadeur de Turquie en Belgique géra les ambassades de son pays à Oslo, à Bagdad, à Téhéran et à Rome.

L'Association des Amis de l'Université de Liège adresse à S. E. M. Fuat Bayramoglu ses plus chaleureuses félicitations.

Deux Amis de Grenoble nous rendent visite

Le 20 octobre, l'Association a eu le grand plaisir de recevoir MM. Paul-Louis Merlin et René Frappat, respectivement président et secrétaire général des « Amis de l'Université de Grenoble ». Nous sommes depuis plusieurs années en rapports suivis avec cette association sœur, dont nous avons récemment exposé les objectifs et les activités ⁽¹⁾.

Après avoir été accueillis par les membres du Bureau de l'Association dans nos locaux de la rue Charles Magnette, MM. Merlin et Frappat ont été reçus à l'Université par M. le Recteur M. Dubuisson.

Ils ont ensuite visité le Sart Tilman en suivant le circuit que devait emprunter quelques jours plus tard Sa Majesté le Roi. Ce parcours, souvent accidenté, accompli d'une manière toute « sportive », conduisit nos hôtes aux quatre coins du domaine.

Avant de nous quitter, MM. Merlin et Frappat ne nous ont pas caché leur émerveillement devant l'œuvre accomplie et les projets grandioses qui font naître, sur le plateau du Sart Tilman, la nouvelle Université de Liège.

Les Anciens à Bruxelles

Le 22 octobre, la section bruxelloise de l'A. I. Lg. organisait un dîner-conférence, au cours duquel M. le Recteur Dubuisson devait prendre la parole et présenter le film « Liège et son Université ». L'Association des Ingénieurs nous avait aimablement offert d'inviter les « Amis de l'Université » domiciliés à Bruxelles.

Devant une assemblée nombreuse, où se confondaient des anciens de toutes les disciplines et en présence de MM. Marcel Schoofs et

⁽¹⁾ Voy. dans le *Bulletin* 1964, n° 1, pp. 35-40 « L'Association des Amis de l'Université de Grenoble », par M. Mario RENARD.

René Deprez, respectivement président et secrétaire général de l'A. I. Lg., M. Jacques Boël, président de la section locale, salua l'union prochaine de tous les universitaires liégeois de Bruxelles et remercia chaleureusement ses invités d'honneur, M. le Recteur, l'orateur de la soirée, et M. André Leroux, président de notre Association.

Monsieur le Recteur parla des difficultés de l'Université de Liège en face de l'actuelle politique d'« expansion universitaire » et lança un appel aux anciens pour qu'ils apportent leur soutien à *l'Alma Mater*. De vifs applaudissements saluèrent cette invitation. Le film « Liège et son Université » fut ensuite projeté et obtint de nouveau un très grand succès.

A entendre les réactions de nombreux anciens présents et à lire l'abondant courrier que nous avons reçu, nous sommes assurés de voir bientôt le grand rassemblement de tous les « Amis » qui résident dans l'agglomération bruxelloise.

« Liège en l'an 2000 »

Le colloque sur le thème « Liège en l'an 2000 », organisé par la Jeune Chambre économique de Liège, les 6 et 7 novembre derniers, a obtenu le succès que méritait une entreprise aussi hardie.

La Jeune Chambre, présidée par M. Léo Wéry, ancien secrétaire administratif de notre Association et actuellement chargé des relations publiques de l'Université de Liège, a en effet rassemblé, pendant deux jours, quelques-uns parmi les plus grands spécialistes belges et étrangers de l'urbanisme et plus de 400 congressistes.

Le programme très chargé de ces journées, l'ampleur et la richesse des idées qui y furent développées, nous empêchent d'en esquisser la relation. Nous tenons cependant à souligner la part importante prise par l'Université de Liège dans cette manifestation. Monsieur le Recteur devait exposer comment l'Université envisage l'avenir par sa reconstruction complète au Sart-Tilman. M. le Vice-Président Claude Renard présida les travaux d'une des séances les plus importantes tandis que M. Jean Englebert, maître de conférences, exposa le plan de rénovation urbaine dont il est l'auteur.

Tous ceux qui ont le souci du bien public seront très reconnaissants à la Jeune Chambre Economique de Liège d'avoir brillamment contribué à la prise de conscience d'un avenir somme toute très proche. Comme nous, ils l'en féliciteront chaleureusement.

Inauguration à l'U. G. des étudiants

L'Union générale des étudiants occupe depuis peu une vaste maison, admirablement située au n° 11 de la rue Saint-Remy, à mi-chemin entre le Hôme des étudiants et le Bâtiment central de l'Université. La séance d'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu dans l'après-midi du 16 décembre dernier.

Le matin même, la très dynamique association des étudiants liégeois organisait une grande manifestation de revendication sociale et d'opposition aux projets gouvernementaux d'« expansion universitaire ». Encore échauffés par le très vif succès de la sortie du matin, à laquelle 3000 étudiants avaient participé, les responsables de l'U. G. recevaient à 17 heures leurs invités, parmi lesquels on reconnaissait M. Cl. Renard, vice-président du Conseil d'administration de l'Université, accompagné de Mme Renard, M. Jean Delchevalerie, directeur du Cabinet de Monsieur le Recteur et administrateur des « Amis de l'Université », ainsi que plusieurs représentants des Services universitaires et de notre Association.

Sous l'aimable conduite de M. Guy Delcorde, président, et des membres du Bureau, qu'entouraient de nombreux étudiants, les invités ont pu tout à loisir visiter les remarquables installations de l'U. G. : secrétariat, centrale d'achats, salles de réunions, bar, etc. L'aménagement des lieux et leur décoration dont le goût s'allie à une bonne humeur indispensable ont été entièrement réalisés par les étudiants.

L'U. G. a donc désormais « pignon sur rue ». Tous les anciens se réjouiront du magnifique esprit d'initiative qui anime leurs successeurs et se joindront à nous pour les féliciter de tout cœur.

Protection des titres universitaires

Récemment, le Tribunal Correctionnel de Hasselt a condamné à une amende et à des dommages et intérêts symboliques un ingénieur-technicien qui s'était présenté comme « ingénieur ».

Voici le sommaire français de cette décision (Corr. Hasselt, 15 avril 1964, *Jurisprudence de Liège*, 1964-1965, p. 14) :

« Il est interdit à l'ingénieur-technicien d'omettre le mot technicien lorsqu'il fait usage de son titre. Il ne peut pas non plus employer l'abréviation « ing. ».

La protection des titres universitaires est assurée par la loi du 11-9-1933, modifiée par les lois des 21-11-1938, 6-3-1940, 4-5-1949, 27-7-1955 et 21-1-1963. Cette législation prévoit les peines suivantes :

- une amende de deux cents à mille francs, pour le port illicite d'un des titres protégés;
- une amende de cent à cinq cents francs, pour l'altération publique, soit par retranchement, soit par addition de mots, du titre dont on est porteur ou pour l'emploi d'une abréviation abusive;
- un emprisonnement de huit jours à trois mois et une amende de deux cents à mille francs ou une de ces deux peines seulement, pour la délivrance illicite de diplômes, certificats ou attestations quelconques, conférant les grades de candidat, licencié, agrégé, pharmacien, docteur ou ingénieur, avec ou sans qualification, ou ayant, par les inscriptions qu'ils contiennent, l'apparence des diplômes protégés.

A titre documentaire...

Les universitaires dans l'industrie des Fabrications métalliques

Sur base d'une enquête faite dans 64 entreprises de l'industrie des Fabrications métalliques, le nombre d'universitaires employés dans ces entreprises a évolué comme suit :

Années	Ingénieurs civils	Econo- mistes	Docteurs en droit	Autres uni- versitaires	Total
1953	463	(*) 121	16	(**) 35	635
1962	682	235	43	91	1.051

Source : *Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal*.

(*) Par économistes, il faut entendre les licenciés et docteurs en sciences économiques, en sciences commerciales ainsi que les ingénieurs commerciaux.

(**) Les autres universitaires sont principalement les licenciés et docteurs en sciences.

Association des Classiques

L'Association des Classiques de l'Université de Liège a tenu le dimanche 18 octobre son assemblée générale statutaire.

Avant les rapports administratifs d'usage, M. François Duysinx, président, rendit hommage à la mémoire de M. Armand Delatte dont la récente disparition éprouve cruellement tous les membres de l'Association.

Celle-ci a continué, au cours de l'exercice 1963-1964, ses nombreuses activités qui vont de la défense des humanités à l'aide morale et professionnelle à ses membres.

L'Association avait invité à sa tribune M. Marcel Renard, professeur aux universités de Liège et de Bruxelles. Au cours d'une conférence illustrée de projections lumineuses, M. Renard parla à ses auditeurs de « Tomi, terre d'exil d'Ovide »; il démontra combien Ovide a noirci le paysage et les habitants de Tomi, soit par amertume, soit par flatterie envers Auguste.

Au programme de l'après-midi figurait la projection en version originale du film grec « Electra » de M. Cacoyannis, précédée d'un commentaire de M. Jean Renard, professeur à l'Athénée de Visé. Celui-ci, tout en se félicitant qu'un film inspiré de l'antiquité soit enfin digne de la grandeur de celle-ci, s'attacha à montrer comment M. Cacoyannis a traduit en langage cinématographique l'ampleur et la beauté de la tragédie antique.

M.-L. D.

Les Germanistes se réunissent

Assemblée générale d'automne, 29 novembre 1964, au lycée de Namur.

Après son allocution d'accueil, le Président passe à l'ordre du jour : rien de neuf concernant la réforme de l'enseignement secondaire. Dans les différentes propositions, les langues germaniques continuent à occuper la place qui leur a toujours été réservée.

Deux bourses seront accordées à des étudiants particulièrement méritants, dont la première sera supportée par la trésorerie et la seconde constituée par les dons faits à cette intention par les membres de l'association.

Ensuite M. M. Lemaire, inspecteur de langues germaniques, fait une conférence d'une originalité et d'un intérêt exceptionnels sur le sujet : « Shakespeare, la musique et les musiciens ».

Cette réunion se termina par le déjeuner traditionnel.

M. E.

Activités du Cercle des Pharmaciens

Au cours de l'année académique 1963-1964, le Cercle des Anciens Elèves de l'Institut de Pharmacie A. Gilkinet a poursuivi, sous la présidence de M. le Professeur C. Stainier et grâce au concours actif et dévoué d'un comité composé de Messieurs les Professeurs de l'Institut de Pharmacie et de différents pharmaciens sortis de notre Université, son traditionnel programme d'activité.

Ce programme d'activité suscite depuis 1953, époque à laquelle il a été conçu sous sa forme actuelle, un très vif intérêt non seulement de la part des pharmaciens diplômés de notre *Alma Mater* mais encore de la part des anciens élèves en pharmacie des autres Universités du pays.

Cet intérêt est dû d'une part à l'effort constant d'information dont ce Cercle fait preuve en vue de tenir régulièrement au courant des progrès scientifiques le corps pharmaceutique par l'organisation de conférences ainsi qu'au souci qui l'anime d'aider les pharmaciens dans les divers aspects de leur profession, par exemple en mettant à sa disposition un centre de documentation bibliographique comprenant actuellement près de 200.000 fiches.

La tribune du Cercle Gilkinet a eu l'honneur d'accueillir pendant le dernier cycle de conférences M. le Professeur Dolique, directeur de l'Institut de Pharmacie Industrielle de Montpellier qui a traité du problème fort important de la péremption des préparations pharmaceutiques ainsi que M. Danhier, docteur en pharmacie, chef de travaux à l'Université de Conception qui a profité de son passage en qualité de stagiaire dans les laboratoires de M. le Professeur Stainier pour donner une conférence sur son pays, le Chili.

Outre ces personnalités étrangères, le Cercle a invité différents spécialistes belges à traiter de sujets d'actualité qui leur étaient particulièrement familiers.

M. le Professeur Smets de l'Université de Louvain a traité des matières plastiques, de leur constitution et de leurs propriétés; M. le Professeur Dallemagne, de notre Université, des acquisitions récentes dans la pharmacodynamie, du domaine adrénérique; M. le Docteur Ernould, directeur de l'Hospice du Valdor, d'un problème crucial de notre époque, la gérontologie.

Enfin, au cours de la Journée Scientifique du 8 mars qui clôture habituellement le cycle de conférences d'hiver, les personnes présentes ont eu le privilège d'entendre un ensemble de conférences et de rapports très remarquables sur les sulfamides diurétiques, les cholérétiques, les anabolisants et les centres anti-poison donnés respectivement par M. Pignard, pharmacien des Hôpitaux de Paris, Mme L. Ruyters, docteur en médecine, chargé de cours associé de notre Université, MM. les pharmaciens A. Moes et A. Noirfa-lise, assistants.

Fr. J.

Les Physiciens informent les jeunes

Les réunions du dernier trimestre de cette année 1964 ont été consacrées à l'information de ceux qui se sentent attirés par la Physique et à la formation des professeurs (aspirants ou en titre).

Après la conférence de M. l'Inspecteur Lohisse dont il a été rendu compte dans le dernier *bulletin*, nous avons assisté le 20 octobre à une trilogie consacrée au Physicien et l'enseignement secondaire (D. Robert-Desténay), au Physicien et la recherche scientifique (Prof. R. Debot), au Physicien et l'industrie (J. M. Lejeune).

Mme Robert, professeur au Lycée Léonie de Waha a répondu à diverses questions formulées par des étudiants en sciences physiques ou des rhétoriciens. Dans un tableau vivant et documenté, elle a envisagé l'éventail des emplois offerts, dans l'enseignement secondaire, aux jeunes diplômés, les prestations du professeur, les possibilités de progression, les barèmes. Elle a analysé avec science et humour les qualités requises par le professeur et a mis l'accent sur la curiosité intellectuelle, le désir de connaître, le caractère d'apostolat de la profession.

Pour M. Debot, la recherche scientifique est la véritable vocation du physicien, car le but de la Physique est une connaissance parfaite du monde, et il est loin d'être atteint ! Les raisons d'une telle vocation peuvent être multiples : entre autres,

- but utilitaire : dominer le monde matériel en vue du confort, ou mieux de l'épanouissement de l'homme;
- but sportif : esprit de compétition, intensité de vie, satisfaction d'une ambition;
- évvasion du quotidien : contemplation objective du monde;
- désir de connaître.

Selon Teilhard de Chardin, la recherche scientifique est la plus haute des fonctions humaines; pour A. Einstein, « l'effort vers la connaissance est un de ces buts indépendants sans lesquels une affirmation consciente de la vie n'est pas possible pour l'homme qui pense ».

Deux voies assez différentes s'offrent au chercheur : expérimentation ou théorie; le choix se fera selon le goût personnel et les capacités. Indépendamment de cela les possibilités d'emploi sont de jour en jour plus grandes; en dehors de l'industrie, carrières universitaires (assistant, chef de travaux, agrégé et éventuellement professeur) et bourses diverses (patrimoine de l'Université, fonds national de la recherche scientifique, institut pour la recherche scientifique appliquée à l'industrie et à l'agriculture...) s'offrent au jeune, ainsi que des possibilités dans des domaines particuliers (sciences nucléaires, astronautique...).

La carrière scientifique n'est cependant pas dépourvue de difficultés. La science progresse rapidement et le chercheur risque toujours d'être dépassé. Aussi, ses intérêts vocationnels doivent-ils être profonds; il doit accepter avec enthousiasme la nécessité d'un travail opiniâtre; il s'agit aussi de choisir soigneusement sa spécialité et son milieu de travail : la recherche devient collective, l'esprit d'équipe est une qualité nécessaire.

Une autre nécessité pratique est l'acquisition de diplômes supérieurs à la licence : doctorat et, si possible, agrégation de l'enseignement supérieur.

Les barèmes ne sont pas à l'échelle des qualités requises de ceux qui font une carrière scientifique : en début de carrière, ils sont à peine supérieurs à ceux offerts dans l'enseignement moyen; avec le grade de chef de travaux, la différence des plafonds est seulement d'environ 20 %. Dans les organismes officiels de recherche, les bourses sont calculées pour un revenu net pratiquement égal à celui d'une carrière universitaire.

Il faut aussi signaler qu'en cas d'abandon d'une carrière scientifique commencée, les années y consacrées comptent dans l'établissement du barème de professeur-licencié dans l'enseignement moyen. Vu les différences de barème, il y a donc toujours une légère diminution du traitement; de plus, on retrouve, bien en place, les anciens condisciples de l'Université qui ont directement débuté dans l'enseignement.

Dans le souci de documenter les jeunes physiciens sur les aptitudes nécessaires pour mener à bien une tâche dans l'industrie, J. M. Lejeune, sous-directeur de Métallurgie et Mécanique nucléaire, a commencé son exposé par un avertissement : si le diplôme universitaire est nécessaire au recrutement, ce n'est pas une assurance à long terme. Les directeurs d'entreprise, les chefs de service sont formels : les qualités personnelles de l'individu, la manière dont il

pose les problèmes, son habileté à les résoudre, sa capacité d'évolution technique et humaine, sa spécialisation sont primordiales.

Les tâches d'investigation du physicien dans l'industrie existent réellement; il lui sera toutefois nécessaire d'élargir constamment ses horizons.

Le chef de service auquel le jeune licencié sera adjoind en début de carrière peut avoir une influence déterminante sur son avenir.

Parmi les débouchés qui s'offrent aux physiciens, citons le contrôle, en laboratoire, de la fabrication, les recherches technologiques en relation avec celle-ci; l'électronique, la recherche opérationnelle. Le conférencier insiste sur ce dernier point en lequel il voit une branche d'avenir.

Pour terminer, il met l'accent sur la nécessité de connaître les langues étrangères et, particulièrement, l'anglais et l'allemand.

Ces trois exposés ont été suivis avec grand intérêt par plus d'une centaine d'auditeurs, principalement des étudiants des enseignements secondaire et supérieur.

* * *

C'est avec le plus vif intérêt que nous avons assisté à l'exposé que M. Hayot, directeur de l'École moyenne d'Ougrée, a fait ce 18 novembre sur « L'expérimentation en physique dans le cycle inférieur de l'enseignement moyen ». L'assemblée, très nombreuse était principalement composée de professeurs et d'étudiants des enseignements supérieur et normal secondaire.

Comment aider les étudiants à surmonter leurs difficultés de compréhension dans le domaine de la physique ?

Comment éveiller leur curiosité ?

Comment susciter un esprit de recherche ?

Telles furent les questions auxquelles le conférencier répondit de façon particulièrement brillante.

Soulignons de façon plus précise quelques points de programme qui retinrent l'attention de M. Hayot : la réflexion et la réfraction en optique, les changements d'états en thermodynamique, les équilibres, leviers, réactions des supports en mécanique, les principes de Pascal et d'Archimède en hydrostatique, la pression atmosphérique et sa mesure, l'électrolyse d'une solution.

Défenseur du point de vue selon lequel les élèves doivent découvrir eux-mêmes, par l'expérience et en groupes dirigés, les propriétés et lois physiques les plus marquantes, M. Hayot a donc dû résoudre le problème du matériel à distribuer aux groupes; il a ainsi été amené à « fabriquer » tout un matériel expérimental à la fois simple, ingénieux et robuste. Aucun doute ne peut subsister sur les talents inventifs nécessaires pour mener à bien pareille entreprise. Qu'il nous suffise de citer la façon combien convaincante soit d'introduire

la graphique $P' = F(P)$ pour une lentille, soit de prouver, par l'écrasement d'un bidon à alcool vide, l'existence de la pression atmosphérique.

Par son exposé, M. Hayot a montré à tous ses auditeurs que son but était pleinement atteint : la physique ne repose pas sur la mémoire, mais bien sur la compréhension alliée à un souci constant d'objectivité, valable d'ailleurs dans toutes les disciplines.

« Physique-Actualités, n° 4 »

Les membres de l'Association des physiciens reçoivent, encarté dans le présent *bulletin*, la revue « Physique-Actualités ».

Voici le sommaire du n° 4 de cette revue dont nous nous plaignons à souligner la régularité et l'excellente tenue :

- Expédition en Sardaigne, par H. Bredohl, assistant à l'Université.
- Revue bibliographique.
- Revue des revues.

Nécrologie

Les Amis de l'Université ont appris avec tristesse le décès de M. Joseph DANZE, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences appliquées, depuis 1939, survenu le 31 août 1964.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos plus vives condoléances.

L'Association des Amis de l'Université a ressenti avec un vif regret la perte de plusieurs membres fidèles.

MM. Henri LEPERSONNE, ingénieur civil chimiste et électricien, 1911.

Charles LOSSEAU, ingénieur civil des mines, 1910.

Jacques MARGUERITE, docteur en médecine, 1960.

Louis NOTTE, ingénieur civil des mines, 1906.

Carl OP DE BEECK, ingénieur civil des mines, 1932.

Elle présente aux familles éprouvées ses très sincères condoléances et l'assurance de sa profonde sympathie.

En dernière minute, nous apprenons le décès de M. François CLOSSET, docteur en philologie germanique, 1923, professeur ordinaire à la Faculté de Philosophie et Lettres de notre Université. Nous présentons à Mme Closset et à sa famille l'expression de nos condoléances émues.

Nouveaux membres de l'Association

Liste clôturée au 15 décembre 1964

Membres Protecteurs

- BIQUET, Henry, B. P. 499, Léopoldville, Congo, Ing. civ. méc. 1938, Ing. civ. élect. 1938.
DUMOULIN, Clément, 63, rua Garcia de Orta, Lisboa, Portugal, Ing. civ. mines 1924.
LESAGE, Gilbert, 94, quai du Roi Albert, Bressoux, Ing. civ. const., 1944.
LORNEAU, Jean, 2 rue des Argilières, Jupille, Ing. civ. mines 1933.
RIFFLART, Henri, 136, Bessemerstraat, Lanaken, Ing. civ. mines 1919.
SEGUNOT, François, B. P. 417, Léopoldville, Congo.
YERNA, Ernest, 1, avenue V. Hugo, Liège.

Membres Effectifs

- ALEXANDRE, Valéry, 1/33, Grand'place, Flémalle-Haute, Ing. civ. mines 1957.
ANDRE, Diamantino, 79, R. S. Sedro de Alcantara, Lisboa 2, Portugal, Ing. civ. mines 1933.
ANDRE, Jean, 88, avenue Saint-Joseph, Balen-Wezel, Ing. civ. mines 1933.
ANDRE, Jules, 37, avenue du Parc, Embourg, Dr. dr. 1947.
ANDRIEN, Albert, 22, La Bovièrre, Esneux, Ing. civ. mines 1923, Ing. civ. élect. 1925, Ing. géol. 1927.
BAERTS, Pierre, 24, rue Echevin De Jongh, Saint-Trond, Ing. civ. mines 1927.
BAIVERLIN Jacques, 2, rue de la Régence, Bruxelles 1, Ing. civ. chim. 1951.
BAUDOT-MOUSSET, 110, Grand'route, Gingelom, Pharm. 1957.
BEAUJOT, Emile 46, rue C. Franck, Liège, Lic. sc. dent. 1952.
BEGUIN, Hubert, 6, rue des Cadets de Saumur, Rabat, Maroc, Lic. sc. géog. 1954, Agr. E. M. D. S. 1954, Dr. sc. géog. 1960, Lic. sc. écon. fin. 1961.
BLAVE, Victor, 151, rue de Linthout, Bruxelles 4, Ing. civ. const. 1954, Ing. urb. 1956.
BOULET J., 35, quai Sant-Léonard, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1964.
BOVY, Pierre, U. M. H. K., Département Médical, Elisabethville, Congo, Dr. méd. chir. acc. 1948.
BRAIVE, Charles, 39, rue Blès, Liège.
BRAUNS, Jean, Fondation Belge, Cité universitaire, 9, boulevard Jourdan, Paris, France, lic. philo. rom. 1942, Agr. E. M. D. S. 1942.
BRAUNS-REIS, Marie-Louise, Fondation Belge, Cité universitaire, 9, boulevard Jourdan, Paris, France, Lic. philo. germ. 1942, Agr. E. M. D. S. 1942.
BROTCHI, I., 45, route de Pouleur, Esneux, Lic. sc. dent. 1949.
CAVENILLE, Robert, 151, rue de Campine, Liège, Lic. philo. clas. 1940, Agr. E. M. D. S. 1940, Dr. phil. 1949.
CHARLIER, Fernand, 161, rue Saint-Gilles, Liège, Lic. sc. adm. 1943.
CHEKANOFF, Michel, 71, Fond du Moulin, Tilff, Ing. civ. mines 1938.
CISSET-GILLAUX, Odile, 39, quai Churchill, Liège, Lic. sc. écon. 1952, Agr. E. M. D. S. 1952.
CLERCX, Remy, 33, avenue de Gérardon, Méry, Dr. méd. chir. acc. 1935.
CLOCKERS, Léon, 15, rue Marnières, Aubin-Neufchâteau, Dr. méd. chir. acc. 1941.
CLOSE, Pierre, 31, rue Ed. Sarlet, Vaux-sous-Chèvremont, Dr. méd. chir. acc. 1934.
CLOUX, René, 108^a, rue de Mannehay, Villers-le-Temple, Pharm. 1953.
COLLARD, Jean, 34, quai de l'Ourthe, Tilff, Dr. méd. chir. acc. 1943.
COLLARD, Jean, Fraineux-Nandrin, Pharm. 1943.
COMPÈRE Jean, B. P. 2718, Elisabethville, Congo.
CORNET, 24, rue des Alliés, Verviers, Dr. dr. 1939, Lic. sc. pol. 1939.
COURTEJOIE, Jacques, Hôpital de Kangu, Congo central, Dr. méd. chir. acc. 1957.
CRUXIFIX, Robert, rue de Coo, Trois-Ponts, Dr. méd. chir. acc. 1940.
DAL, Fernand, rue de la Station, 68, Perwez (Brabant), Dr. dr. 1951.

- DAMINET, Marcel, 72, Mosselerlaan, Genk, Dr. méd. chir. acc. 1955.
DANCART, Pierre, 23, rue M. Canon, Ecaussinnes-d'Enghien, Dr. méd. chir. acc. 1956.
DAUVEN, Jean, 3, rue des Remparts, Liège, Lic. sc. com. 1925, Lic. com. cons. 1926.
DEBAUQUE, Jacques, 25, avenue de Laeken, Bruxelles 9, Pharm. 1952.
de BECO, Paul, 25, rue Beeckman, Liège, Dr. dr. 1902, Lic. not. 1903.
DEBRASSINE, Raymond, 24, rue Vinàve, Grivegnée, Pharm. 1944.
DECHEVEZ, Clément, 36B, quai Saint-Léonard, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1956.
DEGEE, Ernest, 2, rue Brun, Andenne, Pharm. 1937.
DEGREZ, Edgard, 62, avenue L. Gribaumont, Bruxelles 15, Ing. civ. élect. 1933.
DELBROUCK, Jacques, 5, quai Vercour, Sclessin, Ing. civ. métal. 1956.
DELCOUR, Francis, 39, rue M. Duchêne, Othée, Dr. dr. 1961.
DELCOURT, Jean, Lens-sur-Geer, Ing. civ. électro-méc. 1940.
DELINCE, A, Mille, 382, rue du Croupet, Seraing, Pharm. 1964.
DELINTE-DEGARD, Mme, 42, Nieuwstraat, Diepenbeek, Lic. sc. math. 1959, Agr. E. M. D. S. 1959.
DELINTE-DEGARD, Mr., 42, Nieuwstraat, Diepenbeek, Ing. civ. métal. 1957.
DELREE, Guy, 17, quai de la Boverie, Liège, Dr. dr. 1955.
DELSARTE, Yvan, 433, rue Jardinière, Angleur, Ing. civ. élect. 1951, Ing. civ. électron. 1953.
DELVAUX, Julien, 4, rue Jos. Wauters, Amay, Dr. méd. chir. acc. 1930.
DEMARET, Paul, 98, avenue Wanderpepen, Binche, Lic. philo. clas. 1948, Agr. E. M. D. S. 1948, Lic. sc. péd. 1952.
DEMELENNE, Albert, 35, rue Delpercée, Huy, Dr. méd. chir. acc. 1953.
DEMEURE, Albert, 92, Bredalaan, Brasschaat, Ing. civ. métal. 1942, Ing. civ. élect. 1943.
DEMOTTE, Marie-Paule, 1, avenue Général Médecin Derache, Bruxelles 5, Lic. or. sél. prof. 1956.
DENGHIEN, J., 57, rue du Centenaire, Quiévrain, Pharm. 1964.
DENGIS, Auguste, 13, rue Rogivaux, La Préalles-Herstal, Pharm. 1934.
DENIS, Carlo, 74, rue E. Solvay, Grivegnée, Lic. sc. phys. 1964.
DE POTTER, Guy, 43, rue du Tombeux, Stembert, Dr. dr. 1930, Lic. not. 1941.
DEREYER, Adrien, 104, rue de Plainevaux, Boncelles, Dr. dr. 1952.
DE RYCKER, Henry, 15, avenue du Hêtre, Cointe, Ing. civ. mines, 1931, Ing. civ. métal. 1923.
de SCOVILLE-JONKER, Fanny, 1, rue Damry, Tilff, Dr. méd. chir. acc. 1919.
DESENFANS, Georges, 192, avenue du Centenaire, Montignies-sur-Sambre, Dr. méd. chir. acc. 1929.
DESIRON, André, 3, avenue Chapelle, Huy, Lic. sc. chim. 1950, Agr. E. M. D. S. 1950.
DESIROTTE, Léon, 59, voie de Liège, Embourg, Ing. civ. chim. 1935.
DESSELLE, Claude, 16, avenue V. Hugo, Liège, Lic. sc. math. 1964.
de STORDEUR, Mme, 8, avenue J. Coenen, Bruxelles 16, Pharm. 1951.
de STORDEUR, Arnold, 8, av. J. Coenen, Bruxelles 16, Ing. civ. métal. 1952.
de VALENSART SCHOENMAECKERS, René, La Heyd du Vieux-Sart, Sur-le-Mont, Tilff, Lic. sc. écon. 1950.
DEWEZ, Lucien, 66, rue Château Massart, Liège, Ing. civ. méc. 1943, Ing. civ. élect. 1945.
de WOOT de TRUXHE, Paul, 96, avenue de la Forêt, Bruxelles, Ing. civ. mines 1956.
DINDAL, André, 21, rue de Bruxelles, Verviers, Dr. méd. chir. acc. 1951.
DONEA, André, 21, Koolmynlaan, Heusden, Dr. méd. chir. acc. 1952.
DONNAY, Charles, 23, avenue de la Libération, Athus, Ing. civ. mines, 1944.
DONNAY, Emile, 125, avenue de Broqueville, Bruxelles 15, Ing. civ. méc. 1903.
DOSSIN, Jean-Marie, 88, avenue Brugmann, Bruxelles 6, Dr. méd. chir. acc. 1946.
DUCHESE, Eugène, 5, rue des Chalets, Grivegnée, Dr. sc. géog. 1921.
DUNON, Auguste, 16, avenue des Alliés, Landen, Landen, Dr. méd. chir. acc. 1951.
DUPONT, Jean, 74, rue Faider, Bruxelles 5, Ing. civ. mines 1935.
DUQUENNE, Henri, 13, rue A. Javau, Embourg, Ing. civ. élect. 1949.
DURY, Pierre, Route de Tellin, Bure, Lic. sc. chim. 1950.
DUVIVIER, Joseph, 9, rue E. Vanden Hoff, Grivegnée, Pharm. 1960.
ELOY ROGER, 4, rue des Villas, Mouscron, Dr. méd. chir. acc. 1952.
EYVAUD, Jacques, 23, rue du Vieux Mayeur, Liège, Ing. civ. électro-méc. 1961.
FANARD, A., 12, chaussée de Namur, Hamme-Mille, Dr. méd. chir. acc. 1947.

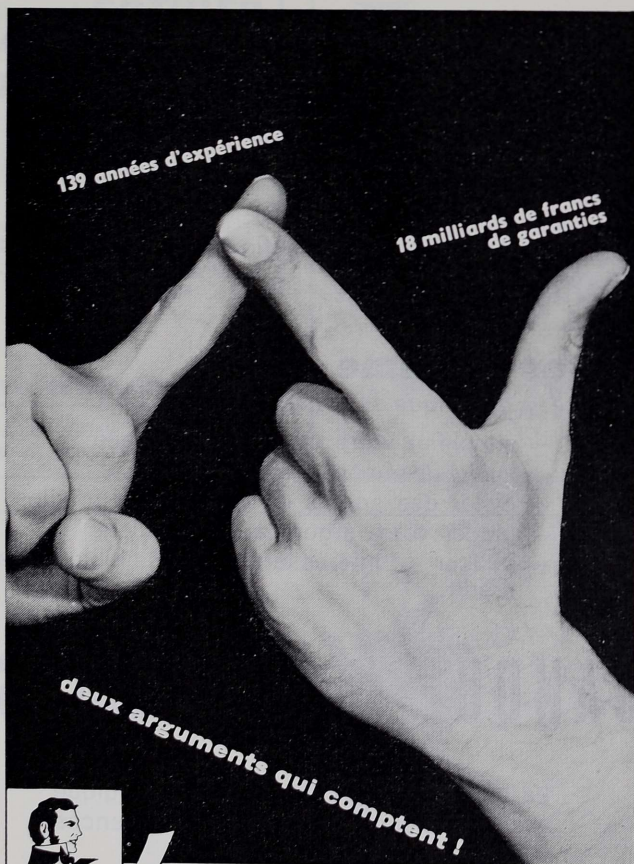
- FAYT, André, 8, chaussée de l'Ourthe, Marche-en-Famenne, Lic. sc. math. 1941, Agr. E. M. D. S. 1941.
- FLEORON, Aimé, 41, rue E. Verhaeren, Angleur, Lic. sc. com. 1935, Lic. sc. fin. 1936, Dr. sc. com. 1939.
- FONTAINE, Louis, 25, quai Mativa, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1958.
- FONTAINE, Xavier, 85, rue Belvaux, Grivegnée, Dr. méd. chir. acc. 1953.
- FRAIPONT, André, 52, rue de Bois-de-Breux, Jupille, Pharm. 1964.
- FRANCK, René, 12, rue Fabry, Liège, Lic. sc. écon. 1951.
- FRANCOTTE, Adrien, Lindenboslaan, Aartsslaar, Ing. civ. chim. 1959.
- FRANCOTTE, Auguste, Fond de la Ville, Awan-Aywaille, Dr. dr. 1951.
- FRANSSSEN, Afred, Bilzersteenweg, Tongres, Ing. civ. const. 1959.
- FRENAY, Prosper, 229, avenue de Broqueville 15, Ing. civ. méc. 1935, Ing. const. aéro. 1936.
- FROIDMONT, Claire, Mme, 30, boulevard de la Meuse, Jambes, Dr. méd. chir. acc. 1945.
- FROMNTEAU, Jules, 21, rue E. Soubre, Liège, Ing. civ. const. 1959.
- GAILLARD, Luc, rue Cockerill, 94, Seraing.
- GALANTER, Benlion, 46, rue de l'Ermitage, Bruxelles 5, Lic. sc. com. 1929.
- GAROT, André, Ma Campagne, Gerpinnes, Lic. sc. chim. 1946.
- GAROT, Hadelin, 75, rue de Hesbaye, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1934.
- GASTMANS, Jean-Pierre, Université d'Araraquara, Sao Paulo, Brésil, Lic. sc. chim. 1964.
- GATHON, Albert, 13, rue Neuve, Huy, Lic. hist. 1938, Agr. E. M. D. S. 1938.
- GAVA, Danito, 45, Sablonnières, Ougrée, Ing. civ. const. 1962.
- GENO, Robert, 21, avenue E. Digneffe, Liège, Ing. civ. const. 1954.
- GEROME, Emile, 98, rue de l'Hôtel Communal, Hollogne-aux-Pierres, Lic. sc. com. fin. 1941, Lic. sc. écon. 1941.
- GEYERS, Michel, 57, Thier de la Fontaine, Liège, Ing. civ. mines 1927.
- GILLARD, André, 40, quai Saint-Léonard, Liège, Lic. sc. com. 1944.
- GILLARD-KITTEL, M., square Micha, 1/320, Liège, Pharm. 1964.
- GILLIS-MARCHAND, Léon, 187, avenue Bruggman, Bruxelles, Dr. méd. chir. acc. 1924.
- GILON-PICHAULT, Camille, 47, avenue des Platanes, Cointe-Liège, Dr. dr. 1946.
- GOBLET, Marcel, 41, rue Mareyde, Bruxelles 15, Dr. dr. 1950.
- GODELAINE, André, 234A, avenue W. Churchill, Bruxelles 18, Ing. civ. mines 1946.
- GOFFIN-RASE, M. L., 41, rue L. Fraigneux, Liège, Pharm. 1964.
- GORTZ, Albert, 6, Dorpsplaats, Erps-Kwerps, Pharm. 1942.
- GRANDRY, Alphonse, Villa Cross Way, Balmoral-Spa, Ing. civ. mines 1923, Ing. civ. élect. 1924.
- GRAULICH, Jean-Marie, 180, rue de Campine, Liège, Ing. civ. mines 1947, Ing. géol. 1948.
- GROTSCH, Arlette, 37, rue du Moulin, Bressoux, Lic. sc. phys. 1964.
- GUILLET, Maurice, 169, avenue du Prince Héritier, Bruxelles 15, Lic. sc. dent. 1935.
- GUISSE, Lucien, 33, rue du Pont, Hamoir, Pharm. 1943.
- GUISSET, Joseph, rue Bois-de-Mont, Mons-lez-Liège, Pharm. 1926.
- GUISSET, Marc, 528, chaussée de Bruxelles, Waterloo, Pharm. 1940.
- GURDAL, Paul, 15, rue d'Anvers, Verviers, Ing. civ. mines 1940.
- HACOURT, Lucien, 1, quai de Rome, Liège, Lic. sc. com. 1920.
- HANQUIN, Jean-Marie, rue Albert 1^{er}, Hannut, Pharm. 1955.
- HANSON, Jean, 17, rue de la Croix, Lens-Saint-Remy, Pharm. 1940.
- HARDY, Victor, 1, rue Rorette, Ivoz-Ramet, Lic. sc. chim. 1946.
- HENIN, Georges, 36, rue Darchis, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1942.
- HENKINBRANT, Albert, 20, rue Léopold, Dison, Dr. méd. chir. acc. 1937.
- HENNEBERT, Marcel, 2, rue de Chimay, Virelles, Lic. sc. math. 1940, Agr. E. M. D. S. 1940.
- HENRY, Madeleine, 177, rue Verte, Seraing, Lic. philo. rom. 1929.
- HENRY-DEGUELDRE, Mr. et Mme, 30, rue Massau, Cornesse, Lic. Philo. germ. 1957, Agr. E. M. D. S. 1958.
- HENUSET, Pol, 7, rue des Jardins, Huy, Lic. sc. géog. 1954, Agr. E. M. D. S. 1954.
- HERION, Georges, 33, avenue L. Libert, Aywaille, Dr. méd. chir. acc. 1942.
- HERMAN, Albert, 133, rue Lange, Jehanster-Polleur, Ing. civ. électro-méc. 1958.
- HIBETTE, M., 186 chaussée de Wemmel, Bruxelles 9.

- HINNISDAELS, Françoise, 5, avenue Rogier, Liège, Dr. dr. 1955.
HODY, Jean-Pierre, 26, petite rue Mariemo-it, Genval, Lic. sc. com. écon. 1950.
HOFFAIT, André, 22, rue J. Wauters, Engis, Ing. civ. const. 1952.
HONDERMARCO, Henri, 3, avenue des Aubépines, Bruxelles 18, Ing. civ. const. 1932.
HORION, Laurent, 29, Dennenlaan, Wilryk, Ing. civ. chim. 1935.
HOUGARDY, André, 2, rue de la Commune, Bruxelles 3, Dr. méd. chir. acc. 1931.
HUBIN, Léon, 20, quai de Rome, Liège, Ing. civ. mines 1932.
HUGLA, José, 185, rue H. Maus, Liège, Dr. dr. 1954, Lic. sc. pol. 1958.
HUMBLE, Frans, Geneesheer, Rekem, Dr. méd. chir. acc. 1924.
HUWART, Joseph, 66, rue F. Nyst, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1923.
ISTACES, Charles, 254, rue des Trixhes, Ougrée, Pharm. 1946.
JACQUEMIN, Jean, 20, rue A. Bris, Angleur, Ing. civ. const. 1951.
JACQUET-GEYSEN, Claire, 109, rue de la Madeleine, Gosselies, Lic. philo. germ. 1937, Agr. E. M. D. S. 1937.
JADIN, Jacques, 20, rue de Chestret, Liège, Lic. sc. dent. 1956.
JADOT, Armand, 14, rue du Village, Lincent, Dr. méd. chir. acc. 1959.
JADOU, Camille, 2, avenue L. Bertrand, Bruxelles 3, Ing. civ. mines 1911, Ing. civ. élect. 1912.
JAMART, Jacques, 168, rue du Gaver, Overboelare, Ing. civ. méc. 1952.
JEUKENNE, Joseph, 56, avenue de la Rousselière, Jupille, Ing. civ. mines 1923.
JEUNIAUX, Charles, 45, boulevard de l'Ourthe, Chênée, Lic. sc. zool. 1950, Dr. sc. zool. 1957.
JEURIS-SAINT VITEUX, M. J., 31, avenue Albert 1^{er}, Embourg, Lic. philo. rom. 1955, Agr. E. M. D. S. 1955.
JOANNES, Paul, 176, rue des Alliés, Bruxelles 19, Ing. civ. élect. 1912.
JODIN, Albert, « Hurlvent », Cokaifagne, Sart-lez-Spa, Ing. civ. const. 1936.
KAYLS Pierre, 62, rue de Livourne, Bruxelles 5, Dr. dr. 1929.
LACROIX, Jacques, 13a, place X. Neujean, Liège, Dr. dr. 1923.
LACROSSE, Jules, 6-8, avenue E. Digneffe, Liège, Ing. civ. mines 1927.
LAHAUT-BURY, Lucienne, 18, rue du Jardin Botanique, Liège, Lic. philo. germ. 1943.
LAHAUT, Roger, 18, rue du Jardin Botanique, Liège, Dr. dr. 1945.
LAKAYE, Léon, 6, avenue des Pommiers, Embourg, Ing. civ. électro-méc. 1938.
LALOUT, Pierre, 37, avenue Maeterlinck, Bruxelles 3, Lic. sc. phys. 1954.
LALOUX, Robert, L'Abbaye, Beaufays, Dr. dr. 1947.
LAMALLE, Désiré, Château de Bleid, Signeulx, Dr. dr. 1938.
LAMOUREUX, Anne, 5, place d'Italie, Liège, Lic. sc. phys. 1964.
LANGE, Léon, 4, rue Renory, Angleur, Lic. sc. chim. 1949, Agr. E. M. D. S. 1949.
LAPIERE, Charles, 31, rue de Henis, Tongres, Pharm. 1940.
LAURENT, François, 74 rue de Fexhe, Les Awirs-Engis, Pharm. 1940.
LAVEDRINE, Léopold, 82, Dianalaan, Berchem-Antwerpen, Lic. sc. com. 1955.
LEBEAU, Léon, 21, quai des Grosses Battes, Angleur, Ing. civ. méc. 1951.
LE BEGGE, Maximilien 13, rue des Augustins, Liège, Ing. civ. const. 1964.
LECOQ-PHILIPPART, Renée, 46 place Saint-Feuillien, Fleurus, Lic. philo. clas. 1937, Agr. E. M. D. S. 1937.
LEUDUC, René, 251, rue de Châtelet, Couillet, Pharm. 1943.
LEENDERS, Jules, 25, rue Hayeneux, Herstal, Pharm. 1925.
LEFEBVRE de VIVY, Léon, 16, avenue G. Bernier, Bruxelles, Dr. dr. 1919.
LEFEBVRE, François, 113, rue Louvrex, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1932.
LEFEBVRE, Joseph, 19, 4^{me} Avenue, Marcinelle, Ing. civ. électro-méc. 1960.
LEGROS, Elisée, 7, rue Pasteur, Liège, Lic. philo. clas. 1932.
LEGROS, René, 47, quai de Rome, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1940, Méd. hyg. 1941, Lic. éd. phys. 1942.
LEJEUNE, Georges, 15, rue Docteur Rasquinnet, Jupille, Dr. méd. chir. acc. 1953.
LEJEUNE, Jacques, 40, boulevard d'Avroy, Liège, Lic. sc. écon. 1954.
LE MAIRE, Alfred, 11, rue de Chestret, Liège, Dr. dr. 1921.
LEMAIRE, Charles, 5, rue Haute-Voie, Verlainne, Dr. dr. 1909, Cand. not. 1910.
LEMAIRE, Joseph, 53, rue Prof. Mahaim, Sclessin, Lic. sc. phys. 1961., Agr. E. M. D. S. 1962.
LEMAIRE, Paul, Mme, 255, rue de Fontaine, Leval-Trahegnies, Lic. sc. dent. 1955.

- LESENT Jacques, 20, rue E. Vandervelde, Leuze, Lic. sc. dent. 1940.
LHOEST, Jules, 14, quai du Condroz, Liège, Ing. civ. mines, 1930.
L'HOMME, Guy, 18, avenue G. Joachim, Waremme, Ing. civ. chim. 1962.
LIFRANGE, Paul, 4, rue Dr. P. Lifränge, Bertrix, Dr. méd. chir. acc. 1944.
LINZE, Jacques, 24c, rue Melponsène, Bruxelles 8, Dr. dr. 1949.
LIPPERT, Jean, 136, rue Grande, Dinant, Lic. sc. math. 1938, Agr. E. M. D. S. 1938.
LISING, Maurice, 11, avenue des Sorbiers, Spa, Dr. dr. 1953.
LOCHET, Edgard, 166, rue des Bas-Sarts, Seraing, Dr. méd. chir. acc. 1954.
LONAY, Jean, 411, rue Saint-Nicolas, Saint-Nicolas-Liège, Pharm. 1940.
LONEUX, Joseph, 42a, Burnenville, Bévère, Lic. philo. clas. 1959, Agr. E. M. D. S. 1959.
LONG PRETZ, Camille, 1, rue du Gazomètre, Chimay, Lic. philo. clas. 1939, Agr. E. M. D. S. 1940.
LONNEUX, Marcel, 56, boulevard de la Constitution, Liège, Dr. dr. 1931.
MAAS, Roger, 77, rue des 6 Bonniers, Seraing, Ing. civ. métal. 1947.
MAGIS, Auguste, 8, rue T. de Banville, Paris 17, France, Ing. civ. mines 1906.
MAGNEE, Paul, 13, rue Brederode, Bruxelles 1, Ing. civ. méc. 1922, Ing. civ. élect. 1923.
MANFROY, Jean, 50, avenue des 11 Bonniers, Beersel-Lor, Ing. civ. élect. 1933.
MANIL, Georges, 42, boulevard de la Meuse, Jambes, Lic. sc. géol. min. 1947.
MARCOUX, Zéphir, 10, rue de Laubespain, Bruxelles 2, Lic. sc. dent. 1935.
MARECHAL, M. T., 30, rue du Mulhouse, Liège, Pharm. 1956.
MARLY, Paul, 47, rue Prof. Mahaim, Cointe-Sclessin, Pharm. 1959.
MARON, Armand, 143, rue Essegem, Bruxelles 9, Lic. sc. adm. 1948.
MARTIN, Victor, 13, rue L. Sacré, Montignies-le-Tilleul.
MASQUELIER, Gaston, 32, rue A. Renson, Montegnée, Ing. civ. mines 1922.
MATHY, Maurice, 4, place d'Italie, Liège, Lic. sc. com. 1920.
MATHYS, Joseph, 32, Vallée Bailly, Braine-l'Alleud, Lic. philo. clas. 1940, Agr. E. M. D. S. 1940.
MAWHIN, Jean, 175, rue P. David, Lambermont, Lic. sc. math. 1964.
MELOTTE, Joseph, Prê Mouton, Aye, Dr. méd. chir. acc. 1953.
MENGEOT Léopold, 68, rue de Bois-de-Breux, Ing. civ. mines, 1927.
MERCHIE, Georges, 54, quai Mativa, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1955.
MERLOT, Léon, 134, chaussée de Bruxelles, Waterloo, Ing. civ. méc. 1932.
MESTAD, Guy, 10, route de Philippeville, Nalinnes, Dr. méd. chir. acc. 1960.
MEURER, Léon, 25, route de Stavelot, Spa, Lic. philo. clas. 1937, Agr. E. M. D. S. 1937.
MEVRIS, Edgard, Martelange, Dr. méd. chir. acc. 1944.
MICHEL, Nicole, 19, rue Albert 1^{er}, Solre-sur-Sambre, Lic. sc. bot. 1962, Agr. E. M. S. D. 1962.
MICHEL, Pierre, 16, quai des Ardennes, Liège.
MIHALYFY-HUTOIS, Arlette, 84, rue A. Renard, Bruxelles 6, Dr. dr. 1944.
MILLER, Joseph, 10, rue Bel'Air, Differdange, G. D. L., Ing. civ. mines 1952.
MILMAN, A., 114, avenue de l'Araucaria, Bruxelles 2, Ing. civ. élect. 1931.
MOMMENS, Henri, Lukala, Congo, Ing. civ. electro-méc. 1954.
MONVILLE, Victor, 4, rue des 6 Bonniers, Seraing, Dr. méd. chir. acc. 1939.
MOREAU, Adelin, 469, rue de la Jardinière, Angleur, Ing. civ. const. 1946.
MORELLE, M., 1, quai Marcellis, Liège, Pharm. 1964.
MOSSOUX, Norbert, 10, route de Tourinne, Les Waleffes, Pharm. 1951.
MOTTARD, Ferdinand, 94, rue Charlemagne, Jupille, Dr. dr. 1920, Lic. not. 1920.
MOTTART, Jacques, 11, rue L. Dewonck, Alleur, Dr. méd. chir. acc. 1953.
MOUCHAMPS, Raymond, 29, rue P. Janson, Herstal, Dr. méd. chir. acc. 1953.
MOURADIAN, Dikran, 74, Pater Damiaerstraat, Wilryk, Ing. civ. électron. 1959.
NAOME, Jules, 123, avenue Fond'Roy, Bruxelles, Lic. sc. écon. 1959.
NERENHAUSEN, Emile, 30, rue des Déportés, Virton, Lic. philo. ger. 1949, Agr. E. M. D. S. 1955.
NIHANT, J., 8, rue Vinàve, Bruyère, Pharm. 1964.
NIVELLE, Michel, 73, rue Paradis, Liège, Ing. civ. mines 1932.
NIZET, Jean-Marie, 31, rue F. Logen, Jemeppe-sur-Meuse, Ing. civ. métal. 1957.
NIZET, Victor, 3, rue des Chalets, Jemeppe-sur-Meuse, Ing. civ. mines 1928.
ORBAN, Fernand, 48, boulevard Piercot, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1927.
ORBAN, Marcel, 80, rue de la Gare, Lanaken, Lic. sc. dent. 1944.

- OURY-BOLLE, Léonie, 48, Mont-Saint-Martin, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1940.
OURY, Pierre, 5, rue H. Orban, Aywaille, Dr. méd. chir. acc. 1954.
PAQUES, Léon, 26, rue du Centre, Ferrières, Pharm. 1945.
PAQUES, Louis, 92, place Communale, Lixhe, Pharm. 1952.
PAQUOT, André, 206, rue des Palais, Bruxelles 3, Lic. sc. écon. 1945.
PAQUOT, François, 15, avenue de la Laiterie, Cointe-Sclessin, Ing. civ. élect. 1950.
PARMENTIER, Albert, 14, avenue de la Joyeuse Entrée, Bruxelles 4, Ing. civ. mines 1923.
PARMENTIER, Fernand, 105, chaussée de Liège, Huy, Lic. sc. com. col. 1927.
PAUWEN, Jacques, 11, avenue de la Laiterie, Cointe-Sclessin, Ing. civ. électro-méc. 1953.
PECHEUR-DENIS, Micheline, 35, rue Dartois, Liège, Lic. sc. math. 1964.
PHILIPPART, Henry, 7, rue des Fories, Liège, Dr. dr. 1937.
PHILIPPART, Pierre, 32, rue Piron, Saint-Nicolas-Liège, Ing. civ. const. 1961.
PICARD, Robert, 38, rue de Bruxelles, Namur, Dr. méd. chir. acc. 1920.
PIERSOTTE, Jean, 34, avenue Cardinal Mercier, Namur, Dr. méd. chir. acc. 1943.
PIRARD, Jean-Marie, 120/1, avenue P. Hymans, Bruxelles 15, Ing. civ. élect. 1957, Ing. civ. électron. 1958.
PIRENNE, G., 74, rue Boden, Vaux-sous-Chèvremont, Pharm. 1964.
PIRON-LHONOUX, M., 46, rue J. Destrée, Grivegnée, Lic. philo. rom. 1938, Agr. E. M. D. S. 1938.
PITANCE, Théo, 95, Thier des Critchons, Chénée, Lic. sc. chim. 1948.
POLLARD Valentin, 42, rue A. Anten, Ans, Lic. philo. rom. 1944, Agr. E. M. D. S., 1944.
PORTUGAELS, René, 26, rue de Stockis, Grand-Rechain-Dison, Lic. or. sél. prof. 1955, Lic. sc. péd. 1957.
POUCET-DUTILLEUX, Monique, 4, rue Coster, Dinant, Lic. sc. dent. 1953.
PREGARDIN, J. M., 14, rue Ed. Wacken, Liège, Lic. sc. écon. 1948, Agr. E. M. D. S. 1948.
PREUDHOMME, Louis, 256, avenue Brugmann, Bruxelles 18, Dr. méd. chir. acc. 1936.
RAIKMAN, Jacques, 9, quai des Ardennes, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1952.
RAUCO, Paul, 37, rue M. Thérèse, Bruxelles 4, Lic. sc. géol. min. 1941, Lic. sc. géog. 1943, Dr. sc. géog. 1949.
RENARD, François, 14, rue Fabry, Liège, Ing. civ. métal. 1963.
RENARDY, Jacques, 15, rue de France, Rochefort, Dr. méd. chir. acc. 1939.
RENOTTE, Christian, 8, rue de Trazegnies, Monceau-sur-Sambre, Lic. sc. dent. 1953.
RONDELET, Georges, 270, rue Sauvenière, Ouffet, Pharm. 1949.
ROUCOUR, Jean-Paul, 49, rue L. Catoux, Baudour, Lic. sc. phys. 1964.
ROUHART, Léon, 51f, boulevard Dolez, Mons, Lic. philo. rom. 1942, Agr. E. M. D. S. 1944.
ROYER, Hubert, 54, rue V. Driessens, Anvers 1, Dr. méd. chir. acc. 1909.
ROYER, Jean, 4, avenue J. Destrée, Fayenbois, Dr. méd. chir. acc. 1946.
RUHL, Henri, 7, square Meeüs, Bruxelles 4, Dr. dr. 1949.
SAINT-REMY, Charles, 24, chaussée Wilson, Flémalle-Haute, Ing. civ. métal. 1950.
SAPART-SCHOONBROODT, Jean, 2, rue du Pont, Liège, Dr. dr. 1933.
SAUTE, Louis, 48, rue des Déportés, Morlanwelz, Dr. méd. chir. acc. 1926.
SAUVENIERE, Robert, 60, rue des Wallons, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1954.
SMETS, Victor, 12, rue des Vignes, Tongres, Ing. civ. const. nav. 1961.
SCMETZ, J., 31, Village, Moresnet, Dr. méd. chir. acc. 1952.
SCHNARCH, Adolphe, 5, avenue du Derby, Bruxelles 5, Dr. dr. 1933, Lic. sc. com. fin. 1928.
SCOVILLE, René, 213, avenue de Péville, Grivegnée, Ing. civ. chim. 1939.
SIMILON, Alfred, 23, rue du Jardin Botanique, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1952.
SIMON, Jean, 74, rue E. Solvay, Grivegnée, Lic. sc. phys. 1964.
SIMONS, Louis, 25, avenue Blondin, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1959.
SOMER-DELCOUR, Edmée, 11, rue E. Solvay, Sclessin, Pharm. 1945.
STASSART, José, 58 bis, rue du Centre, Sprimont, Pharm. 1950.
STASSEN, Paul, 13, rue Rennequin Sualem, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1944.
STEVENS, André, chaussée de Saint-Trond, Tongres, Dr. méd. chir. acc. 1953.
STENON, Charles, 24, rue de la Station, Auvclais, Dr. méd. chir. acc. 1948.
STRENGNART, Marcelle, Grote Steenweg, Heers, Pharm. 1960.
SWALUE, Louis, 33, rue Jardon, Verviers, Dr. méd. chir. acc. 1942.

- TASQUIN, Paschal, 2, rue du Centre, Verviers, Dr. méd. chir. acc. 1945.
- THIRIART, Jean, 9, rue de Huse, Liège, Ing. civ. électron. 1957, Ing. civ. électrotech. 1962.
- THIRIFAT, Jean, 80, boulevard Léopold III, Peruwelz, Lic. sc. géog. 1952, Agr. E. M. D. S. 1952.
- THURY, Léon, 40, rue H. Denis, Flémalle-Grande, Pharm. 1946.
- THON-NEUPREZ, Renée, 17, rue de la Belle-Voie, Wavre, Dr. méd. chir. acc. 1944.
- THONNARD, Jules, 50, rue Foidart, Bressoux, Pharm. 1939.
- THONON, Louis, 3, rue Tancremont, Pepinster, Lic. sc. math. 1964.
- THYS, Philippe, 27, rue H. Maus, Liège, Ing. civ. const. 1937, Ing. const. col. 1937.
- TIBIEMONT, Renée, 98, rue Decroly, Angleur, Lic. sc. math. 1964.
- TIMMERMANS, Léopold, 196, avenue Général Jacques, Vaux-sous-Chèvremont, Dr. méd. chir. acc. 1956.
- TITS, Edgard, 33, de Schiervellaan, Hasselt, Lic. sc. dent. 1935.
- TOLLET, Louis, 23, rue des Hellènes, Bruxelles, Ing. civ. mines 1928.
- TROQUET, René, 39, avenue J. Van Ryswyck, Anvers, Ing. civ. chim. 1924.
- TYOU, Philippe, 58, rue des Houblonnières, Liège, Lic. sc. chim. 1951, Agr. E. M. D. S. 1951.
- VAN BEIRS, Pierre, 165, avenue A. Huysmans, Bruxelles 5, Ing. civ. méc. 1925.
- VANDENREYT, Jean, 16, rue de France, Huy, Dr. dr. 1953.
- VANDERMISSEN, Pierre, 25^a, rue J. Stranard, Gosselies, Lic. hist. 1959, Agr. E. M. D. S. 1960.
- VAN DEELEN, Georges, 175, rue des Bas-Sarts, Val-Saint-Lambert, Pharm. 1949.
- VANHOVE, Julien, 67, avenue Bois Soleil, Crainhem, Ing. civ. métal. 1946.
- VAN ROY, Roger, 6, avenue Beosier, Kessel, Dr. méd. chir. acc. 1944.
- VANSTAPEL, André, 130, Kapelstraat, Waasmont, Lic. sc. math. 1964.
- VELCHE, Joseph, 152, chaussée de Maestricht, Mechelen-sur-Meuse, Lic. not. 1948, Dr. dr. 1950.
- VERVLIET, Richard, 59, avenue des Grenadiers, Bruxelles 5, Ing. civ. mines 1957.
- VONCKEN, Jules, 79, rue Saint-Laurent, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1909.
- VOSSAERT, Charles, 4, rue Belle-Vue, Heusy, Dr. méd. chir. acc. 1947.
- WARTIQUE, Jean, 78, rue F. Protin, Auvelais, Pharm. 1944.
- WERA, Pierre, 35, rue de Fexhe, Les Awirs, Pharm. 1957.
- WILLEMS, Jean, 116, rue Grétry, Liège, Ing. civ. const. nav. 1961.
- WINTGENS, Marc, 31/48, avenue G. Truffaut, Liège, Dr. méd. chir. acc. 1960.
- WISER, Marcel, 115, boulevard L. Schmidt, Bruxelles 4, Lic. sc. dent. 1935.
- WUIDART, Jean, 143, rue de Hesbaye, Liège, Ing. civ. mines 1963.
- WYGAERTS, Paul, 197, avenue d'Italie, Anvers, Dr. méd. chir. acc. 1924.
- XHAARD, Thérèse, 18, rue Large, Comblain-au-Pont, Lic. sc. math. 1954.



AG

Cie BELGE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE

53, BOULEVARD EMILE JACQMAIN — BRUXELLES 1 — TÉLÉPHONE : 18.60.10

**Un homme avisé est client de la
BANQUE DE BRUXELLES**

Ses difficultés, ses préoccupations, ses désirs sont
les vôtres

Faites comme lui,

recourez à la Banque de Bruxelles

- pour :
- simplifier votre vie professionnelle
 - suivre aisément vos affaires
 - éviter des soucis et des risques inutiles
 - placer votre argent à bon escient
 - utiliser d'intéressantes possibilités de crédit.

BANQUE DE BRUXELLES

La banque la plus répandue en Belgique
avec 650 sièges, succursales et agences

SIEGE DE LIEGE :
5, rue Georges Clemenceau
Tél. 32.39.90

LIBRAIRIE
Fernand GOTHIER

MAISON FONDÉE EN 1828

11, Place du XX Août, 11

LIÈGE

Télé 23.27.76

Recherches bibliographiques
Correspondants à l'étranger
Fourniture rapide et soignée
de toute commande

Organisation de Ventes Publiques

CATALOGUES MENSUELS
● A PRIX MARQUÉS ●



**ENTREPRISES
SANITAIRES**

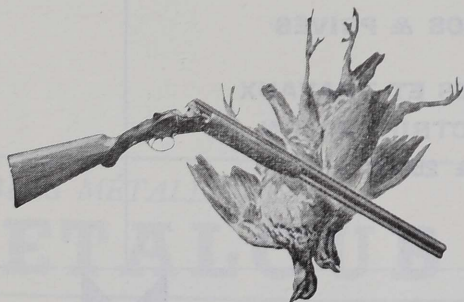
Plomberie
Zinguerie
Gaz
Couverture

Victor Fauconnier

LAURÉAT DU TRAVAIL

86, rue de la Station
CHÉNÉE

Téléphone : 65.08.18



armes et munitions
artillerie
cannons, camions, tracteurs
véhicules spéciaux
motocycles
matériel agricole
métiers à tricoter
fonderie
estampage



Fabrique Nationale d'Armes de Guerre

HERSTAL-BELGIQUE

D. A.

S. A.
ENTREPRISES
GÉNÉRALES



**Louis
DUCHENE**

STRÉE

HUY

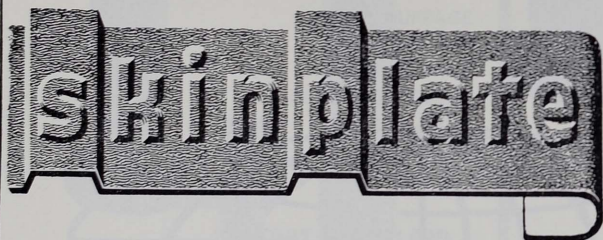
**ENTREPRISES
GÉNÉRALES DE TRAVAUX
PUBLICS & PRIVÉS**

**ÉTUDES ET TRAVAUX
D'ÉLECTRIFICATION
3000 & 25000 V.**



- ▶ A Huy, construit dans un site unique, immeuble à appartements à vendre et à louer. Panorama, air, lumière.
- ▶ Agréation en classe 8.

La tôle à revêtement plastique



*allie la rigidité du métal
à la beauté décorative du plastique*

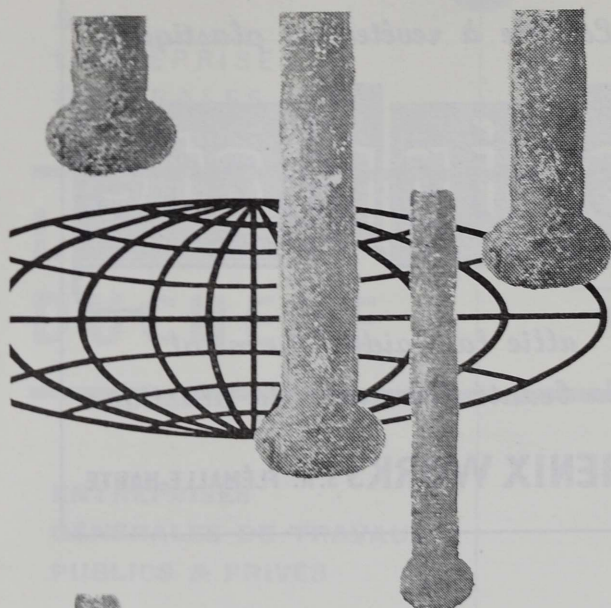
PHENIX WORKS S.A. FLÉMALLE-HAUTE

MEUBLES MÉTALLIQUES

METALCUB * * * *

118, rue de Tilleur, 118
ST-NICOLAS — LIÈGE

~~~~~ Téléphone : 52.52.39 ~~~~~



# FRANKI

des millions de pieux  
exécutés dans plus de 60 pays

S. A. PIEUX FRANKI - 196, RUE GRÉTRY, LIÈGE (BELGIQUE)



CHAUFFAGE  
CENTRAL  
TOUS SYSTÈMES  
CONDITIONNEMENT  
D'AIR

« **CONFORT & CHALEUR** »

S. P. R. L. - Directeur-Gérant : Ch. THIOU  
Rue Wiertz, 37 - LIÈGE  
Téléphone : 26.38.70 (3 lignes)

- Chauffage par rayonnement
- Pulsion d'air chaud ● Eau surchauffée
- Tuyauteries industrielles ● Équipement mazout

**LIVRES SCOLAIRES**

ÉDITION IMPRESSION

Maison d'Éditions

**Ad. WESMAEL-CHARLIER S. A.**

**69, rue de Fer - NAMUR**

Téléphone : 081-201.48

---

*CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE*

# BANQUE DUBOIS

Société Anonyme

MAISON FONDÉE EN 1778

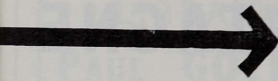
## LIÈGE

Siège social : rue de l'Université, 41

Agence Léopold : rue Léopold, 23



TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE



le grand magasin  
d'une grande ville



# VIEILLE-MONTAGNE

ANGLEUR (Liège)

**ZINC**

**PLOMB**

sous toutes leurs formes

Cd - Ag - Hg - Bi - Tl - As

BLANCS DE ZINC ★ POUSSIÈRE DE ZINC  
SULFATE DE CUIVRE ★ SULFATE THALLEUX  
ACIDE SULFURIQUE ★ ARSÉNIATE DE CHAUX

*PRODUITS SPÉCIAUX DE QUALITÉ ÉLECTRONIQUE*  
**GERMANIUM - SILICIUM**

**MÉTAUX HYPERPURS**

Pour tous renseignements s'adresser à la

Direction générale : ANGLEUR

Tél. : Liège 65.38.00 - Telex : Liège n° 256

S  
E  
N

## Ets Francis LAURENTY

22, Rue Lairesse, LIÈGE

Tél. 43.33.56 - 43.24.57

### Service Électro-Mécanique de nettoyage

- ✕ Entretien journalier locaux privés et industriels
- ✕ Lavage de vitres et toitures d'usines
- ✕ Raclage, bouche-porage et entretien des parquets
- ✕ Dépoussiérage
- ✕ Grand nettoyage
- ✕ Blanchiment et peinture
- ✕ Lavage de tapis et tapis plain à domicile

Même maison à VERVIERS - BRUXELLES - CHARLEROI

LIBRAIRIE  
**PAUL GOTHIER**

FONDÉE EN 1828

3 et 5, rue Bonne-Fortune  
LIÈGE

LIVRES UNIVERSITAIRES  
neufs et d'occasion

CATALOGUES PÉRIODIQUES  
de Livres Anciens et d'occasion

**Organisation de Ventes Publiques**

Correspondants dans les principales  
Villes Etrangères

*une  
Eau de classe  
pour une  
Clientèle d'élite*

**CHEVRON**

*l'Eau indiscutable*



**CHEVRON**  
AUX GAZ NATURELS



- Extincteurs de tous types et de toutes capacités
- Prédétection ionique « Cerberus »
- Protection automatique par eau pulvérisée, neige carbonique, poudre
- Masques respiratoires « Air-magic »

**ANSUL INTERNATIONAL S. A.**

151, rue de Stalle - Bruxelles 18  
Tél 02/43.01.60.

**1747**

date de fondation de la  
BANQUE

**NAGELMACKERS**

**FILS & Cie**

La plus ancienne du pays  
Une des plus anciennes  
du monde

**BRUXELLES LIÈGE**

12, Pl. de Louvain 32, r. des Dominicains

LES ATELIERS DE  
CONSTRUCTION  
ET CHAUDRONNERIE DE

**L'EST - s.a.**

ET

LES ATELIERS DE

**LA LOUVIÈRE-BOUVY - s.a.**

*ont groupé leurs services projets et commerciaux  
pour mieux vous SERVIR*

---

Au 319, Rue de Châtelet, Marchienne-Est - Tél. : 36.40.14

---

- Études et installations de manutention pour produits en vrac ou en sacs.
- Charpentes et ossatures métalliques.
- Ponts - Pylônes - Châssis à molettes.
- Chaudronneries.
- Mécano-soudure.
- Ponts-roulants - Appareils de levage.
- Bancs automatiques de sciage (Lic. Larive-France).
- Bancs, Coupe-fers (type EB).
- TOUS équipements de machines et postes de travail.

# FORET

---

et

---

# LHOEST

---

TÉLÉPHONES :

(019) 540.20  
et (019) 542.48

**Entreprises  
générales  
de  
Travaux  
publics  
et  
privés à  
BOVENISTIER**

Réalisateurs du Gros Œuvre du  
" HOME DES ÉTUDIANTS - GUSTAVE RUHL "

## Forges de la Providence

Société Anonyme au capital de 2.448 millions  
Siège social : MARCHIENNE-AU-PONT (Belgique)  
Capacité de production d'acier : 1.900.000 tonnes

### DIVISIONS ET FILIALES SIDERURGIQUES

Marchienne-au-Pont (Belgique)  
Rehon (Meurthe-et-Moselle, France) — Hautmont (Nord,  
France)  
Aciérie et Laminaires de Beautor (Aisne, France)

### DIVISIONS ET FILIALES TRANSFORMATRICES

Division Tréfileries des Forges de la Providence à Fontaine-  
l'Évêque (Belgique)  
Produits de tréfileries  
Société de Forgeage de Rive-de-Gier à Rive-de-Gier (Loir,  
France)  
Forgeage et emboutissage  
Société Ardennaise de Forge à Charleville (Ardenne, France)  
et à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret, France)  
Forgeage et estampage  
Société Profilafroid à Bailleul-sur-Thérain (Aisne, France)  
Profils pour construction  
Société des Tubes de la Providence à Lexy (Meurthe-et-  
Moselle, France)  
Tubes soudés.  
Société Métallurgique de l'Aisne à Fresnoy-le-Grand  
(Aisne, France) et Saint-Quentin (Aisne, France)  
Tubes minces

## IMPRIMERIE

# George Michiels

*Société Anonyme*

LIÈGE, 6, rue de la Paix

TONGRES, 13, rue Corver

Livres et périodiques scientifiques en toutes  
langues

Plus de 8.000 signes spéciaux

Machines à composer Monotype

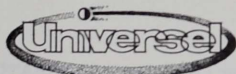
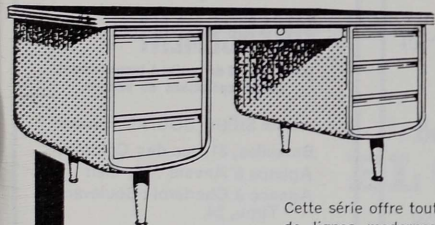
Matériel moderne - Personnel d'élite

*Travaille à la plus grande satisfaction de sa clientèle*



BUREAUX • TABLES • ARMOIRES • BIBLIOTHÈQUES  
SIÈGES • CLASSEURS • FICHIERS • RAYONNAGES

# ACIOR



Cette série offre toute une gamme de bureaux et tables de lignes modernes de bon goût, dans des coloris ravissants — Qualité ACIOR — Prix sans concurrence grâce à une fabrication de masse automatisée au maximum.

S.A. DESOER  
USINES À TROOZ

Demandez documentation 345 F.

BRUXELLES 5 • ANVERS • LIÈGE • GAND • CHARLEROI  
COURTRAI • VERVIERS • HASSELT • LUXEMBOURG

LIBRAIRIE

## J. BELLENS

S. A.

Téléphone : 23.78.60 (71.)

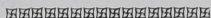
*Dépositaire  
des éditeurs  
du monde entier*

## Capri

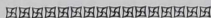
2 En Lulay des Febvres

Tél. 23.63.28

LE RESTAURANT  
DE L'ÉLITE  
VOUS OFFRE  
SES SPÉCIALITÉS  
ITALIENNES ET FRANÇAISES



CUISINE DU PATRON



FERMÉ LE VENDREDI.

# INTEGRA

depuis 1909

**Contrôle  
scientifique et industriel**

Pour l'USINE et le LABORATOIRE :  
SIGNALISATION  
ENREGISTREMENT  
AUTOMATION

**LIEGE**

22, rue de la Vieille-Montagne

PARIS  
3, rue du Cirque

ROTTERDAM  
12, Goudsesingel



## BANQUE DE FINANCEMENT S. A.


Financement de ventes à tempérament  
Toutes opérations de banque


===== SIÈGE SOCIAL : =====  
Bruxelles, 31, rue des Colonies  
Agence à Anvers : 85, Meir  
Agence à Charleroi : Boulevard  
Tirou, 24  
Agence à Gand : 7, Kouter  
Agence à Liège : 17, Boulevard  
d'Avroy

Filiale de la Banque de Paris  
===== et des Pays-Bas =====

# BANQUE COMMERCIALE DE LIEGE

Vos dépôts,  
utilisés avec PRUDENCE et SAGESSE, sous  
la forme de crédits au commerce, à l'artisanat,  
à l'agriculture, à l'industrie, au particulier,  
contribuent à l'expansion économique et au  
bien-être de la Wallonie.

  
Toutes les opérations de Banque

  
14, Place du Roi Albert

Société  
de Construction  
et d'Électricité

S. P. R. L.

**ELCOVAL**

13, rue de Wonck

VALMEER - Tél. Tongres 51.327

LIÈGE - Tél. 04/32.04.35

**LA SOCIÉTÉ BELGE DE L'AZOTE**  
ET DES  
**PRODUITS CHIMIQUES DU MARLY**

**MET SON EXPERIENCE A VOTRE SERVICE  
DANS LE DOMAINE**

des Recherches, des Etudes et de la Réalisation d'usines chimiques

*Quelques procédés offerts :*

Ammoniac - Acide nitrique - Engrais azotés

Chlorure et Acétate de vinyle monomère et polymère

Résines et Poudres à mouler phénoliques - Alcools gras et détergents

Acétylène, Éthylène au départ d'hydrocarbures divers

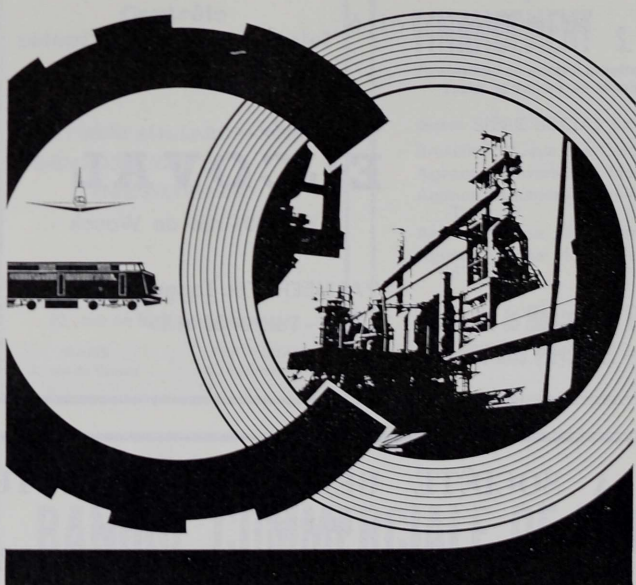


4, boulevard Piercot à Liège

**RECHERCHES ETUDES ET CONSTRUCTIONS**

Tél. 23.79.80 — Télégr. Belgazote-Liège — Télèx : 241 Belgazote-Liège

E NI/641



SERAING

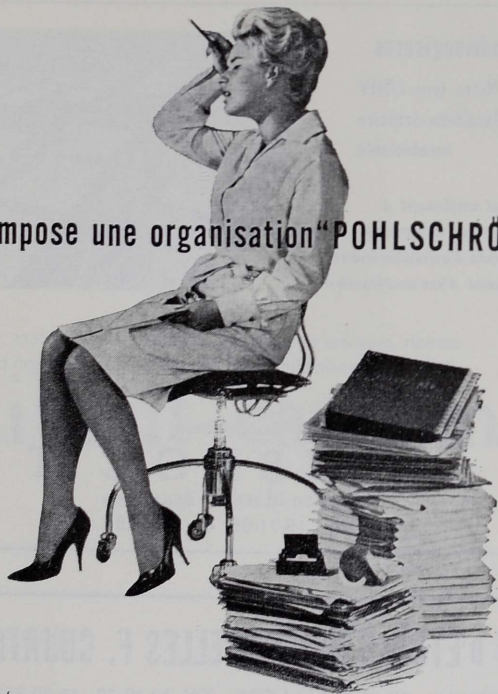
(Belgique)

---

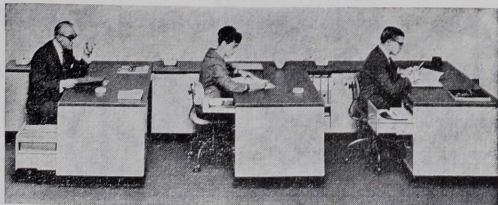
**COCKERILL - OUGREE**

sidérurgie  
construction  
mécanique  
construction  
métallique

ici s'impose une organisation "POHLSCHRÖDER"



Un aménagement  
rationnel  
de vos bureaux  
est  
à la base  
du rendement  
de votre travail.



**POHLSCHRÖDER**

vous apporte  
la véritable solution.



Importateur exclusif :

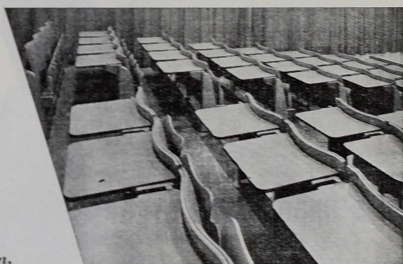
**R. LUCO** s.p.r.l.

17-21, bd. de l'Empereur, BRUXELLES 1. Tél. : 02/12.75.83 - 11.20.46

## Siègeur Auditoogiseres

Notre type UNIV  
à planchette-écrivain  
escamotable

*répond vraiment à  
toutes les exigences  
que pose l'ameublement  
rationnel d'un auditorium.*



confort maximum - position parfaite pour l'écriture - surface  
d'écriture considérablement agrandie - pénétration plus aisée  
dans la rangée.

S. A. Les Établissements

# FIBRO CIT

26, rue Masui - Bruxelles

Tél. 15.71.05 et 16.50.81.

## BUREAU D'ÉTUDES INDUSTRIELLES F. COURTOY S.A.

Rue des Colonies, 43, BRUXELLES 1 - Tél. 12.16.38 - 12.30.85(10 lignes)

### INGÉNIEUR-CONSEIL INDÉPENDANT

ÉLECTRICITÉ  
MÉCANIQUE  
THERMIQUE  
GÉNIE CIVIL



ORGANISATION  
EXPERTISES  
CONTROLES  
RÉCEPTIONS

### ÉTUDES, PROJETS ET SURVEILLANCE D'EXÉCUTION

Centrales électriques - Réseaux de transport - Sous-stations - Électrification  
Routes et ponts - Bâtiments industriels et administratifs divers -  
Production et utilisation de vapeur - Conditionnement de l'air - Ventilation  
- Matériel d'exploitation - Installations de manutention diverses

*imprimeur de  
ce bulletin*

vaillant-carmanne

est  
le spécialiste  
des travaux  
scientifiques et  
techniques

périodiques

revues

livres

4, place saint-michel, 4, - liège

REPORT

NO. 100

1940

1940

1940

1940

1940

1940

# VALENT-CARMINE

## FIBROCEL

1940

# BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES K. COUNTY, S.A.

1940

1940

1940

1940

1940

1940

1940



1940

1940

1940

1940

1940

1940

1940

1940



# ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITE DE LIEGE

sous la Présidence d'Honneur de Sa Majesté le Roi

## Bulletin trimestriel

36<sup>e</sup> ANNÉE — 1964

### TABLE DES MATIERES

#### Activité — Evénements.

|                                                                              | Pages |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|
| L'Assemblée générale de 1964 .....                                           | 2, 9  |
| Rapport d'activités de l'année 1963 .....                                    | 2, 13 |
| Premier Congrès des Anciens et Amis de l'Université de Liège .....           | 3, 3  |
| Visite royale à l'Université de Liège.....                                   | 4, 3  |
| Collaboration entre l'Université de Liège et l'Enseignement Secondaire ..... | 4, 22 |
| Anniversaires de promotions.....                                             | 4, 46 |

#### Articles.

|                                                                                                                                                                                                  |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Un Laboratoire d'Analyse stiatistique des Langues anciennes à l'Université de Liège, par M. L. DELATTE, professeur à l'Université .....                                                          | 1, 5  |
| L'Association des Amis de l'Université de Grenoble, par M. M. RENARD, licencié en sciences sociales .....                                                                                        | 1, 35 |
| L'Université de Liège et les exigences de la société contemporaine, par M. C. RENARD, vice-président du Conseil d'administration de l'Université ..                                              | 3, 10 |
| Sur quelques aspects de l'enseignement américain, II. Enseignement supérieur, par M. B. ROSEN, professeur associé à l'Université .....                                                           | 3, 23 |
| Le nouveau régime d'accès aux études universitaires, par J. M. TEHEUX, secrétaire d'administration de l'Association .....                                                                        | 4, 7  |
| Une expérience de correction automatique d'exercices latins au Laboratoire d'Analyse statistique des Langues anciennes, par M. A. BODSON, assistant à la Faculté de Philosophie et Lettres ..... | 4, 30 |

#### Carrières universitaires.

|                                                                                                 |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| L'Ingénieur-Conseil indépendant .....                                                           | 1, 41 |
| Journée d'études des Ingénieurs-Conseils liégeois, par M. L. STENNE, ingénieur civil 1948 ..... | 4, 41 |
| En faveur des jeunes diplômés universitaires : La Fondation Rotary .....                        | 1, 45 |

### Statistiques.

|                                                                                                                         |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| La population de l'Université de Liège en 1963-1964 .....                                                               | 2, 24                     |
| L'Enseignement supérieur en Belgique .....                                                                              | 2, 36                     |
| L'Enseignement secondaire en Belgique .....                                                                             | 2, 41                     |
| Mémoires de licence et dissertations doctorales présentés par les étudiants de l'Université de Liège en 1962-1963 ..... | 2, 64                     |
| Répartition des étudiants de l'Université de Liège en 1963-1964 .....                                                   | 4, 51                     |
| Les résultats des examens à l'Université de Liège en 1964 .....                                                         | 4, 52                     |
| Au fil des jours. ....                                                                                                  | 1, 50; 2, 47; 3 55; 4, 63 |

### TABEL DES MATERIEU

#### A. Statistiek

|                                                                                                                         |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1. De bevolking van de Universiteit van Luik in 1963-1964 .....                                                         | 2, 24                     |
| 2. Het hoger onderwijs in België .....                                                                                  | 2, 36                     |
| 3. Het secundair onderwijs in België .....                                                                              | 2, 41                     |
| 4. Licentiaat- en doctoraatverhandelingen voorgesteld door de studenten van de Universiteit van Luik in 1962-1963 ..... | 2, 64                     |
| 5. Verdeling der studenten van de Universiteit van Luik in 1963-1964 .....                                              | 4, 51                     |
| 6. De resultaten der examens aan de Universiteit van Luik in 1964 .....                                                 | 4, 52                     |
| 7. Aan de hand van de dagen. ....                                                                                       | 1, 50; 2, 47; 3 55; 4, 63 |

DES PRESSES DE  
VAILLANT-CARMANNE, S. A.  
IMPRIMEUR-ÉDITEUR  
4, PLACE ST-MICHEL  
LIÈGE

The first part of the book is devoted to a general  
 introduction of the subject. The author discusses the  
 history of the subject and the various methods  
 which have been employed in its study. He also  
 discusses the various applications of the subject  
 to the various branches of science.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
 LIBRARY  
 540 EAST 57TH STREET  
 CHICAGO, ILL. 60637

# MENAGE et JOWA

J. JOWA Succ<sup>r</sup>

Assureurs-Conseils

depuis 1874

## L I È G E

53, boulevard d'Avroy

Téléphone 32.38.77 (6 lignes)

## V E R V I E R S

14, rue des Minières

Téléphone 241.31 (2 lignes)

## B R U X E L L E S

21, square de Meeus

Téléphone } 11.22.30 (4 lignes)  
et 12.59.68

## H A S S E L T

16, place Colonel Dusart

Téléphone 239.99

## A N V E R S

19, Hopland

Téléphone 31.07.26 (3 lignes)

## C H A R L E R O I

78, boulevard Tirou

Téléphone 32.65.64

## G A N D

19, place Saint-Michel

Téléphone 25.59.81

## L É O P O L D V I L L E

22a, boulevard Albert I<sup>er</sup>,  
building IMMOAF

B. P. 1476

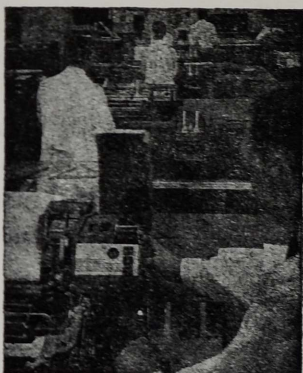
Téléphone 30.98

TOUTES ASSURANCES  
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

---

---

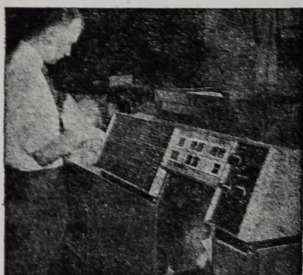
**L'ELECTRONIQUE**  
A DONNE NAISSANCE A  
DES MOYENS DE TRAVAIL  
ULTRA - MODERNES



GRACE A SES MACHINES  
PERFECTIONNEES, LA

**BANQUE DE LA  
SOCIETE GENERALE  
DE BELGIQUE**

PEUT VOUS SERVIR  
**VITE ET BIEN**



CONFIEZ - LUI VOS  
**OPERATIONS**

